

SCHÉMA RÉGIONAL DE COHÉRENCE ÉCOLOGIQUE

TOME 4

Plan d'action stratégique et dispositif de suivi
et d'évaluation du SRCE



www.franche-comte.fr

www.franche-comte.developpement-durable.gouv.fr

Étude réalisée pour le compte du :



Conseil Régional de Franche-Comté

4 square Castan
CS 51857
25031 Besançon cedex

Dossier suivi par :

Céline DELORME, Manon GISBERT et Floriane LEVY

En partenariat avec :



**Direction Régionale de l'Environnement, de
l'Aménagement et du Logement de Franche-Comté**

17E Rue Alain Savary
BP 1269
25005 Besançon Cedex

Dossier suivi par :

Olivier BOISSON, Philippe BREUILLY et Véronique BOUCHET

SOMMAIRE

PREAMBULE.....	6
PARTIE 1 : DEFINITIONS REGLEMENTAIRES ET OBJECTIFS ASSOCIES AUX COMPOSANTES DES SOUS-TRAMES	1
1.1. LES DEFINITIONS ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE	2
1.1.1. Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques	2
1.1.2. Préservation et remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques	3
1.2. IDENTIFICATION DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE ET OBJECTIFS ASSOCIES	3
1.2.1. La Trame Verte franc-comtoise.....	3
1.2.2. La Trame Bleue franc-comtoise	4
1.3. LES OBJECTIFS DE PRESERVATION ET DE RESTAURATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES.....	5
1.3.1. Les réservoirs régionaux de biodiversité, éléments à préserver	5
1.3.1.1 La Trame Verte.....	5
1.3.1.2 La Trame Bleue	5
1.3.2. Les corridors à préserver ou remettre en bon état	6
1.3.3. Les éléments fragmentants à traiter prioritairement	7
PARTIE 2 : PLAN D’ACTION STRATEGIQUE DU SRCE DE FRANCHE-COMTE.....	8
2.1. OBJECTIF ET METHODE D’ELABORATION.....	9
2.1.1. Place et objectif du plan d’action stratégique dans le SRCE	9
2.1.2. Méthodologie suivie pour l’élaboration du plan d’action	9
2.1.3. Critère de priorisation des actions.....	10
2.1.4. Les orientations et sous-orientations du plan d’actions stratégique	12
2.2. PRESENTATION DES « FICHES ACTIONS » PAR ORIENTATION STRATEGIQUE	13
2.2.1. Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation des composantes de la TVB (orientation A)	13
2.2.2. Limiter la fragmentation des continuités écologiques (orientation B).....	28
2.2.3. Accompagner les collectivités dans la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (orientation C).....	39
2.2.4. Former et sensibiliser les acteurs à la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (orientation D)	48
2.2.5. Suivre, évaluer et actualiser le dispositif du SRCE (orientation E).....	53
PARTIE 3 : SUIVI ET EVALUATION DU SRCE DE FRANCHE-COMTE	62
3.1. PRINCIPE ET FINALITE DE L’EVALUATION DE POLITIQUES PUBLIQUES	63

3.1.1 L'évaluation du SRCE	63
3.1.2. Le suivi du SRCE.....	64
3.2. LES METHODES D'EVALUATION DU SRCE	64
3.2.1. L'évaluation de politiques publiques de territoire	64
3.2.2. La prise en compte de l'environnement dans les politiques publiques de territoire	65
3.2.3. Le processus d'évaluation	67
3.3. LES OUTILS DE L'EVALUATION	67
3.3.1. La grille d'analyse et d'évaluation	67
3.3.1.1. <i>Le critère de Pertinence</i>	67
3.3.1.2. <i>Le critère de Cohérence</i>	68
3.3.1.3. <i>Les critères d'efficacité et d'efficience</i>	70
3.3.1.4. <i>Les dispositifs de gouvernance</i>	70
3.3.2. Les indicateurs de suivi et d'évaluation du SRCE Franc-Comtois	70
3.3.2.1. <i>Les critères de sélection des indicateurs</i>	70
3.3.2.2. <i>Liste des indicateurs proposés</i>	71
3.3.3 Evaluation à T0.....	76
 Glossaire	 83
 Liste des acronymes.....	 86
 ANNEXES.....	 91

Préambule

Rappel du contexte régional

Les lois Grenelle ont instauré la mise en place, dans chaque région, d'un Schéma Régional de Cohérence Ecologique (SRCE) dans le but d'enrayer la perte de biodiversité liée à la fragmentation des milieux naturels. L'objectif est d'identifier un réseau écologique fonctionnel et cohérent, la Trame verte et bleue, pour préserver ou restaurer les écosystèmes et permettre ainsi aux espèces animales et végétales d'assurer la totalité de leur cycle de vie. Le schéma régional de cohérence écologique est le premier schéma qui soit à l'échelle régionale, à la fois un outil de préservation de la biodiversité et un outil d'aménagement du territoire.

Le schéma régional de cohérence écologique franc-comtois a été élaboré avec une volonté marquée de concertation et de prise en compte des attentes et contraintes de l'ensemble des acteurs du territoire. Les nombreuses réunions de concertation et de travail avec ces derniers ont permis de proposer un diagnostic représentatif de la qualité et de la fragilité de la région en matière de biodiversité et de continuités écologiques, et d'identifier des enjeux de préservation dans une logique de développement durable.

Dans l'analyse ainsi réalisée, ce sont les activités forestières et agricoles qui permettent de maintenir des grands espaces forestiers et des ensembles de milieux herbacés permanents constitutifs des réservoirs de biodiversité et qu'il convient de reconnaître et de préserver. Les espaces agricoles en mosaïque paysagère constituent des réservoirs pour de nombreuses espèces mais aussi des corridors entre grands ensembles forestiers. La Franche-Comté est par ailleurs riche de milieux plus particuliers tels que les pelouses sèches et les cavités à chauve-souris qui sont des réservoirs de faune et de flore remarquables et doivent être préservés. Enfin, la position en tête de bassin de la Franche-Comté, riche en milieux humides et aquatiques, lui confère une responsabilité particulière pour la préservation de la qualité et la quantité de l'eau ainsi que pour le maintien des continuités écologiques.

La Franche-Comté apparaît donc comme une région riche en biodiversité. Toutefois, nombre de milieux sont fragmentés notamment par les activités humaines (réseaux d'infrastructures, étalement urbain, intensification des modes d'occupation du sol). Le rôle du schéma régional de cohérence écologique est donc d'identifier les milieux remarquables et les espèces menacées afin de porter à connaissance les enjeux de biodiversité sur le territoire et favoriser la préservation et la restauration des continuités écologiques.

Le Plan d'action stratégique : un outil d'orientation

« Le schéma régional de cohérence écologique contient un plan d'action stratégique qui constitue un cadre de référence à l'échelle régionale pour la mise en œuvre d'actions de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques. Il doit permettre aux acteurs locaux d'intégrer les objectifs du schéma régional de cohérence écologique dans leurs activités, leurs politiques ou leurs financements, de développer des partenariats, et de s'impliquer dans des maîtrises d'ouvrage adaptées. Le plan d'action n'impose par lui-même aucune obligation réglementaire de faire ou de ne pas faire à l'égard des acteurs locaux. Les actions seront mises en œuvre dans le respect des compétences respectives des acteurs concernés et des procédures propres aux outils mobilisés » (Document cadre – Orientation nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques -22/01/2014)

Afin de garantir la sincérité des débats ayant présidé à la définition des orientations du plan d'action stratégique (PAS), il est prévu que toute modification réglementaire de l'opposabilité du schéma régional donne lieu à une procédure de révision permettant ainsi aux différents acteurs de se positionner en considération du nouveau cadre connu.

Le plan d'action stratégique vise à mettre en perspective les enjeux et les actions nécessaires en identifiant à la fois des actions opérationnelles, des outils pour mener à bien ces actions et des pistes de financement en vue d'atteindre les objectifs du schéma régional de cohérence écologique.

Le plan d'action stratégique a été élaboré dans le souci d'une grande concertation afin de faciliter son appropriation puis sa mise en œuvre par les acteurs locaux. Des choix techniques et stratégiques ont été conduits par l'Etat et la Région, copilotes de l'élaboration du schéma régional de cohérence écologique, afin de produire un schéma répondant aux principaux enjeux tout en tenant compte des conditions de sa faisabilité. Une préoccupation majeure a consisté à concilier activités économiques et préservation de la trame verte et bleue dans une logique de développement durable.

D'une manière plus générale, l'élaboration du plan d'action stratégique a été guidée par une volonté de lisibilité, de pédagogie, d'appropriation par les acteurs locaux. Les actions proposées sont diversifiées et adaptées aux publics concernés qui vont des socio-professionnels aux associations en passant par les pouvoirs publics. Elles ont été hiérarchisées pour favoriser les actions qui permettent de préserver ou restaurer les continuités écologiques. Les actions qui permettent de tenir compte de la trame verte et bleue dans les documents d'aménagement et d'urbanisme, par leur effet démultiplicateur sont prioritaires, de même que celles visant à développer la connaissance sur les enjeux de biodiversité et de la trame verte et bleue du territoire franc-comtois.

Les actions proposées dans le plan d'action stratégique devront être mises en œuvre de manière volontaire par les acteurs du territoire à l'échelle locale qui chacun en fonction de leurs rôles, leurs capacités et leurs compétences ont un rôle à jouer pour la préservation de la TVB. Néanmoins le schéma régional de cohérence écologique et son plan d'action ne se substituent pas aux choix des acteurs locaux : ils les interrogent sur la manière dont ils veulent contribuer à gérer la biodiversité à leur échelle d'intervention sur le territoire.

En parallèle, les financements en matière de biodiversité de la Région vont se construire autour du SRCE qu'il s'agisse de projets de connaissance de la biodiversité et de la TVB ou de projets en faveur de la restauration et la gestion des continuités écologiques. Dans un même temps, le Contrat de Projet Etat Région (CPER) va également intégrer les problématiques et les enjeux en faveur de la TVB.

Le SRCE est un schéma stratégique visant à la préservation de la TVB régionale tout en permettant le développement socio-économique du territoire. Le plan d'action stratégique, construit dans la concertation, va permettre de remplir cet objectif à travers des actions diversifiées et hiérarchisées ainsi que des moyens spécialement dédiés.

Avertissement

Dans le contexte de la **fusion des régions Franche-Comté et Bourgogne** et de la réflexion sur la réorganisation territoriale, il est impossible et prématuré de définir concrètement aujourd'hui une organisation dédiée à la mise en œuvre du SRCE, que ce soit à la DREAL ou à la Région.

De même il **n'existe en l'état pas de visibilité sur les moyens financiers** dédiés à la mise en œuvre du SRCE. Ces derniers s'inscrivent d'ailleurs souvent dans un cadre supérieur à celui de la région, pouvant aller jusqu'au niveau européen (FEDER, ...). Cependant, la Région a créé en 2014 le **Fonds régional pour la biodiversité (FRB)** en compensation de la perte du volet environnement du FEDER. Cet outil vise à financer les projets en faveur de la biodiversité et notamment la mise en œuvre du SRCE. La pérennité du FRB est confortée par son inscription au Contrat de Projet État Région (CPER) 2015-2020.

Il appartient donc au porteur de projet ou à la collectivité compétente de s'informer sur les dispositifs d'aides et de subventions en vigueur au moment du dépôt d'un dossier ou de l'élaboration d'un document de planification.

PARTIE 1 : DEFINITIONS REGLEMENTAIRES ET OBJECTIFS ASSOCIES AUX COMPOSANTES DES SOUS-TRAMES

1.1. LES DEFINITIONS ET CONTEXTE REGLEMENTAIRE

1.1.1. Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques

Le Schéma Régional de Cohérence Écologique (SRCE) est un outil d'aménagement du territoire issu du Grenelle de l'Environnement. La Trame Verte et Bleue (TVB) est un réseau formé de continuités écologiques (ou sous-trames) terrestres (composante "verte") et aquatiques (composante "bleue").

Ces continuités régionales sont elles-mêmes formées de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques régionaux.

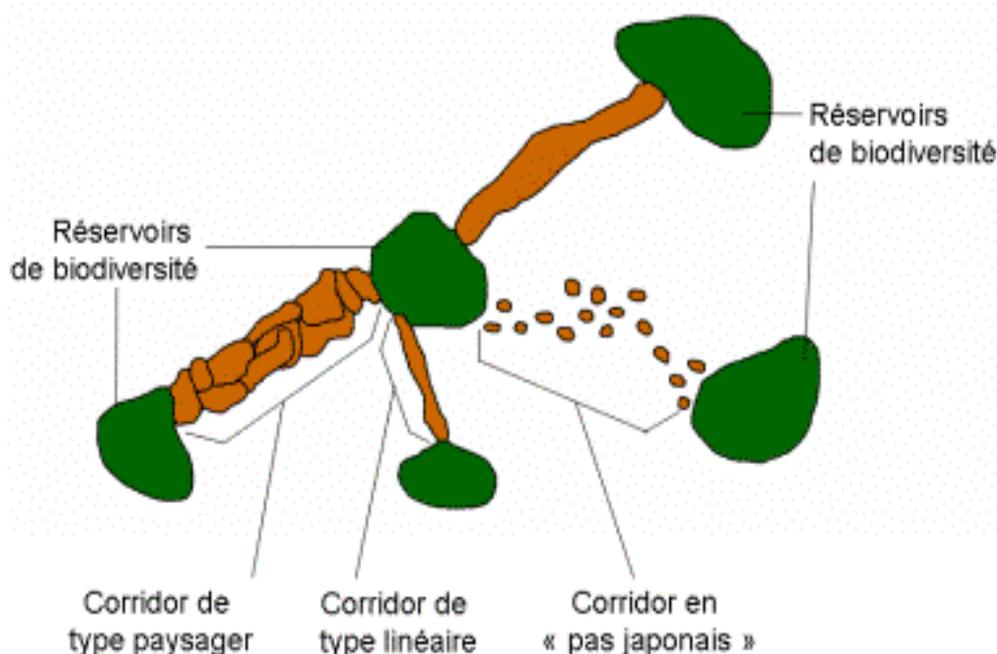


Figure 1 : Représentation schématique de continuités écologiques
(Source : Cemagref, d'après Benett, 1991)

Définition d'un réservoir de biodiversité (décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012)

Espaces dans lesquels la biodiversité est la plus riche ou la mieux représentée, où les espèces peuvent effectuer tout ou partie de leur cycle de vie et où les habitats naturels peuvent assurer leur fonctionnement en ayant notamment une taille suffisante, qui abritent des noyaux de populations d'espèces à partir desquels les individus se dispersent ou qui sont susceptibles de permettre l'accueil de nouvelles populations d'espèces (Art. R. 371-19 – II du Code de l'environnement).

Définition d'un corridor écologique (décret n°2012-1492 du 27 décembre 2012)

Éléments permettant les connexions entre des réservoirs de biodiversité, offrant aux espèces des conditions favorables à leur déplacement et à l'accomplissement de leur cycle vie (Art. R. 371-19 – III du Code de l'environnement). Les corridors écologiques peuvent être linéaires, discontinus ou paysagers.

1.1.2. Préservation et remise en bon état des milieux nécessaires aux continuités écologiques

Le Code de l'environnement prévoit la définition d'objectifs de **préservation et de remise en bon état de la fonctionnalité écologique** des composantes de la Trame Verte et Bleue (Art. R. 371-21), à savoir, les réservoirs de biodiversité et les corridors écologiques. La fonctionnalité des continuités écologiques s'apprécie notamment au regard :

- de l'état, la densité, la diversité des milieux naturels ;
- de leur structuration spatiale et leur niveau de fragmentation ;
- des interactions entre milieux et activités socio-économiques.

L'article R.371-20 du Code de l'environnement précise également que :

- la « **préservation des milieux nécessaires aux continuités écologiques doit au moins assurer le maintien de leur fonctionnalité** » ;
- la « **remise en bon état** » des milieux consiste dans le rétablissement ou l'amélioration de la fonctionnalité des continuités écologiques ». Celle-ci s'effectue notamment par des actions de gestion, d'aménagement ou d'effacement des éléments de fragmentation qui perturbent significativement leur fonctionnalité et constituent ainsi des obstacles. Ces actions tiennent compte du fonctionnement global de la biodiversité et des activités humaines.

1.2. IDENTIFICATION DES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE ET BLEUE ET OBJECTIFS ASSOCIES

1.2.1. La Trame Verte franc-comtoise

Les travaux d'identification de la trame verte se sont appuyés sur une analyse multicritères qui a permis de distinguer différents niveaux de fonctionnalités des milieux terrestres, à savoir :

- ☞ **Les réservoirs régionaux de biodiversité** ont principalement été définis à partir des zonages existants : APPB, RNN, RNR, RBI, RBD, Site du CEN-FC, Natura 2000, ZNIEFF 1, ENS. Ces zonages sont complétés par des espaces identifiés pour la présence d'espèces « liste rouge » pour lesquelles la Franche-Comté a une responsabilité ou pour la présence d'infrastructure agro-écologique importante pour la biodiversité. Ces réservoirs sont par nature, identifiés comme étant à « fort potentiel écologique ».
- ☞ **Les corridors écologiques régionaux** sont, selon les sous-trames écologiques, soit issus de modélisation (milieux forestiers, herbacés permanents, xériques ouverts, humides) soit identifiés à partir des milieux supports de la sous-trame (milieux aquatiques). Parmi ceux-ci, nous distinguons :
 - **Les corridors écologiques à préserver.** Ce sont les corridors régionaux peu ou pas fragmentés ; leur fonctionnalité écologique est jugée bonne à l'échelle régionale (1/100000^{ième}) ;
 - **Les corridors écologiques à remettre en bon état** correspondent aux corridors régionaux fragmentés par des infrastructures de transport ou par des extensions urbaines. Leur fonctionnalité écologique est jugée moyenne à dégradée à l'échelle régionale.

La confirmation de la fonctionnalité des corridors écologiques régionaux passe par des expertises de terrain, qui doivent également permettre de préciser si la restauration de la continuité est nécessaire pour la circulation des espèces.

Tableau 1 – Typologie des états de conservation des composantes de la trame verte et des objectifs associés

Composantes de la trame verte	État de la fonctionnalité	Objectif associé
Réservoirs régionaux de biodiversité	Bon état	A préserver
	État altéré	A remettre en bon état
Corridors écologiques régionaux	Bon état	A préserver
	État altéré	A remettre en bon état

1.2.2. La Trame Bleue franc-comtoise

L'identification des composantes de la trame bleue (sous-trames aquatiques et humides) et des objectifs de préservation et de remise en bon état associés, est à réaliser en cohérence avec certaines réglementations en vigueur, à savoir :

- ☞ **Le classement des cours d'eau** (L 214-17 du Code de l'environnement). La préservation des continuités écologiques découlant du classement des cours d'eau en liste 1 est rendue obligatoire par l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 19 juillet 2013, ainsi que la mise en œuvre des opérations de restauration de la continuité écologique des cours d'eau en liste 2.
- ☞ **Le SDAGE Rhône-Méditerranée.** Outre le classement des réservoirs biologiques du SDAGE en réservoirs de biodiversité de la trame bleue, les orientations du SDAGE en termes de continuités écologiques constituent un cadre de référence pour l'élaboration du SRCE.
Le SDAGE RM définit 3 axes fondamentaux pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques : la préservation de la continuité amont-aval, la gestion de l'équilibre sédimentaire et du profil en long et la préservation et la restauration de la morphologie des cours d'eau.
- ☞ **Les zonages environnementaux réglementaires (RNN, RNR, APPB)** des cours d'eau et abords de cours d'eau et zones humides, conformément aux Orientations Nationales pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (Art. L. 371-2 du code de l'environnement).
- ☞ **Les zonages environnementaux complémentaires (Natura 2000, ZNIEFF 1, ENS, site du CEN)** recoupant des zones humides, lacs et tronçons de cours d'eau. **Les zonages supplémentaires** identifiés en raison de la présence d'espèces liste rouge pour lesquelles la Franche-Comté a un rôle particulier à jour dans leur préservation.

Tableau 2 – Typologie des états des composantes de la trame bleue et des objectifs associés

Composantes de la trame bleue	Statut	État de la fonctionnalité	Objectif associé
Réservoirs de biodiversité et corridors écologiques	Cours d'eau et tronçons de cours d'eau classés en liste 1	Très bon	A préserver
	Cours d'eau et tronçons de cours d'eau classés en liste 2	État altéré	A remettre en bon état
	Réservoirs biologiques du SDAGE	Bon état	A préserver
	Zonages réglementaires	Bon état	A préserver
	Zonages complémentaires	Bon état	A préserver
	Zonages supplémentaires	Bon état	A préserver

1.3. LES OBJECTIFS DE PRESERVATION ET DE RESTAURATION DES CONTINUITES ECOLOGIQUES

1.3.1. Les réservoirs régionaux de biodiversité, éléments à préserver

1.3.1.1 La Trame Verte

Avec 3 026,8 km², les réservoirs régionaux de biodiversité de la trame verte représentent au total 18,6% de la surface régionale et 21,7% des milieux supports de la trame verte. L'essentiel de ces réservoirs est déjà couvert par des zonages environnementaux réglementaires (RNN, RNR, APPB) et non réglementaires (Natura 2000, Znieff1, ENS, sites CEN), néanmoins, plus de 11% des réservoirs régionaux ne sont pas aujourd'hui couverts par un zonage environnemental.

Tableau 3 – Surface des réservoirs régionaux de biodiversité pour la trame verte

	Réservoirs de biodiversité				
	Surface (km ²)	% des milieux support	Dont réservoirs obligatoires (km ²)	Dont réservoirs complém. (km ²)	Dont autres réservoirs (km ²)
Milieux forestiers	1846,0	28,0 %	92,3	1586,4	167,3
Milieux herbacés permanents	837,0	23,5 %	16,2	588,5	232,3
Milieux mosaïque paysagère	806,0	22,6 %	27,4	767,2	11,4
Milieux xériques ouverts	219,5	100,0 %	49,8	166,3	2,9
Milieux souterrains	7,3	100,0 %	0,7	4,2	2,4
Réservoirs de la Trame verte	3 026,8	21,7 %			

1.3.1.2 La Trame Bleue

Les réservoirs de biodiversité (surfaciens) de la trame bleue représentent au total 7,2 % de la surface régionale (1172 km²). Si l'on tient compte des réservoirs de biodiversité du réseau hydrographique (éléments linéaires), l'essentiel des réservoirs de la trame bleue est déjà couvert par des zonages environnementaux réglementaires (RNN, RNR, APPB) et non réglementaires (Natura 2000, Znieff1, ENS, sites CEN).

Tableau 4 – Surface des réservoirs régionaux de biodiversité pour la trame bleue

	Linéaire / surface des réservoirs (km / km ²)	% des milieux support	Dont réservoirs obligatoires (km / km ²)	Dont réservoirs complément. (km / km ²)	Dont autres réservoirs (km / km ²)
Milieux humides	488,3	68,5 %	123,0	361,4	3,9
Milieux aquatiques (surface en eau, milieux annexes)	1 039,6	NR	169	781,7	88,9
Milieux aquatiques (Éléments linaires)	2 228,4	13,1 %	2 228,4	-	-
Total trame bleue	1 1172	7,2%			

1.3.2. Les corridors à préserver ou remettre en bon état

Les corridors écologiques régionaux correspondant aux lieux de passage entre deux réservoirs de biodiversité. En raison de l'échelle du SRCE et des temps impartis à son élaboration, **le tracé des corridors est le résultat d'une modélisation basée sur l'occupation du sol, et non d'un inventaire des lieux de passage de la faune sur le terrain.**

Comme évoqué précédemment, on distingue deux types de corridors écologiques :

- Les corridors écologiques à préserver,
- Les corridors écologiques à remettre en bon état

Le tableau 5 suivant permet d'apprécier l'emprise globale des corridors écologiques régionaux de la trame verte et bleue de la région Franche-Comté.

Tableau 5 – Linéaire ou surface des corridors écologiques de la trame verte et bleue

	Corridors écologiques	Dont corridors à préserver		Dont corridors à remettre en bon état	
	Linéaire (Km) / Surface (Km ²)	Linéaire (Km)	% des corridors	Linéaire (Km)	% des corridors
Milieux forestiers (Km)	1 566,0	1 129,0	72,1 %	437,0	27,9 %
Milieux herbacés permanents (Km)	2 003,0	1 608,0	80,3 %	394,8	19,7 %
Milieux xériques ouverts (Km²)	2 010,0	ND	-	-	-
Milieux humides (Km²)	2 894,0	ND	-	-	-
Milieux aquatiques (Km)	4591,2	3 311,9		1 279,3	

1.3.3. Les éléments fragmentants à traiter prioritairement

Les éléments classés comme fragmentants sont des éléments généralement linéaires qui viennent traverser des continuités écologiques (réservoirs ou corridors) et perturbent ou contraignent potentiellement le déplacement des espèces. Ils ne sont pas pour autant totalement infranchissables sur toute leur longueur dans la mesure où des passages à faune (spécifiques ou non) facilitent le passage d'espèces.

Pour les milieux terrestres, on identifie comme éléments fragmentants :

- Les autoroutes (A36 et A39) ainsi que les routes nationales et départementales identifiées dans le diagnostic,
- La LGV Rhin-Rhône et les voies ferrées de la région,
- Le canal du Rhône au Rhin

Pour les milieux aquatiques, les ouvrages hydrauliques identifiés comme fragmentant sont, soit issus de l'inventaire du ROE (ouvrages « Grenelle »¹), soit issus d'expertises locales conduites par les syndicats et l'EPTB (tableau 6).

Au total, ce sont **404 points d'impacts** qui sont comptabilisés pour les milieux terrestres², avec une part importante d'obstacles recensés pour les milieux prairiaux et les milieux humides.

Pour les milieux aquatiques, **364 ouvrages hydrauliques** sont identifiés comme fragmentant, dont 163 sont des ouvrages « Grenelle » et 201, des ouvrages expertisés localement.

Tableau 6 – Nombre d'obstacles recensés pour les composantes des sous-trames écologiques

		Milieux forestiers	Milieux herbacés permanents	Milieux xériques ouverts	Milieux humides	Milieux aquatiques
Corridors écologiques	Nombre de points d'impact	86 ³	126 ⁵	31	78	-
	Km impactés	-	-	273	520	-
Réservoirs de biodiversité	Nombre de points d'impact	15	18	22	28	-
	Km impactés	68	17	10,5	31	-
Total sous-trame écologique	Nombre de points d'impact	101	144	53	106	364
	Km impactés	68	17	283,5	626	-

¹ Ouvrages identifiés comme prioritaires pour la restauration de la continuité écologique des cours d'eau

² Les obstacles avec les sous-trames des milieux organisés en mosaïque paysagère et des milieux souterrains n'ont pas pu être comptabilisés

³ Dont 17 sont pourvus d'un passage à faune

⁵ Dont 11 sont pourvus d'un passage à faune

PARTIE 2 : PLAN D'ACTION STRATEGIQUE DU SRCE DE FRANCHE-COMTE

2.1. OBJECTIF ET METHODE D'ELABORATION

2.1.1. Place et objectif du plan d'action stratégique dans le SRCE

L'article R. 371-28 du Code de l'environnement, issu du décret du 27 décembre 2012, précise que le plan d'action stratégique doit présenter :

- ☞ **les outils et moyens mobilisables compte tenu des objectifs de préservation et de remise en bon état** des continuités écologiques de la trame verte et bleue régionale, selon les différents milieux ou acteurs concernés et en indiquant, le cas échéant, leurs conditions d'utilisation et leur combinaison.
- ☞ **des actions prioritaires et hiérarchisées** en faveur de la préservation et de la remise en bon état des continuités écologiques.
- ☞ **les efforts de connaissance à mener**, notamment en vue de l'évaluation de la mise en œuvre du schéma.

2.1.2. Méthodologie suivie pour l'élaboration du plan d'action

L'élaboration du plan d'action stratégique du SRCE franc-comtois s'est faite autour des étapes suivantes :

Étape 1 - Collecte des contributions des acteurs lors des Groupes de Travail Thématiques (GTT)

L'organisation de groupes de travail thématiques (les 15-16 juillet 2013) avec une soixantaine d'acteurs du territoire (issus des professions agricole, forestière, de pêche, de la chasse, PNR, conseils généraux, APRR, RFF, associations naturalistes, etc.) a eu pour objectif de collecter les propositions d'actions et les avis des participants sur les propositions d'actions identifiées à partir des enjeux régionaux reconnus en phase de diagnostic.

Ces groupes de travail ont été répartis autour de 4 thématiques :

- Agriculture, sylviculture et gestion des milieux,
- Urbanisme et planification locale,
- Infrastructures et activités industrielles,
- Milieux aquatiques et humides.

Étape 2 - Organisation de réunions bilatérales

Des rencontres en bilatéral ont également été organisées et ont permis de préciser, modifier et réorganiser les actions proposées à l'issue des Groupes de Travail Thématique précédemment organisés.

Un travail complémentaire a également été réalisé pour hiérarchiser les actions et systématiser la proposition d'outils pour chaque action.

Étape 3 - Construction d'une matrice enjeux – orientations

Afin de passer d'un plan d'action organisé par « enjeux régionaux franc-comtois » à un plan d'action bâti par « grandes orientations », une matrice a été élaborée pour passer de l'un à l'autre (tableau 7).

Ce travail a ainsi permis d'organiser le plan d'actions du SRCE en 5 grandes orientations et 15 sous-orientations (elles sont présentées dans la partie 2.1.3. suivante).

Étape 4 – Organisation de réunions territoriales

Des réunions territoriales ont été organisées en novembre 2013 permettant de réunir une centaine d'acteurs locaux (élus, agents de collectivités, professions agricole, forestière, de la pêche, de la chasse, PNR, conseils généraux, APPR, RFF, associations naturalistes, etc.) à Besançon, Vesoul, Lons-le-Saunier et Belfort.

Les contributions en séance et à l'issue de ces réunions ont permis de consolider le plan d'actions stratégique du SRCE.

Étape 5 – Arbitrage entre les contributions

De nombreux acteurs ont pu participer à l'élaboration du plan d'action stratégique. Les contributions multiples et variées sont parfois apparues contradictoires. Des arbitrages ont donc été rendus par les porteurs de projet afin de rendre le plan d'actions du SRCE le plus opérationnel et efficace pour la préservation des continuités écologiques, en réalisant les compromis nécessaires. Les choix opérés visent à une acceptation la plus large possible du SRCE.

2.1.3. Critère de priorisation des actions

La hiérarchisation des actions s'appuie sur la connaissance des enjeux régionaux et suit la règle ERC « Éviter - Réduire - Compenser » privilégiant les actions visant à éviter toute nouvelle dégradation, sur celles visant à limiter les dommages existants. Les actions de compensation des dommages n'ayant pu être évités ou réduits, sont à envisager en dernier lieu.

Les actions visant à intégrer dans les documents de gestion existants les enjeux associés aux continuités écologiques sont définis comme prioritaires en raison de leur effet démultiplicateur pour la prise en compte de la TVB. Les actions impactant directement les composantes de la TVB (réservoirs de biodiversité et corridors écologiques) sont également désignées comme prioritaires.

Tableau 7 - Matrice enjeux – orientations du plan d’actions stratégique
(document téléchargeable sur le site de la Région)

	Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation des composantes de la TVB				Limiter la fragmentation des continuités écologiques			Accompagner les collectivités dans la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques			Former et sensibiliser les acteurs à la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques		Suivre, évaluer, actualiser le dispositif du SRCE		
	A1	A2	A3	A4	B1	B2	B3	C1	C2	C3	D1	D2	E1	E2	E3
	Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux forestiers	Promouvoir et favoriser des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux agricoles	Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux rupestres et milieux souterrains	Promouvoir et favoriser des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux humides	Améliorer la perméabilité des infrastructures de transport et autres aménagements terrestres et aériens	Limiter la fragmentation des continuités aquatiques et humides liée aux ouvrages hydrauliques et aménagements d'abords	Limiter l'artificialisation des milieux naturels liée à l'étalement urbain et développer des projets de nature en ville	Veiller à la bonne articulation à toutes les échelles, entre le SRCE et les différents documents existants	Accompagner la mise en œuvre locale du SRCE	Sensibiliser et former les élus et agents des collectivités aux enjeux de la TVB et de la biodiversité	Former les acteurs et les porteurs de projets à la prise en compte des enjeux de la TVB	Sensibiliser les acteurs et les porteurs de projets à la prise en compte des enjeux de la TVB	Veiller à la cohérence du SRCE avec les autres politiques et plans d'actions	Organiser et assurer le suivi du SRCE	Compléter et actualiser les connaissances sur la TVB régionale
Enjeu A1															
Enjeu A2															
Enjeu A3															
Enjeu A4															
Enjeu A5															
Enjeu A6															
Enjeu A7															
Enjeu B1															
Enjeu B2															
Enjeu B3															
Enjeu B4															
Enjeu B5															
Enjeu B6															
Enjeu C1															
Enjeu C2															
Enjeu C3															

2.1.4. Les orientations et sous-orientations du plan d'actions stratégique

Cinq grandes orientations définissent le plan d'action du SRCE de Franche-Comté, elles-mêmes subdivisées en sous-orientations :

 **Orientation A : Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation des composantes de la TVB, elle-même déclinée en 4 sous-orientations :**

Sous-orientation A1- Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux forestiers

Sous-orientation A2- Promouvoir et favoriser des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux agricoles

Sous-orientation A3- Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux rupestres et milieux souterrains

Sous-orientation A4- Promouvoir et favoriser des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux humides

 **Orientation B - Limiter la fragmentation des continuités écologiques**

Sous-orientation B1- Améliorer la perméabilité des infrastructures de transport et autres aménagements terrestres et aériens,

Sous-orientation B2- Limiter la fragmentation des continuités aquatiques et humides liée aux ouvrages hydrauliques et aménagements d'abords,

Sous-orientation B3- Limiter l'artificialisation des milieux naturels liée à l'étalement urbain et développer des projets de nature en ville.

 **Orientation C - Accompagner les collectivités dans la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques**

Sous-orientation C1- Veiller à la bonne articulation du SRCE à toutes les échelles avec les différents documents existants,

Sous-orientation C2- Accompagner la mise en œuvre locale du SRCE,

Sous-orientation C3- Sensibiliser les élus et agents des collectivités aux enjeux de la TVB et de la biodiversité.

 **Orientation D – Former et sensibiliser les acteurs à la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques**

Sous-orientation D1- Former les acteurs et les porteurs de projets à la prise en compte des enjeux de la TVB,

Sous-orientation D2- Sensibiliser les acteurs et les porteurs de projets à la prise en compte des enjeux de la TVB.

 **Orientation E – Suivre, évaluer et actualiser le dispositif du SRCE**

Sous-orientation E1- Veiller à la cohérence du SRCE avec les autres politiques et plans d'actions,

Sous-orientation E2- Organiser et assurer le suivi du SRCE,

Sous-orientation E3- Compléter et actualiser les connaissances sur la TVB régionale.

2.2. PRESENTATION DES « FICHES ACTIONS » PAR ORIENTATION STRATEGIQUE

Les prochaines pages présentent les différentes actions du Plan d'action stratégique de Franche-Comté. Elles sont organisées par grandes orientations et sous-orientations. Chaque action est identifiée par un code (ex OA1-1) qui indique l'orientation, la sous-orientation et le numéro de l'action. Les actions possèdent un nom est succinctement décrites. Des outils sont proposés de manière non exhaustive, pour leur mise en œuvre. De la même manière, des acteurs et des localisations pour la mise en œuvre des actions sont proposés mais d'autres pourront être identifiés. Les mots écrits en italique sont définis dans le glossaire.

2.2.1. Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation des composantes de la TVB (orientation A)

Orientation A	
Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation des composantes de la TVB	
Sous-orientation A1 - Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux forestiers	
Sous-trame écologique	Sous-trame des milieux forestiers
Enjeux régionaux associés	<p>Le territoire franc-comtois est doté de massifs forestiers de grandes tailles jouant un rôle majeur dans la préservation de la biodiversité et des continuités écologiques.</p> <p>Les surfaces forestières étendues, lorsqu'elles sont gérées de manière durable, ont un fort potentiel de connectivité écologique. L'effet positif de ce potentiel de connectivité est renforcé par le maintien d'une grande diversité des essences forestières, des structures et des types de forêts (alluviales, de pentes, tourbeuses...) pour la biodiversité régionale.</p> <p>Le maintien d'une gestion durable des forêts constitue par conséquent une condition indispensable pour la préservation du patrimoine naturel de la région. Les enjeux régionaux associés aux milieux forestiers francs-comtois reconnaissent à la fois le potentiel de connectivité et la richesse écologique que représentent ces milieux, mais aussi l'importance d'une gestion durable des forêts, sur des secteurs particuliers comme les forêts d'altitude et les forêts humides :</p> <ul style="list-style-type: none">- « <i>Des milieux forestiers et herbacés étendus et peu fragmentés, réservoirs ou corridors potentiels de biodiversité pour la nature ordinaire et remarquable</i> » (enjeu A1),- « <i>La propagation du hêtre en altitude et le déclin du pâturage d'altitude perturbent certains écosystèmes montagnards</i> » (enjeu A3),- « <i>Des milieux tourbeux et milieux humides d'importance régionale, véritables réservoirs de biodiversité pour la nature ordinaire et remarquable</i> » (enjeu B2),- « <i>Des dynamiques de fragilisation des milieux tourbeux et milieux humides liées à des pratiques en cours ou passées</i> » (enjeu B3).

Orientation A

Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation des composantes de la TVB

Sous-orientation A1 - Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux forestiers

Plan d'actions stratégique

Parmi les actions proposées, certaines sont **réglementaires**, d'autres ont été définies comme **prioritaires** pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques forestières de la région.

Actions réglementaires

L'action OA1-1 « *Dans une logique "Eviter, Réduire Compenser", poursuivre et valoriser la mise en place des mesures compensatoires de reboisement de secteurs défrichés dans les zones à enjeux (réservoirs et corridors) des forêts publiques et privées* » est déclinée du Code forestier (Art.341-6). Il prévoit que des mesures compensatoires peuvent être exigées pour les défrichements créant une rupture de continuité écologique (reversoir ou corridor), ceux réalisés dans une zone Natura 2000, à intérêt écologique (ZNIEFF1, ENS, sites CEN...), ceux réalisés dans une ripisylve, etc.

Plan d'actions stratégique

Actions prioritaires

Les actions prioritaires suivent la logique ERC « Éviter - Réduire - Compenser »

Pour cette sous-orientation, 4 actions ont été définies comme prioritaires:

-  **Dans une logique "Eviter, Réduire Compenser", poursuivre et valoriser la mise en place des mesures compensatoires de reboisement de secteurs défrichés dans les zones à enjeux (réservoirs et corridors) des forêts publiques et privées (action OA1-1)**
-  **Préserver les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques des espaces forestiers non couverts par des outils de gestion (action OA1-2)**
-  **Rénover les milieux d'interface entre espaces forestiers et espaces agricoles (action OA1-3)**
-  **Intégrer les enjeux des continuités écologiques dans les documents de gestion, les documents opérationnels et les documents stratégiques. (action OA1-4)**

Ces actions sont prioritaires car elles permettent de préserver des réservoirs de biodiversité en se basant sur une sylviculture respectueuse de la biodiversité dans une logique de développement durable.

Actions de la sous-orientation A1
Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux forestiers

Actions prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OA1-1	Dans une logique "Éviter, Réduire Compenser", poursuivre et valoriser la mise en place des mesures compensatoires de reboisement de secteurs défrichés dans les zones à enjeux (réservoirs et corridors) des forêts publiques et privées	L'art.341-6 du Code Forestier précise que des mesures compensatoires peuvent être exigées notamment pour les défrichements créant une rupture de continuité écologique (venant contraindre fortement voire stopper les déplacements d'espèces forestières), ceux réalisés dans une zone Natura 2000, ou à intérêt écologique (ZNIEFF1, ENS, sites CEN...), ceux réalisés dans une ripisylve, ceux situés dans une commune à faible taux de boisement (< 10%), etc. Les travaux de reboisement doivent correspondre à la surface défrichée, assortie pour les secteurs d'intérêt sur le plan écologique ou social, d'un coefficient multiplicateur compris entre 2 et 5 (à fixer par la DDT, autorité administrative compétente). Les reboisements devront éviter les plantations mono-spécifiques de privilégier au maximum les essences locales.	Action réglementaire (Article 341-6 du Code Forestier), PEFC	Secteurs boisés défrichés	Collectivités locales, ONF, CRPF, COFOR, <i>associations naturalistes</i> , opérateurs réseau Natura 2000
OA1-2	Préserver les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques des espaces forestiers non couverts par des outils de gestion	Dans les zones identifiées comme remarquables pour la biodiversité, des outils de gestion pourront être mis en place en partenariat avec les acteurs du monde forestier en cohérence avec la réglementation existante. La soumission au régime forestier doit être privilégiée lorsqu'elle n'est pas mis en place et une attention particulière doit être apportée au plan de gestion pour une meilleure intégration des continuités écologiques - Animation auprès des propriétaires forestiers en vue d'inciter la petite propriété forestière privée à adopter un règlement type de gestion ou un code de bonnes pratiques sylvicoles sur les réservoirs (animation CRPF, Chambre d'agriculture). Élaboration et mise en œuvre de documents de gestion et de guide de bonnes pratiques.	Bénéfice du régime forestier, PEFC, RTG, CBPS, ENS, bail, outils de maîtrise foncière des CEN pour les espaces à enjeux mixtes et/ou multipropriétaires.	Réservoirs de biodiversité de la sous-trame forestière	Région, collectivités locales, PNR, ONF, CRPF, COFOR, <i>associations naturalistes</i>
OA1-3	Rénover les milieux d'interface entre espaces forestiers et espaces agricoles	Valoriser, en concertation avec les professions engagées, la création de lisières et de pré-bois diversifiés. Favoriser le maintien des pâturages boisés par la gestion des espaces sylvo-pastoraux en maintenant et promouvant les Plans de Gestion Intégrés (PGI) et en assouplissant les conditions des baux entre éleveur et forestier (possibilité pour le propriétaire forestier de récupérer plus facilement la parcelle louée).	Outils contractuels, type MAEC Contrat de Territoire Contrat d'Aménagement Durable de l'Espace (CADE dans le PNR BV), PEFC	Haut-Jura et Haut-Doubs	Collectivités locales, PNR, profession agricole, ONF, CRPF, COFOR, ACCA, FDC et <i>associations naturalistes</i>

Actions de la sous-orientation A1
Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux forestiers

Actions prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OA1-4	Intégrer les enjeux des continuités écologiques dans les documents de gestion, les documents opérationnels et les documents stratégiques.	Décliner les préoccupations sur les continuités écologiques et la biodiversité dans les différents documents stratégiques, opérationnels et de gestion à travers notamment les modes de traitements sylvicoles.-afin de d'optimiser la fonctionnalité des réseaux écologiques forestiers et la préservation de la biodiversité.	Chartes Forestières de Territoires (CFT), PEFC, Plan de Développement de Massifs (PDM)		Collectivités locales, PNR, ONF, CRPF, COFOR

Actions réglementaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OA1-1	Dans une logique "Éviter, Réduire Compenser", poursuivre et valoriser la mise en place des mesures compensatoires de reboisement de secteurs défrichés dans les zones à enjeux (réservoirs et corridors) des forêts publiques et privées	L'art.341-6 du Code Forestier précise que des mesures compensatoires peuvent être exigées notamment pour les défrichements créant une rupture de continuité écologique (venant contrairement fortement voire stopper les déplacements d'espèces forestières), ceux réalisés dans une zone Natura 2000, ou à intérêt écologique (ZNIEFF1, ENS, sites CEN...), ceux réalisés dans une ripisylve, ceux situés dans une commune à faible taux de boisement (< 10%), etc. Les travaux de reboisement doivent correspondre à la surface défrichée, assortie pour les secteurs d'intérêt sur le plan écologique ou social, d'un coefficient multiplicateur compris entre 2 et 5 (à fixer par la DDT, autorité administrative compétente). Les reboisements devront éviter les plantations mono-spécifiques de privilégier au maximum les essences locales.	Action réglementaire (Article 341-6 du Code Forestier), PEFC	Secteurs boisés défrichés	Collectivités locales, ONF, CRPF, COFOR, associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000

Actions de la sous-orientation A1
Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux forestiers

Autres actions

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OA1-5	Maîtriser la fragmentation des massifs forestiers liée aux infrastructures de transports	En fonction des massifs considérés, limiter la création de nouvelles infrastructures routières en forêt afin de limiter de nouvelles fragmentation du milieu forestier et maîtriser la fréquentation de celles-ci	Aménagement routier et documents cadre, Étude d'incidence, Procédures réglementaires existantes dans le domaine de l'environnement, PEFC		Collectivités, État, entreprises d'autoroutes, ONF, Associations naturalistes, CRPF, Opérateurs Natura 2000, PNR
OA1-6	Dans une logique "Éviter, réduire, compenser" : évaluer l'impact écologique de la création de nouvelles dessertes; éviter les dessertes reconnues impactantes sur les milieux sensibles, réduire et compenser les impacts "acceptables" des autres créations de dessertes	Évaluer l'opportunité de la création de dessertes en fonction du bénéfice économique attendu mais aussi de l'impact environnemental. Avoir une réflexion globale sur l'intérêt de créer de nouvelles dessertes. Penser la création de dessertes pour qu'elles aient un impact minimum sur la biodiversité. Compenser la création des dessertes forestières par la préservation d'îlots de sénescence ou de secteur favorable à la biodiversité. Maîtriser la fréquentation et l'utilisation des massifs en période de très forte sensibilité du milieu. Sensibiliser sur les conséquences des différents usages de la forêt sur la biodiversité et les continuités écologiques	Étude d'impact - étude d'opportunité Plan de gestion, Outils de communication, documents de cadrage de l'aménagement forestier, PEFC		ONF, Propriétaires forestiers, PNR, CRPF, opérateurs réseau Natura 2000, Collectivités, Entreprises de travaux forestiers (ETF), Offices de tourisme, Associations naturalistes
OA1-7	Connaître, maintenir et promouvoir des réseaux de forêts en évolution naturelle.	Améliorer la connaissance des forêts en évolution naturelle en cartographiant les forêts vieillissantes, les îlots de sénescence et les espaces en évolution naturelle. Étudier leur composition et leur fonctionnement au regard des continuités écologiques. Mettre en place un dispositif contractuel et volontaire pour leur maintien durable. Valoriser auprès des forestiers l'intérêt pour la biodiversité à maintenir un certain taux de forêts en évolution naturelle ou d'îlots de sénescence	Réserves biologiques intégrales, îlots de sénescence dans les plans de gestion Réseau FRENE, PEFC		Collectivités locales, PNR, ONF, CRPF, COFOR, opérateurs réseau Natura 2000

Actions de la sous-orientation A1
Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux forestiers

Autres actions

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OA1-8	Mettre en œuvre des modes de gestion forestière compatibles avec la protection des espèces patrimoniales	Conforter les actions déjà mises en place sur les espaces forestiers en faveur d'espèces patrimoniales (exemple : les Tétraoïdés), avec un volet plaine et un volet montagne. Identifier des zones de quiétude en concertation avec les propriétaires et les gestionnaires forestiers Décliner la stratégie nationale en faveur du Grand Tétras en plan d'action pour le massif Vosgien et le massif du Jura, en concertation avec les propriétaires et les gestionnaires.	Stratégie Nationale Grand Tétras, actions en faveur de la tranquillité, de la qualité de l'habitat du Grand tétras, ... N2000 : contractualisation et évaluation d'incidence Arrêté de protection de biotope Réserves de chasse, PEFC	Massifs du Haut-Jura et des Vosges	Collectivités locales, PNR, ONF, CRPF, COFOR, Chambre d'agriculture, associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000
OA1-9	Promouvoir les modes de gestion reposant sur le Code Forestier, qui garantissent une gestion compatible avec la biodiversité des milieux forestiers	S'appuyer sur le Code forestier et les documents de gestion des forêts publiques et privées déjà en vigueur qui maintiennent une diversité d'essences et de strates à l'échelle des massifs, des îlots de sénescence, des très gros bois en forêts, limitent le tassement des sols, etc.	Cadrages nationaux (ONAG, DNAG ...), cadrages régionaux (ORF, DRA, SRA, ORGFH), documents de gestion (aménagement en forêt publique bénéficiant du régime forestier, PSG en forêt privée de > 25ha), prise en compte sur site N2000 des DOCOB (annexes vertes, dispositif du L122-7 du CF valant évaluation d'incidence pour les aménagements des forêts bénéficiant du régime forestier), PEFC		Propriétaires publics, privés, gestionnaire public (ONF), Approbation des documents cadres et documents de gestion propre à chaque forêt (Ministères, DRAAF, DREAL, CRPF)

Orientation A

Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation des composantes de la TVB

Sous-orientation A2 – Promouvoir et favoriser des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux agricoles

Sous-trames écologiques

Sous-trame des milieux herbacés permanents Sous-trame des milieux agricoles en mosaïque paysagère

Enjeux régionaux associés

L'étendue des prairies permanentes en Franche-Comté offre un potentiel intéressant pour la biodiversité et la connectivité des milieux. Quant aux espaces agricoles organisés en mosaïque paysagère, ils jouent un rôle d'interface entre milieux agricoles et milieux forestiers et constituent un atout indéniable pour la biodiversité de la région et la connectivité des milieux.

Le maintien de bonnes pratiques agricoles est une condition indispensable pour la préservation de la biodiversité associée aux milieux agricoles. Si les enjeux régionaux associés aux milieux agricoles reconnaissent le potentiel de connectivité que représentent ces différents milieux agricoles (prairies, haies, lisières, etc.), ils identifient également des secteurs plus à « risque » : conversion de prairies humides en cultures dans les vallées alluviales, conversion de prairies permanentes en prairies temporaires, intensification de l'usage d'intrants sur les prairies permanentes du haut-Doubs et dans certains cas, dynamiques de déprise agricole, à l'origine de la fermeture des milieux (en altitude) :

- « Des milieux forestiers et herbacés étendus et peu fragmentés, réservoirs ou corridors potentiels de biodiversité pour la nature ordinaire et remarquable » (enjeu A1),
- « La propagation du hêtre en altitude et le déclin du pâturage d'altitude perturbent certains écosystèmes montagnards » (enjeu A3),
- « Des espaces agricoles organisés en mosaïque paysagère, jouant un rôle d'interface entre espaces agricoles et espaces forestiers » (enjeu A4),
- « Des continuités aquatiques et humides fonctionnelles » (enjeu B1),
- « Des milieux tourbeux et milieux humides d'importance régionale, véritables réservoirs de biodiversité pour la nature ordinaire et remarquable » (enjeu B2),
- « Des dynamiques de fragilisation des milieux tourbeux et milieux humides liées à des pratiques en cours ou passées » (enjeu B3).

Actions prioritaires

La hiérarchisation des actions suit la règle ERC « Éviter - Réduire - Compenser »

Pour cette sous-orientation, 4 actions ont été définies comme prioritaires :

- 👉 **Préserver des réservoirs de biodiversité des espaces agricoles non couverts par des outils de gestion (action OA2-1),**
- 👉 **Mettre en place des modes de gestion compatibles avec la préservation des prairies alluviales et des prairies humides (action OA2-2),**
- 👉 **Maintenir un réseau de prairies permanentes sur les territoires à dominante Céréales-Oléo-Protéagineux (COP) (action OA2-3),**
- 👉 **Favoriser les conditions du maintien des exploitations en polyculture-élevage respectueuses de la préservation des infrastructures agro-écologiques (haies, lisières, murgers, bosquets, ripisylves, mares, etc.) (action OA2-4).**

Ces actions sont prioritaires car elles permettent de préserver les réservoirs de biodiversité en favorisant la mise en place d'une gestion raisonnée dans une logique de développement durable des pratiques agricoles.

Plan d'actions stratégique

Actions de la sous-orientation A2
Promouvoir et favoriser des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux agricoles

Actions prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OA2-1	Préserver des réservoirs de biodiversité des espaces agricoles non couverts par des outils de gestion	Prioriser la mise en place d'outil de gestion en partenariat avec les acteurs du monde agricole, sur les espaces identifiés en réservoirs de biodiversité	Outils contractuels types MAEC	Réservoirs de biodiversité des sous-trames agricoles	Région, collectivités locales, PNR, profession agricole, Associations naturalistes
OA2-2	Mettre en place des modes de gestion compatibles avec la préservation des prairies alluviales et des prairies humides	En concertation avec la profession agricole, mettre en place des pratiques agricoles compatibles avec les enjeux de biodiversité des milieux alluviaux (fauche tardive, centrifuge, intrants limités...) et favoriser le maintien d'une trame de prairie et de marais à fauche tardive pour les oiseaux menacés. S'assurer de la cohérence des mesures proposées avec les objectifs des plans de gestion préexistants (DOCOB pour Natura 2000) et travailler en concertation avec les animateurs Natura 2000 des territoires	Mobiliser, en concertation avec la profession agricole, les outils existants (MAEC, etc.) ou mettre en place de nouveaux outils si nécessaire	Prairies permanentes et temporaires des vallées alluviales de la région (Saône, Ognon, etc...)	PNR, collectivités locales, profession agricole, Associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000
OA2-3	Maintenir un réseau de prairies permanentes sur les territoires à dominante Céréales-Oléo-Protéagineux (COP)	Maintenir une surface minimum des surfaces toujours en herbe sur les territoires à dominante COP et proposer la mise en place d'un plan de restauration et de gestion des prairies permanentes sur ces secteurs	Valoriser, en concertation avec la profession, l'outil MAE pour le maintien des continuités écologiques (futur outil de la PAC) ou proposer de nouveaux outils contractuels si nécessaire	En particulier dans les territoires à dominante céréalière (Haute-Saône, Ouest Jura...)	Région, collectivités locales, PNR, profession agricole, Associations naturalistes
OA2-4	Favoriser les conditions du maintien des exploitations en polyculture-élevage respectueuses de la préservation des infrastructures agro-écologiques (haies, lisières, murgers, bosquets, ripisylves, mares, etc.)	Favoriser le maintien des exploitations agricoles en polyculture-élevage s'engageant pour le maintien des éléments de la mosaïque paysagère (haies, lisières, murgers, bosquets, ripisylves, mares, etc.)	MAEC pour favoriser le maintien des exploitations agricoles Eco-conditionnalité	Secteurs de plaine et bas plateaux de la région	Région, DATAR, collectivités locales, profession agricole, opérateurs réseau Natura 2000, PNR, FDC, FRC, etc.

Actions de la sous-orientation A2
Promouvoir et favoriser des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux agricoles

Actions non prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OA2-5	Favoriser les conditions de l'élevage extensif dans les zones de déprise agricole	Soutenir le maintien du pâturage extensif sur des secteurs en déprise, à enjeux écologiques (prairies humides, pâturages boisés d'altitude...).	Proposer, en concertation avec la profession, des nouveaux outils contractuels. S'inspirer de la politique pastorale soutenue par la DATAR et le Conseil Régional Contrat de Territoire	Zones à enjeux en déprise agricole (prairies d'altitude, zones humides...)	Collectivités locales, profession agricole, PNR, Associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000
OA2-6	Adopter des pratiques agricoles favorables aux milieux humides	Cette mesure vise les engagements unitaires pertinents des dispositifs agro environnementaux régionaux (mesures 214 A et 214 F et mesures 311 et 323 D) qui concernent la gestion et la restauration du patrimoine naturel de la SAU au travers des thèmes: biodiversité, régulation et reconnexion écologique et hydraulique, réduction de la fertilisation et entretien des éléments structurants des paysages d'eau adaptés, préservation des milieux remarquables et des races menacées adaptées à l'entretien des zones humides, amélioration de la diversité biologique des cultures.	Mesure du SDAGE RMC 2010-2015	Basse vallée du Doubs, Saône amont	Ayant droit (SDAGE RMC 2010-2015)
OA2-7	Préserver durablement les pelouses sèches des espaces agricoles	Ré ouvrir ou maintenir ouvert des espaces de pelouses sèches ; par des interventions adaptées et non systématiques, pour limiter l'enfrichement de ces milieux remarquables. Proposer des mesures permettant de pérenniser les résultats de l'action.	En concertation avec la profession agricole, proposer des MAE type "réouverture des milieux", complétées par des outils de pérennisation de l'action (clôture, élevage, ...) pour éviter un retour à l'enfrichement après les 5 ans de contrat Baux ruraux à caractère environnemental Mettre en place des partenariats innovants avec les collectivités locales, notamment lorsque le territoire n'est pas éligible à des MAE (hors Natura 2000)	Sites à pelouses sèches des espaces agricoles de la région	Collectivités locales, profession agricole, PNR, Associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000

Actions de la sous-orientation A2
Promouvoir et favoriser des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux agricoles

Actions non prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OA2-8	Faciliter la mise en place de pratiques agro-écologiques adaptées au territoire et compatibles avec la biodiversité des espaces agricoles	Renforcer le conseil agricole des chambres pour favoriser des pratiques compatibles avec la biodiversité des milieux (mosaïque paysagère, prairies permanentes, couverts végétaux, cultures associées, agro-foresterie...) et pour une meilleure intégration des enjeux associés aux continuités écologiques dans le système d'exploitation. Mettre en place des démonstrations et d'expérimentations pour disposer de références diffusables. Proposer des partenariats chambres d'agriculture / associations naturalistes.	MAEC pour le maintien des continuités écologiques (futur outil de la PAC) Mobiliser des outils contractuels hors sites Natura 2000		Collectivités locales, PNR, profession agricole, Associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000
OA2-9	Inciter à la réalisation de diagnostics globaux (agro-écologiques et économiques) des exploitations, accompagnés de propositions à mettre en œuvre pour améliorer la préservation de la biodiversité sur l'exploitation	Sur la base du diagnostic, il s'agit de proposer des réorganisations / aménagements de pratiques pour améliorer la préservation de la biodiversité sur les espaces agricoles. Méthode de diagnostic pluridisciplinaire à élaborer ou valider au niveau régional et constituer un réseau d'exploitations et des références diffusables	Diagnostic globaux à créer associant volet économique et volet écologique (ex: CEN Languedoc-Roussillon, diagnostic IBIS, IBEA, etc....) Aide financière à la réalisation du diagnostic + conseil à mettre en place		Région, CG, PNR, collectivités, profession agricole, conservatoire d'espaces naturels, conservatoire botanique, LPO, opérateurs réseau Natura 2000
OA2-10	Mobiliser les groupements de producteurs volontaires et la profession agricole pour réintroduire des éléments fixes du paysage et diversifier l'usage des sols dans le but de freiner les pullulations de campagnols	Afin de limiter les pullulations de campagnols dans les prairies permanentes il convient de réintroduire des éléments fixes du paysage (haies, arbres...) et de diversifier l'usage des sols (prairies permanentes, prairies temporaires, céréales, etc.) afin de favoriser les prédateurs naturels des campagnols.	Outils contractuels (MAEC)	Prairies permanentes du Haut-Doubs et du Haut-Jura	Région, CG, PNR, collectivités, profession agricole, agriculteurs, conservatoire d'espaces naturels, conservatoire botanique, LPO, opérateurs réseau Natura 2000
OA2-11	Favoriser l'entretien des haies et des ripisylves	Développer des filières de gestion et de valorisation des rémanents issus de l'entretien des haies et des ripisylves. La restauration des ripisylves endommagées doit être également prise en charge.	Filière bois-énergie	Infrastructures agro-écologiques	Région, CG, PNR, collectivités, profession agricole, agriculteurs, opérateurs réseau Natura 2000

Orientation A

Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation des composantes de la TVB

Sous-orientation A3 - Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux rupestres et milieux souterrains

Sous-trames écologiques

Sous-trame des milieux xériques ouverts Sous-trame des milieux souterrains

Enjeux régionaux associés

Les milieux rocheux superficiels (éboulis, falaises, etc.) et milieux associés (pelouses sèches) sont des habitats riches et fragiles, qui présentent une biodiversité spécifique, diversifiée, souvent remarquable. **En Franche-Comté, un grand nombre de ces milieux fait déjà l'objet de protection via des outils réglementaires (RNN, RNR, APPB) ou contractuels (Natura 2000).**

D'autre part, les milieux karstiques de la Franche-Comté sont des milieux emblématiques, riches et complexes. En raison du manque de temps et de la complexité à mobiliser les données disponibles et les connaissances scientifiques, la sous-trame des milieux souterrains du SRCE 2015-2020 ne cartographie que les grottes et cavités à chiroptères et constitue à ce titre, un sous-élément de la sous-trame des milieux souterrains (à terme, cette sous-trame devra intégrer les composantes associées aux milieux karstiques).

Concernant les grottes et cavités à chiroptères, elles représentent une spécificité forte de la région. **Elles accueillent un grand nombre d'espèces de chiroptères, toutes protégées sur le territoire national.**

Les enjeux liés à ces différents milieux rocheux et milieux associés mettent l'accent sur la richesse des habitats mais soulignent également les pressions subies, qui pèsent sur les espèces, habitats et continuités écologiques. En effet, les dérangements occasionnés par la fréquentation de ces milieux (escalade, randonnée, spéléologie...) sont dommageables pour de nombreuses espèces quand ils ont lieu à des périodes clés de leur cycle de vie.

Les deux enjeux liés à ces milieux sont :

- « *Des milieux forestiers et herbacés étendus et peu fragmentés, réservoirs ou corridors potentiels de biodiversité pour la nature ordinaire et remarquable* » (enjeu A1) et qui recouvrent également les pelouses sèches de la région,
- « *Des milieux rupestres et milieux rocheux souterrains potentiellement fragilisés par des usages récréatifs* » (enjeu A7).

Plan d'actions stratégique

Aucune action réglementaire n'a été identifiée.

Aucune des actions identifiées n'a été jugée prioritaire selon les critères prédéfinis notamment de par le manque d'informations et de données sur les enjeux de continuités écologiques associés aux milieux rupestres et souterrains.

Actions de la sous-orientation A3

Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux rupestres et milieux souterrains

Actions non prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OA3-1	Préserver et restaurer les pelouses sèches des espaces non agricoles	Favoriser le maintien de réseau de pelouses sèches sur les espaces non agricoles	Outils de gestion et de protection existants : maîtrise foncière et d'usage (ENS, CEN-FC, etc.), gestion contractuelle (Natura 2000, etc.), protection réglementaire (RNN, RNR, APPB, SCAP, etc.) et mutualisation des outils de gestion complémentaires	Sites à pelouses sèches de la région hors espaces agricoles	Région, collectivités locales, PNR, gestionnaires, Associations naturalistes
OA3-2	Identifier des zones de quiétude en réseau pour l'avifaune et les chiroptères et les espèces d'oiseaux les plus sensibles au dérangement	Identifier, en concertation avec les gestionnaires concernés (Chambre d'agriculture, ONF, CRPF, URACOFOR), les associations (LPO, CPEPESC, FDC...) et les collectivités régionales et territoriales, des zones de quiétude pour l'avifaune et les chiroptères. Ces zones de quiétude délimitent un accès interdit à tout public pendant les périodes de reproduction et les périodes hivernales (la liste des espèces cibles est à stabiliser avec les acteurs partenaires) ; les activités de loisirs associées à ces milieux (randonnées, spéléologie, escalade, etc.) sont ainsi à adapter lors de ces périodes.	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) Zone de Protection Spéciale (ZPS) Autres outils (APPB, Natura 2000, etc.)	Falaises, grottes... de la région	Région, collectivités locales, PNR, gestionnaires, Associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000
OA3-3	Promouvoir la labellisation des sites du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)	Préserver la biodiversité des milieux rupestres et milieux souterrains fréquentés pour des activités de loisirs, sportives et touristiques	Système de classement des Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) pour préserver la biodiversité de ces espaces (créer un PDESI)	Falaises, grottes... de la région	Région, collectivités locales, PNR, gestionnaires, opérateurs réseau Natura 2000
OA3-4	Agir en partenariat pour convaincre et accompagner les sportifs de plein air au respect et à la mise en œuvre des règlements et des bonnes pratiques	Proposer des partenariats entre les associations naturalistes et les sportifs de pleine air afin d'accompagner et sensibiliser ces derniers à une pratique de leur sport portant plus d'attention aux enjeux de préservation de la faune et de la flore présentes	Convention, outils de communication...		Club alpin français, Fédération Française de la Montagne et de L'escalade, Club alpin Français, PNR, Associations naturalistes...

Orientation A

Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation des composantes de la TVB

Sous-orientation A4 - Promouvoir et favoriser des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux humides

Sous-trame écologique

Sous-trame des milieux humides

Enjeux régionaux associés

L'étendue, la qualité et la grande diversité des milieux humides de Franche-Comté (vallées alluviales, milieux tourbeux, mares, étangs, etc.) en font des milieux emblématiques et un atout indéniable pour la biodiversité de la région, de par le rôle de réservoirs de biodiversité qu'ils jouent.

Malgré les différents programmes de protection mis en œuvre, les milieux humides dans leur ensemble, ont connu et connaissent encore des dégradations importantes sous l'effet de pratiques diverses (agricoles, forestières, d'extractions de matériaux), effet encore accentué par les incidences du changement climatique. En outre, les dérangements liés à la fréquentation des zones humides sont à limiter au maximum pour préserver leur intégrité.

La mise en place systématique de « bonnes pratiques » mais aussi la sensibilisation des acteurs socio-économiques et du grand public, sont des conditions nécessaires à leur protection.

Les enjeux régionaux associés à ces milieux reconnaissent à la fois le rôle majeur qu'ils ont pour la biodiversité de la région et leur fragilisation sous l'effet de pressions diverses :

- « Des continuités aquatiques et humides fonctionnelles » (enjeu B1),
- « Des milieux tourbeux et milieux humides d'importance régionale, véritables réservoirs de biodiversité pour la nature ordinaire et remarquable » (enjeu B2),
- « Des dynamiques de fragilisation des milieux tourbeux et milieux humides liées à des pratiques en cours ou passées » (enjeu B3).

Actions prioritaires

La hiérarchisation des actions s'appuie sur la connaissance des enjeux régionaux et suit la règle ERC « Éviter - Réduire - Compenser ».

Pour cette sous-orientation, 2 actions ont été définies comme prioritaires :

Plan d'actions stratégique

-  **Poursuivre la démarche régionale en faveur des zones humides, afin d'aboutir à une stratégie régionale partagée (OA4-1)**
-  **Identifier, préserver et restaurer les réseaux de milieux humides, tourbières et mares de la région (OA4-2)**

Ces actions sont indispensables pour mener une stratégie de préservation et de gestion des zones humides afin de retrouver des milieux humides en bon état de conservation et en quantité suffisante pour être reliés entre eux et ainsi permettre le déplacement des espèces. En outre, parmi toutes les fonctions écologiques des milieux humides, les tourbières ont un rôle reconnu dans le captage du carbone atmosphérique, processus important pour limiter le changement climatique.

Actions de la sous-orientation A4
Promouvoir et favoriser des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux humides

Actions prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OA4-1	Poursuivre la démarche régionale en faveur des zones humides, afin d'aboutir à une stratégie régionale partagée	Une démarche en faveur des zones humides est engagée depuis 2012, comprenant des animations au niveau local, départemental et régional. Poursuivre cette démarche et la traduire en stratégie, afin de mieux articuler des actions en faveur des zones humides, à travers le développement du réseau d'acteurs, le renforcement de la connaissance des ZH franc-comtoises, la structuration des actions en faveur de la préservation ou de la restauration des ZH, ainsi que la mutualisation d'outils de communication et de sensibilisation.	S'appuyer sur l'animation régionale, sur les instances existantes (comité régional, comités départementaux zones humides, comités de pilotages locaux) et les animateurs zones humides (animateurs territoriaux, départementaux, régional), afin de mieux articuler et mobiliser les outils existants.	Zones humides et tourbières de la région	Région, AERMC, PNR, Associations naturalistes, animateurs départementaux, collectivités locales
OA4-2	Identifier, préserver et restaurer les réseaux de milieux humides, tourbières et mares de la région	Reconnues d'intérêt général par la loi, les zones humides, mares et tourbières sont essentielles pour la biodiversité qu'elles hébergent. Les pratiques d'aménagement ont de longue date conduit à une destruction des zones humides. Même si les pratiques ont évolué, leur dégradation continue malgré des politiques publiques en leur faveur. La préservation de réseaux de zones humides en vue d'assurer leur fonctionnalité, passe par leur identification et leur délimitation, par la proposition de plans de gestion et de travaux de restauration.	Pour la préservation des zones humides et tourbières, s'appuyer sur le programme d'action de l'Agence de l'eau RMC (études et travaux de restauration, mise en œuvre de plans de gestion, acquisition foncière) et développer la gestion contractuelle et la protection réglementaire si nécessaire (APPB, RNR, RNN, Natura 2000, etc.). Pour la protection du réseau de mares, prévoir un accompagnement des propriétaires et ayants-droits (type partenariat et assistance technique)	Zones humides et tourbières de la région	Région, collectivités locales, PNR, FDC, Associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau
OA4-3	Limiter les impacts des étangs sur le fonctionnement des milieux humides et masses d'eau associés	Élaborer un plan de gestion des plans d'eau	Mesure du SDAGE RMC 2010-2015	-	Propriétaire exploitant

Actions de la sous-orientation A4
Promouvoir et favoriser des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux humides

Actions non prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OA4-4	Mettre en place des mesures de compensation des zones humides quand la détérioration n'a pas pu être évitée	Les mesures compensatoires visent un bilan neutre écologique voire une amélioration globale de la valeur écologique d'un site et de ses environs. Elles doivent cependant être mises en place dans le respect de la doctrine "Éviter - Réduire -Compenser" (ERC).	Mesures compensatoires des zones humides (Loi du 1er août 2008 et Loi Grenelle II)	Zones humides et tourbières de la région	Région, PNR, collectivités locales, FDC, Associations naturalistes, CRA
OA4-5	Soutenir la gestion durable en faveur de la biodiversité, des étangs par une pisciculture raisonnée	Valoriser et soutenir, en concertation avec la profession, la mise en place de pratiques favorables à la biodiversité : entretien des ouvrages, des étangs, gestion de la végétation, lutte contre les espèces invasives...	Aides à l'investissement à destination des PME aquacoles ou piscicoles pour la construction, la modernisation et l'acquisition de moyens de production, la mise aux normes zoo-sanitaires, la réduction des impacts sur l'environnement (aides européennes, ASP - Agence de Services et de Paiement)	Étangs de la région (en particulier dans le Sundgau et en Bresse comtoise)	Profession piscicole, chambre d'agriculture, PNR, collectivités locales, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau
OA4-6	Limiter les impacts des prélèvements et ponctions d'eau sur les milieux humides et mettre en place des mesures pour la gestion de l'eau	Proposer, en concertation avec les gestionnaires concernés, des mesures de substitution : aménagements pour la récupération des eaux de pluie, etc.	Proposer des MAEC pour la gestion des bordures de champ, la gestion des berges (particulièrement dans le Sundgau)	Étangs de la région (en particulier dans le Sundgau et en Bresse comtoise)	Collectivités locales, PNR, Chambre d'agriculture, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau
OA4-7	Proposer aux acteurs concernés, la création de zones de quiétude dans les milieux humides pour des espèces patrimoniales	Identifier en concertation avec les propriétaires et les gestionnaires concernés, des zones de quiétude pour l'avifaune. Ces zones de quiétude délimitent un accès interdit à tout public pendant les périodes de reproduction et les périodes hivernales (la liste des espèces cibles est à stabiliser avec les acteurs partenaires) ; les activités de loisirs associées à ces milieux (randonnées, pêche, etc.) sont ainsi à adapter lors de ces périodes.	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) Zone de Protection Spéciale (ZPS) Autres outils (APPB, Natura 2000, etc.) Volontariat, arrêté municipal	Falaises, grottes... de la région	Région, collectivités locales, PNR, gestionnaires, Associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000

2.2.2. Limiter la fragmentation des continuités écologiques (orientation B)

Orientation B	
Limiter la fragmentation des continuités écologiques	
Sous-orientation B1 - Améliorer la perméabilité des infrastructures de transport et autres aménagements terrestres et aériens	
Sous-trames écologiques	Trame Verte (sous-trames des milieux forestiers, des milieux herbacés permanents, des milieux en mosaïque paysagère, des milieux xériques ouverts, des milieux humides)
Enjeux régionaux associés	<p>Les infrastructures majeures de transport de la région (A36, canal du Rhône du Rhin, LGV Rhin-Rhône) marquent une « diagonale de fragmentation » qui contraint les déplacements des espèces terrestres associées aux milieux forestiers, agricoles et humides, entre le Sud et le Nord de la région. Malgré l'existence de très nombreux passages à faune sur la LGV et de quelques ouvrages d'art sur l'A36, c'est bien l'effet barrière cumulé des trois infrastructures qui est souligné ici. L'A39, assez bien équipée en passages à faune a un effet fragmentant moins marqué pour la moyenne et grande faune.</p> <p>D'autres routes nationales et départementales sont également identifiées comme fragmentantes pour les espèces terrestres des milieux forestiers, agricoles et humides. On peut citer à titre d'exemple, la N57, la N5, la N83, la D457, la D438, la D19, la D676, etc. Les trois enjeux régionaux intégrant ces problématiques se résument ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « Des espaces forestiers, herbacés et en mosaïque paysagère fragmentés par différentes infrastructures de transport » (enjeu A2 et enjeu A5), - « Des dynamiques de fragilisation des milieux tourbeux et milieux humides liées à des pratiques en cours ou passées » (enjeu B3), qui concernent au moins en partie la fragmentation associée aux infrastructures de transport. <p>La recherche de la conciliation entre préservation/restauration des continuités écologiques terrestres et enjeux socio-économiques doit présider autant que possible. D'autre part, la restauration des continuités doit se faire en intégrant le risque de dispersion et de propagation des espèces invasives.</p>
Plan d'actions stratégique	<p style="text-align: center;">Actions prioritaires</p> <p>La hiérarchisation des actions s'appuie sur la connaissance des enjeux régionaux et suit la règle ERC « Éviter - Réduire - Compenser ».</p> <p>Pour cette sous-orientation, 3 actions ont été définies comme prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Inventorier et hiérarchiser les points noirs de déplacements des espèces avec les infrastructures de transport (action OB1-1), ☞ Résorber les points noirs associés aux infrastructures de transport (action OB1-2), ☞ Promouvoir la mise en place de partenariats pour les aménagements des emprises des réseaux de transport routiers, ferroviaires et électriques (action OB1-3). <p>Ces actions sont prioritaires car elles permettent de restaurer directement les continuités entre des milieux en traitant les points de conflits avec la biodiversité.</p>

Actions de la sous-orientation B1
Améliorer la perméabilité des infrastructures de transport et autres aménagements terrestres et aériens

Actions prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OB1-1	Inventorier et hiérarchiser les <i>points noirs</i> de déplacements des espèces avec les infrastructures de transport	Valoriser les études existantes et les compléter par des études et suivis terrain en mettant en adéquation les efforts de prospection avec les capacités réelles de résorber les points noirs - Hiérarchiser le potentiel fragmentant des infrastructures étudiées - Compléter au fur et à mesure les connaissances avec les données des associations naturalistes	Programme de recherche-action associant des centres de recherche/universités, le MNHN, les gestionnaires des infrastructures de transports (APRR, RFF, etc.) et les acteurs associés aux mesures d'inventaires (FDC, ONCFS, DDT, Communes, Communautés de communes etc.)	Secteurs classés en réservoirs ou corridors situés à proximité d'infrastructures de transport	Collectivités locales, PNR, DDT, APRR, RFF, maîtres d'ouvrages des infrastructures routières, ONCFS, FDC, FRC, Associations naturalistes opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau
OB1-2	Résorber les <i>points noirs</i> associés aux infrastructures de transport	Le choix du type de passage à faune et sa localisation dépendent des espèces présentes, de la fréquentation potentielle du site, de la place et du rôle du corridor concerné dans le réseau écologique régional.	SRADDT Natura 2000 pour les territoires concernés Charte de PNR pour les territoires concernés Autres dispositifs publics et privés	Secteurs classés en réservoirs ou corridors situés à proximité d'infrastructures de transport Action prioritaire identifiée pour les corridors du lynx entre les massifs du Jura et des Vosges	État, collectivités locales, PNR, RFF, maîtres d'ouvrages des infrastructures routières, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, acteurs des mondes forestiers et agricoles, Associations naturalistes
OB1-3	Promouvoir la mise en place de partenariats pour les aménagements des emprises des réseaux de transport routiers, ferroviaires et électriques	Gestion partenariale entre le gestionnaire de l'infrastructure et le propriétaire des emprises (si acteur différent)	RTE met déjà en place de telles procédures avec un projet sur les tétraonidés, la gestion des pieds de pylônes, des diagnostics sur secteurs, des tests sur des balises avifaune, etc. Gestion différenciée		Collectivités locales, APRR, RFF, RTE, ERDF, RFF, PNR, maîtres d'ouvrages des infrastructures routières, Associations naturalistes, opérateur réseau Natura 2000

Actions de la sous-orientation B1
Améliorer la perméabilité des infrastructures de transport et autres aménagements terrestres et aériens

Actions non prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OB1-4	Lors de la création et l'exploitation des infrastructures de transport, prendre en compte et limiter le risque de propagation des espèces invasives	La création d'infrastructure de transport et leur exploitation peut rendre le milieu (accotement, chantier...) favorable au développement d'espèces invasives qui se propagent à la faveur des linéaires de transport. L'action vise à anticiper une possible propagation par une veille active en vue d'éradiquer l'invasive dès son implantation	Veille active, Cahier des charges adapté lors des travaux...		Fredon, Collectivités locales, associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000, concessionnaires d'autoroute, RFF
OB1-5	Assurer la <i>fonctionnalité écologique</i> des espaces en amont et en aval des franchissements sur les ouvrages	Les continuités écologiques jouxtant les passages à faune doivent être préservées au moment de l'aménagement ou de la restauration de ces passages à faune (éviter de raser les boisements alentours ou de retourner les prairies). Leur attractivité doit être améliorée par des aménagements adaptés et durables	Charte de PNR pour les territoires concernés, ScoT, PLU, aménagement foncier	Secteurs classés en réservoirs ou corridors situés à proximité d'infrastructures de transport	Collectivités locales, acteurs des mondes forestiers et agricoles
OB1-6	Poursuivre les modes de gestion favorables à la biodiversité des accotements sur les réseaux de transport	Mettre en place un fauchage raisonné et tardif, conserver le maximum de sites "délaiés" de chaque côté des voies, les entretenir de préférence en période hivernale	Cahier des charges adapté pour la gestion des accotements		État, CG, APRR, RFF, SNCF, Collectivités locales, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau
OB1-7	Identifier et équiper les câbles des infrastructures de loisirs dangereux pour la faune et avifaune	Permettre l'identification des câbles dangereux (téléski, télésièges) et les équiper pour limiter leur impact (dispositifs de visualisation des câbles). Supprimer ou restaurer les installations obsolètes	Études d'impact Charte de PNR	Secteurs de montage (massif des Vosges et du Jura)	Collectivités locales, PNR, opérateurs réseau Natura 2000, RTE, Associations naturalistes dont conservatoire d'espaces naturels, CPEPESC, LPO, Groupe Tétràs Jura
OB1-8	Réaliser un diagnostic sur les câbles électriques aériens de Franche-Comté, à mettre en perspective face aux enjeux de continuités écologiques régionaux	LPO et ERDF ont créé un Comité Régional Avifaune (CRA) dans lequel ils ont identifié la nécessité de diagnostiquer les risques liés à la présence de réseaux électriques aériens à proximité des zones de nidification ou de migrations d'espèces avifaune. Une première étape s'attache à la réalisation de ce diagnostic pour certaines espèces protégées. Le Comité Régional Avifaune peut et souhaite pouvoir accueillir d'autres acteurs en charge d'infrastructures de réseau électriques, pour fiabiliser le diagnostic, coordonner les actions de protection avifaune et ouvrir progressivement la réflexion à l'ensemble des espèces avifaunes	Programme de recherche-action associant la LPO et les gestionnaires des infrastructures de transports d'électricité (ERDF, RTE). Programme en phase de démarrage (Dec 2013)		ERDF, LPO
OB1-9	Lors de la restauration de continuités écologiques, prendre en compte et limiter le risque de propagation des espèces invasives	Réaliser un diagnostic sur le risque de propagation des espèces invasives à l'ouverture de continuités écologiques - Modifier dans la mesure du possible l'emplacement du passage à faune si le risque est élevé	Études d'impact		Collectivités locales, associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, acteurs des mondes forestiers et agricoles

Orientation B

Limiter la fragmentation des continuités écologiques

Sous-orientation B2 - Limiter la fragmentation des continuités aquatiques et humides liée aux ouvrages hydrauliques et aménagements d'abords

Sous-trames écologiques	Trame Bleue (sous-trames des milieux aquatiques et des milieux humides)
Enjeux régionaux associés	<p>L'existence de barrage hydroélectrique permet à la Franche-Comté de produire 495 MW d'électricité par le biais d'une énergie renouvelable. Ils créent, cependant des discontinuités écologiques.</p> <p>La fragmentation amont-aval des cours d'eau liée à la présence d'ouvrages hydrauliques perturbe le déplacement des espèces piscicoles (enjeu B4)⁶. Cette fragmentation liée à la présence de divers ouvrages hydrauliques (ouvrages hydro-électriques, ouvrages d'alimentation en eau potable, ouvrages industriels, etc.) est particulièrement marquée sur la Loue, le Doubs, l'Ognon, le Suran, le Dessoubre et dans une moindre mesure, l'Ain.</p> <p>Le « <i>flux sédimentaire des cours d'eau est également fortement perturbé, impactant les continuités amont-aval mais aussi latérales des cours d'eau</i> » (enjeu B5). Cette fragmentation, liée à des perturbations ou modifications durables morphologiques des lits est particulièrement marquée au sein des sous-bassins versants de la Saône amont, du Haut Rhône et de la vallée de l'Ain. Cette perturbation du flux sédimentaire a des impacts sur l'ampleur des dommages générés par les crues.</p> <p>Les « <i>continuités latérales des cours d'eau sont également perturbées au niveau des annexes fluviales</i> » (enjeu B6). Cet enjeu rejoint ceux de la lutte contre les inondations. En effet, la restauration ou la mise en place de champs d'expansion des crues qui a pour objectif principal de limiter les dégâts liés aux inondations, permet également de restaurer l'espace de mobilité de la rivière, favorisant la connexion entre le cours d'eau et ses annexes fluviales. Les trois précédents enjeux sont également identifiés dans le SDAGE RM 2010-2015.</p> <p>La recherche de la conciliation entre préservation/restauration des continuités aquatiques et enjeux socio-économiques doit présider autant que possible. D'autre part, la restauration des continuités aquatiques doit se faire en intégrant le risque de dispersion et de propagation des espèces invasives.</p>
Plan d'actions stratégique	<h4>Actions prioritaires</h4> <p>La hiérarchisation des actions s'appuie sur la connaissance des enjeux régionaux et suit la règle ERC « Éviter - Réduire - Compenser ».</p> <p>Pour cette sous-orientation, 2 actions ont été définies comme prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> Définir une stratégie de restauration et de gestion de la continuité des cours d'eau en tenant compte du risque de dispersion des espèces invasives (OB2-1), Restaurer le fonctionnement hydro-morphologique de l'espace de liberté des cours d'eau (OB2-2).

⁶ La préservation des continuités écologiques découlant du classement des cours d'eau en liste 1 est rendue obligatoire par l'arrêté du préfet coordonnateur de bassin du 19 juillet 2013, ainsi que la mise en œuvre des opérations de restauration de la continuité écologique des cours d'eau en liste 2.

Actions de la sous-orientation B2
Limiter la fragmentation des continuités aquatiques et humides liée aux ouvrages hydrauliques et aménagements d'abords

Actions prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OB2-1	Définir une stratégie de restauration et de gestion de la continuité des cours d'eau en tenant compte du risque de dispersion des espèces invasives	Action à mener en préalable lorsque plusieurs masses d'eau ou plusieurs ouvrages sont concernés dans le sous bassins. Dans le cadre de l'étude préliminaire, il est procédé à un recensement des ouvrages, à une analyse de leur impact sur la continuité piscicole et à une détermination de ceux sur lesquels il est pertinent d'intervenir. Expertiser le degré de franchissabilité des obstacles pour les espèces piscicoles et le transport sédimentaire et prioriser les interventions à envisager	Mesure du SDAGE RMC 2010-2015		Collectivités locales, PNR, ayant droit, gestionnaire et/ou propriétaire d'ouvrage
OB2-2	Restaurer le fonctionnement hydro-morphologique de l'espace de liberté des cours d'eau	Restaurer l'espace de mobilité et le champ d'expansion des crues des rivières concernées en prenant en considération les impacts sur les riverains	Mesure du SDAGE RMC 2010-2015, aménagement foncier		Ayant droit, collectivités locales, fédération de chasse, exploitant agricole ou propriétaire riverain, Associations naturalistes

Actions non prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OB2-3	Supprimer ou aménager les ouvrages entravant la circulation piscicole	Cette action s'adresse aux secteurs qui ont déjà fait l'objet d'un diagnostic et / ou ceux où seule une action ponctuelle est nécessaire. Dans les autres situations une approche globale préalable est indispensable afin de déterminer les ouvrages à supprimer parmi ceux recensés dans les milieux concernés Une étude de définition et de faisabilité est nécessaire pour définir l'action à mettre en œuvre au niveau local.	Mesure du SDAGE RMC 2010-2015		Exploitant d'ouvrage, propriétaires riverains, ayant droit, PNR

Actions de la sous-orientation B2

Limiter la fragmentation des continuités aquatiques et humides liée aux ouvrages hydrauliques et aménagements d'abords

Actions non prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OB2-4	Supprimer ou aménager et gérer les ouvrages bloquant ou perturbant le transit sédimentaire	<p>Cette mesure comprend un recensement et un diagnostic des ouvrages existants. Cette étude doit préciser la nature des sédiments à re-mobiliser, les débits d'entraînement et leur fréquence de retour et la pérennité des apports sédimentaires provenant de l'amont du bassin.</p> <p>Suite au diagnostic, un choix doit être fait de supprimer ou d'aménager l'ouvrage pour qu'il permette le transit sédimentaire. S'il y a destruction de l'ouvrage, elle doit s'accompagner d'une gestion des sédiments stockés à l'amont pour limiter les impacts à l'aval. S'il y a aménagement de l'ouvrage, celui-ci peut être de 2 types :</p> <ul style="list-style-type: none"> - des aménagements structurels de l'ouvrage : abaissement des petits ouvrages (seuils par ex.), équipement technique pour les ouvrages plus importants (passe à gravier par ex) ; - des aménagements des conditions de gestion de mise en transparence de l'ouvrage durant les épisodes de crues, mesures à part entière <p>Lors du maintien de l'ouvrage, des mesures réglementaires et contractuelles visant à prévoir des modalités de gestion des ouvrages, devront être mises en place, afin de rechercher une transparence durant les épisodes de crues et de mieux organiser les chasses de sédiments afin de limiter les effets néfastes sur les milieux à l'aval (colmatage...).</p>	Mesure du SDAGE RMC 2010-2015		Exploitant d'ouvrage, Propriétaire riverain, Gestionnaire, ayant droit
OB2-5	Réaliser un programme de recharge sédimentaire	<p>Mesure qui doit s'accompagner d'une réflexion sur la gestion de l'équilibre sédimentaire à l'échelle du bassin versant. Elle vise à favoriser la dynamique de "reprise/dépôt" des matériaux dans le lit mineur et/ou majeur à l'échelle du bassin versant, la reprise des matériaux là où ils sont en excédents.</p> <p>Des actions ponctuelles de mobilisation des sédiments afin de les injecter dans les zones déficitaires sont le cas échéant à envisager. Dans certaines situations, un diagnostic sur le colmatage du milieu peut être nécessaire</p>	Mesure du SDAGE RMC 2010-2015		Collectivités locales
OB2-6	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	<p>Pour les cours d'eau, deux options sont possibles :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une restauration du lit mineur et du lit moyen dans l'objectif de donner au cours d'eau l'espace et le débit nécessaire pour retrouver une dynamique naturelle ; - une restauration partielle du lit pour diversifier les écoulements et les habitats aquatiques (pose de blocs, de déflecteurs). 	Mesure du SDAGE RMC 2010-2015		Collectivité locale, PNR, fédération de pêche, propriétaire, gestionnaire
OB2-7	Assurer l'entretien et restaurer la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques	<p>Cette action peut être nécessaire pour améliorer les problèmes liés au débit des cours d'eau et à la qualité de l'eau pendant certaines périodes de l'année. Cette action est caractéristique d'ouvrages en général au fil de l'eau (moulins, seuils, ouvrages de navigation...) dont le fonctionnement et les droits d'eau sont éventuellement à modifier pour assurer l'amélioration coordonnée sur le plan hydrologique. Pour les eaux de transition, l'action s'inscrit dans un objectif de renouvellement des eaux.</p>	Mesure du SDAGE RMC 2010-2015		Exploitant d'ouvrage, ayant droit

Actions de la sous-orientation B2
 limiter la fragmentation des continuités aquatiques et humides liée aux ouvrages hydrauliques et aménagements d'abords

Actions non prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OB2-8	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	Cette action comprend la définition et la mise en œuvre de plan pluriannuel d'entretien de la végétation rivulaire. Les techniques de génie végétal peuvent être utilisées pour la restauration des berges bétonnées ou enrochées. En zone agricole elle peut être couplée à des mesures relevant des dispositifs agro-environnementaux régionaux.	Mesure du SDAGE RMC 2010-2015		Ayant droit, collectivités locales, PNR, fédération de pêche, fédération de chasse
OB2-9	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	Cette action concerne les milieux aquatiques temporairement en eau (bras mort, losne, basse, mare, ...) et les autres milieux liés au régime d'inondation (prairies humides, forêts alluviales...). Plusieurs modalités sont envisageables : abandon ou suppression de protection de berges ; reconnexion des bras morts ; restauration du profil en long des rivières incisées ; mise en place d'action de génie écologique (reméandrement des rivières, recréation de zones humides, amélioration des échanges hydrauliques entre les délaissés des étangs littoraux et les milieux contigus). Prendre en considération les impacts sur les riverains	Mesure du SDAGE RMC 2010-2015		Ayant droit, collectivités locales, PNR, fédération de pêche, fédération de chasse, exploitant agricole ou propriétaire riverain, Associations naturalistes
OB2-10	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydro morphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	Cette mesure concourra à l'élaboration de l'état des lieux pour le plan de gestion 2016-2021. Elle peut aussi être déployée dans le cadre de l'amélioration de la connaissance sur les très petits cours d'eau	Mesure du SDAGE RMC 2010-2015		Collectivités locales, PNR, État, établissement public

Orientation B

Limiter la fragmentation des continuités écologiques

Sous-orientation B3 - Limiter l'artificialisation des milieux naturels liée à l'étalement urbain et développer des projets de nature en ville

Sous-trames écologiques

Trame Verte et Bleue (toutes les sous-trames écologiques de la région)

Enjeux régionaux associés

Malgré une dynamique démographique régionale modérée (12^{ème} rang français), les grandes aires urbaines connaissent toute une certaine expansion géographique, renforçant les problématiques de pression foncière et venant potentiellement fragmenter les milieux naturels et semi-naturels en périphérie de ces aires.

Citons l'exemple des aires urbaines de Besançon, Dole, Montbéliard, Belfort, Vesoul et Lons-le-Saunier qui sont particulièrement visés. A noter également l'existence d'une zone de pression diffuse associée à l'habitat des travailleurs frontaliers suisses et français.

La limitation de la fragmentation des continuités écologiques passe ainsi par la maîtrise de l'artificialisation des milieux liée à l'étalement urbain et au développement des projets de nature en ville. C'est dans ce sens que les actions de l'orientation OB3 sont déclinées pour répondre aux enjeux A6 et B3 repris ci-dessous :

- « *Des milieux forestiers, herbacés et en mosaïque paysagère potentiellement menacés par l'accroissement des aires urbaines en développement* » (enjeu A6),
- « *Des dynamiques de fragilisation des milieux tourbeux et milieux humides liées à des pratiques en cours ou passées* » (enjeu B3).

Parmi les actions proposées, certaines sont **réglementaires**, d'autres ont été définies comme **prioritaires** pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques forestières de la région.

Actions réglementaires

Plan d'actions stratégique

L'action OB3-4 « **Contrôler l'étalement urbain et limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers** » est issue du code de l'urbanisme (L 121-1 renforcée par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement). Cette action précise que les documents d'aménagement et d'urbanisme doivent tenir compte:

- Du renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ;
- De l'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ;
- De la sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables

Orientation B

Limiter la fragmentation des continuités écologiques

Sous-orientation B3 - Limiter l'artificialisation des milieux naturels liée à l'étalement urbain et développer des projets de nature en ville

Sous-trames
écologiques

Trame Verte et Bleue
(toutes les sous-trames écologiques de la région)

Plan d'actions
stratégique

Actions prioritaires

La hiérarchisation des actions s'appuie sur la connaissance des enjeux régionaux et suit la règle ERC « Éviter - Réduire - Compenser »

Pour cette sous-orientation, 3 actions ont été définies comme prioritaires :

- 👉 **Préserver la fonctionnalité des espaces naturels, agricoles et forestiers en lisière d'urbanisation. Susciter auprès des acteurs locaux des actions pour favoriser le maintien des activités agricoles et forestières (action OB3-1),**
- 👉 **Préserver et restaurer les éléments fixes des paysages urbains et péri-urbains (action OB3-2),**
- 👉 **Intégrer dans les études d'impact des projets d'extension urbaine un diagnostic des impacts sur les continuités écologiques (action OB3-3).**

Actions de la sous-orientation B3

Limiter l'artificialisation des milieux naturels liée à l'étalement urbain et développer des projets de nature en ville

Actions prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OB3-1	Préserver la fonctionnalité des espaces naturels, agricoles et forestiers en lisière d'urbanisation. Susciter auprès des acteurs locaux des actions pour favoriser le maintien des activités agricoles et forestières	Valoriser les périmètres de Protection des terres agricoles et des espaces naturels périurbains (PAEN) comme outil pertinent pour la préservation des continuités écologiques et soutien d'actions dédiées	PAEN, outil du Code de l'urbanisme Décret d'application n° 2006-821 du 7 juillet 2006, Zones agricoles Protégées Charte départementale pour une gestion économe de l'espace.		Collectivités locales, PNR, EPCI, LPO, Associations naturalistes, FDC, FRC, opérateurs réseau Natura 2000
OB3-2	Préserver et restaurer les éléments fixes des paysages urbains et péri-urbains (arbres, lisières, haies, etc...)	S'appuyer sur l'art. L 123 1-5 III 2°) du Code de l'urbanisme. En l'absence de documents d'urbanisme, inciter l'implication des acteurs du territoire dans la préservation des éléments fixes du paysage en proposant des mesures contractuelles (en priorité sur les zones les plus touchées du point de vue fonctionnel)	Documents d'urbanisme Mesure réglementaire du code de l'urbanisme (art. L 123 1-5 III 2°)		Collectivités locales, PNR, EPCI, chambre d'agriculture, FDC, FRC, opérateurs réseau Natura 2000
OB3-3	Intégrer dans les études d'impact des projets d'extension urbaine un diagnostic des impacts sur les continuités écologiques	Proposer, à partir des résultats du diagnostic écologique réalisé, de privilégier les espaces à faible intérêt écologique pour les zones d'extension urbaine ou prévoir si cela n'est pas possible, la mise en place de mesures de compensation écologique	Études d'impact		Collectivités locales, PNR, EPCI

Actions réglementaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OB3-4	Contrôler l'étalement urbain et limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers	Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable l'équilibre entre : - Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la restructuration des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ; - L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ; - La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables	Action réglementaire L. 121-1 du Code de l'Urbanisme renforcée par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE)		Collectivités locales, PNR, EPCI, chambre d'agriculture, ONF, CRPF, URACOFOOR, FDC, FRC, opérateurs réseau Natura 2000

Actions de la sous-orientation B3
Limiter l'artificialisation des milieux naturels liée à l'étalement urbain et développer des projets de nature en ville

Actions non prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OB3-5	Inciter à la densification urbaine via le développement vertical et de l'aménagement des <i>dents creuses</i>	Inciter financièrement les collectivités locales dans ces démarches – Étudier au cas par cas le recours à la densification en lien avec la protection de la biodiversité et de la nature en ville	Documents d'urbanisme		Collectivités locales, EPCI, PNR
OB3-6	Développer une nouvelle approche de la <i>nature en ville</i>, fondée sur la fonctionnalité des éléments qui la composent (arbres, parc, points d'eau...)	Inciter financièrement les collectivités locales dans ces démarches Guide LPO France en cours d'écriture sur le thème	Documents d'urbanisme		Collectivités locales, EPCI, PNR, associations naturalistes
OB3-7	Systématiser la <i>gestion différenciée</i> des espaces verts des zones urbaines	Favoriser les pratiques raisonnées voire biologiques pour la gestion des espaces verts communaux, implanter des ruches, conserver les vergers à proximité des aires urbaines...	Documents d'urbanisme		Collectivités locales, EPCI, PNR
OB3-8	Promouvoir la préservation de la biodiversité dans les ZAC existantes et les projets de ZAC	Valorisation des expériences exemplaires en matière de prise en compte et de préservation de la biodiversité en milieu urbain	Outils de valorisation - support de communication, charte de bonne conduite		Collectivités locales, EPCI, PNR
OB3-9	Limiter la <i>pollution lumineuse</i> en faveur des déplacements des espèces nocturnes	Réaliser un diagnostic de la couverture et de l'intensité de l'éclairage des communes (cartes produites par Avex) puis proposer et mettre en place des actions limitant la pollution lumineuse	Documents d'urbanisme		Collectivités locales, PNR, EPCI, Associations naturalistes

2.2.3. Accompagner les collectivités dans la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (orientation C)

Orientation C	
Accompagner les collectivités dans la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques	
Sous-orientation C1 - Veiller à la bonne articulation à toutes les échelles, du SRCE avec les différents documents existants	
Sous-trames écologiques	Trame Verte et Bleue (toutes les sous-trames écologiques de la région)
Enjeux régionaux associés	<p>Afin de s'assurer de l'efficacité et de la cohérence du SRCE de Franche-Comté, son articulation est à prévoir à la fois, avec les politiques publiques et plans d'aménagement régionaux (SRADDT, SRIT, SRCAE, PRAD...) mais aussi, avec les trames vertes et bleues locales, en intégrant au mieux les éléments de « rayonnement régional » des initiatives TVB déjà conduites par les collectivités et en servant de cadre de référence pour les initiatives TVB locales à venir. En effet, les TVB locales ne doivent pas être un zoom de la TVB régionale présentée dans le SRCE. Des études permettant d'identifier des TVB locales doivent être menées, notamment dans le cadre de l'élaboration de documents d'urbanisme (voir annexe 4, ressources documentaires disponibles sur la déclinaison de la TVB dans les documents d'urbanisme).</p> <p>L'accompagnement des collectivités dans la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques passe ainsi par la bonne articulation entre le SRCE et les différents documents existants et notamment par sa prise en compte dans les documents d'urbanisme. C'est dans ce sens que les actions de l'orientation OC1 sont déclinées pour répondre à l'enjeu C1 « <i>Faire de la TVB un outil d'aménagement fonctionnel et cohérent avec les autres politiques publiques</i> ».</p>
Plan d'actions stratégique	<p>Parmi les actions proposées, certaines sont réglementaires, d'autres ont été définies comme prioritaires pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques forestières de la région.</p>
	<p style="text-align: center;">Actions réglementaires</p> <p>L'action OC1-3 « Prendre en compte le SRCE dans les documents d'urbanisme » est issue de la Loi Grenelle II (Loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010). Cette action prévoit la prise en compte des enjeux et composantes du SRCE dans les différents documents d'urbanisme (SCoT, PLU, PLUI). Cette prise en compte est à réaliser lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'aménagement de l'espace ou des documents d'urbanisme des collectivités territoriales.</p>

Actions prioritaires

Plan d'actions stratégique

Il est important que les éléments de la TVB régionale présentés dans le SRCE soit déclinés à l'échelle locale afin d'en améliorer la définition et la localisation. C'est pourquoi l'appropriation et la compréhension de la TVB sont indispensables pour une meilleure déclinaison dans les documents d'urbanismes.

Pour cette sous-orientation, 2 actions ont été définies comme prioritaires :

-  **Décliner localement les enjeux de la TVB régionale et préciser les secteurs locaux à enjeux (OC1-1),**
-  **Mettre au point et diffuser un cahier des charges "type" pour accompagner les collectivités à mettre en place des documents d'urbanisme respectueux de la TVB (OC1-2).**

Actions de la sous-orientation C1

Veiller à la bonne articulation à toutes les échelles, du SRCE avec les différents documents existants, à toutes les échelles

Actions prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OC1-1	Décliner localement les enjeux de la TVB régionale et préciser les secteurs locaux à enjeux	Décliner les enjeux de la TVB régionale (composantes et objectifs à atteindre pour chaque corridor) et compléter, au regard des enjeux de biodiversité locaux, les composantes de la TVB locale (réservoirs de biodiversité / corridors écologiques)	Documents d'urbanisme, Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), Charte de PNR, Espaces Naturels Sensibles...		Collectivités locales, PNR, EPCI, CRA, COFB
OC1-2	Mettre au point et diffuser un cahier des charges "type" pour accompagner les collectivités à mettre en place des documents d'urbanisme respectueux de la TVB	Diffuser une méthodologie pour décliner les enjeux des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme. Une attention sera portée aux modalités d'association des acteurs gestionnaires des ressources naturelles (professions agricole et forestière, fédération de pêcheurs, etc.) à la mise au point de la méthodologie.	Programme de recherche-action Travaux du PPNMEFC sur l'élaboration d'un cahier des charges pour les expertises locales TVB Contrat territorial de biodiversité		DREAL, Région, collectivités locales, PNR, EPCI, Associations naturalistes, CRA, COFB

Actions réglementaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OC1-3	Prendre en compte le SRCE dans les documents d'urbanisme	La prise en compte du SRCE est à réaliser lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'aménagement de l'espace ou des documents d'urbanisme des collectivités territoriales (SCoT, PLU, PLUI).	Action réglementaire (Loi Grenelle II n° 2010-788 du 12 juillet 2010)		Collectivités locales, PNR, EPCI, CRA, COFB

Actions non prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OC1-4	Articuler les plans départementaux et locaux de protection de la biodiversité et des paysages avec le SRCE	Identifier les plans départementaux et locaux de protection de la biodiversité et des paysages sur le territoire (ex : plans départementaux des espaces sites et itinéraires, etc...) et en assurer l'articulation avec le SRCE	Plans départementaux et locaux de protection de la biodiversité		Collectivités locales, PNR, EPCI, CRA, COFB

Orientation C

Accompagner les collectivités dans la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques

Sous-orientation C2 - Accompagner la mise en œuvre locale du SRCE

Sous-trames écologiques

Trame Verte et Bleue (toutes les sous-trames écologiques de la région)

Enjeux régionaux associés

La mise en œuvre locale du SRCE franc-comtois nécessite un accompagnement des collectivités territoriales pour rendre le schéma stratégique opérationnel à l'échelle locale. En effet, le diagnostic a permis d'identifier deux enjeux d'importance associés à la mise en place du SRCE :

- « Faire de la TVB un outil d'aménagement fonctionnel et cohérent avec les autres politiques publiques » (enjeu C1). En effet, afin d'accroître l'efficacité et la cohérence du SRCE, il convient de chercher à optimiser son articulation avec les politiques publiques régionales (SRADDT, SRIT, SRCAE, PRAD...) ainsi qu'avec les TVB locales déjà en place, en prenant en compte au mieux les éléments de « rayonnement régional ». Pour les initiatives TVB locales restant à venir, le SRCE constitue un cadre de référence.
- « Faire de la TVB un outil appropriable par le plus grand nombre d'acteurs de la région » (enjeu C2). L'appropriation des enjeux de la TVB par les différents acteurs est centrale pour le SRCE. Il convient à ce titre, de multiplier les réunions d'information, de concertation et de sensibilisation afin de faciliter l'appropriation et l'implication des acteurs dans la mise en place d'actions de préservation et de remise en état des continuités écologiques.

La déclinaison du SRCE doit être réfléchi avec l'ensemble des acteurs locaux pour définir une TVB locale et mettre en œuvre des actions qui correspondent au mieux aux enjeux du territoire.

Actions prioritaires

Plan d'actions stratégique

Les acteurs du territoire doivent s'approprier le SRCE et mettre en œuvre les actions du Plan d'action stratégique chacun dans leur domaine de compétences. L'accompagnement des acteurs permettra une meilleure mise en œuvre du SRCE.

Pour cette sous-orientation, 5 actions ont été définies comme prioritaires :

-  Mobiliser les différents dispositifs de maîtrise foncière pour une meilleure prise en compte des enjeux de la TVB à l'échelle territoriale (OC2-1),
-  Créer une cellule d'accompagnement technique des collectivités (OC2-2),
-  Localiser les projets de sites ou secteurs à restaurer ou à réhabiliter dans le cadre de mesures compensatoires, dans une logique de développement de la TVB (OC2-3).
-  Inciter à la création d'un "contrat territorial biodiversité" intercommunal (OC2-4)
-  Créer un "service de conseil et d'expertise" permettant d'exploiter les données naturalistes disponibles dont Sigogne (OC2-5)

**Actions de la sous-orientation C2
Accompagner la mise en œuvre locale du SRCE**

Actions prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OC2-1	Mobiliser les différents dispositifs de maîtrise foncière pour une meilleure prise en compte des enjeux de la TVB à l'échelle territoriale	Intégrer la problématique des continuités écologiques pour obtenir une prise en compte équilibrée des enjeux de biodiversité dans les aménagements fonciers	Acquisition et requalification foncière par l'Établissement Public Foncier (EPF), Droit de Prémption Urbain (DPU), Espaces Naturels Sensibles (ENS) des Conseils généraux, Acquisition de milieux naturels remarquables par le Conservatoire d'Espaces Naturels, Maîtrise foncière de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), Baux civils, Concession immobilière		EPF, collectivités locales, PNR, EPCI, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau
OC2-2	Créer une cellule d'accompagnement technique des collectivités	Mettre en place une assistance à maîtrise d'ouvrage sur la prise en compte du SRCE dans les documents d'urbanisme.	Mise en place d'un groupe d'experts et d'assistance.		DREAL, PRAT, DDT, PNR, associations naturalistes
OC2-3	Localiser les projets de sites ou secteurs à restaurer ou à réhabiliter dans le cadre de mesures compensatoires, dans une logique de développement de la TVB	Les projets de compensation et les sites servant à la réhabilitation ou à la compensation doivent relever de projets territoriaux privilégiant la proximité et intégrant la question de l'efficacité de la compensation Utiliser le levier des PLUI, PLU et des SCOT. La définition des sites doit être faite en concertation avec les acteurs locaux.	Outils de maîtrise foncière (EPF, SAFER, DPU, Site du CEN etc.)	Foncier compris dans le PLUI/PLU	Collectivités locales, PNR, EPCI, Associations naturalistes

**Actions de la sous-orientation C2
Accompagner la mise en œuvre locale du SRCE**

Actions prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OC2-4	Inciter à la création d'un "contrat territorial biodiversité" intercommunal	<p>Ce contrat compléterait les documents d'urbanisme sous la forme d'un plan d'action opérationnel, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Un volet Education à l'environnement et au développement durable (EEDD) - Un volet Urbanisme (mise en adéquation des documents de planification et action pour la biodiversité en ville) - Un volet en faveur des réservoirs de biodiversité (hiérarchisation et élaboration de plans de gestion et mise en œuvre des plan de gestion) - Un volet sur la mobilisation de tout acteur du territoire (privés, citoyens, etc.) notamment par le secteur associatif 	Contrat territorial biodiversité (nouvel outil à créer)		CG, collectivités locales, PNR, EPCI, DDT, APRR, RFF, maîtres d'ouvrages des infrastructures routières, ONCFS, FDC, FRC, Associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, acteurs des mondes forestiers et agricoles
OC2-5	Créer un "service de conseil et d'expertise" permettant d'exploiter les données naturalistes disponibles dont Sigogne	Promouvoir et soutenir les activités de la plateforme Sigogne, les porter à connaissances des collectivités et des acteurs locaux et mettre à leur disposition une expertise de proximité	Service de conseil et d'expertise		État, Région, institut de recherche, associations naturalistes, PNR, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, consultants

**Actions de la sous-orientation C2
Accompagner la mise en œuvre locale du SRCE**

Actions non prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OC2-6	Inciter les collectivités à la mise en place de PLUI, pour une approche plus globale et intégrative de la TVB locale	Sensibiliser les élus aux PLUI et proposer des journées de formation-sensibilisation pour intégrer les continuités écologiques à cette échelle	Documents d'urbanisme		Région, collectivités locales, PNR, EPCI
OC2-7	Mettre en place au sein des collectivités, des réseaux de services pour mutualiser les données disponibles sur les continuités écologiques	Identifier pour chaque domaine d'intervention ou politiques, des services et personnes référents. L'objectif est de faire émerger des usages croisés de la TVB (loisirs, tourisme, agriculture, etc.).	Outils de mise en ligne internet, Base de données, Sigogne		Région, collectivités locales, PNR, EPCI

Orientation C

Accompagner les collectivités dans la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques

Sous-orientation C3 - Sensibiliser et former les élus et agents des collectivités aux enjeux de la TVB et de la biodiversité

Sous-trames écologiques	Trame Verte et Bleue (toutes les sous-trames écologiques de la région)
Enjeux régionaux associés	<p>La mise en œuvre du SRCE va notamment passer par sa déclinaison dans les politiques locales et particulièrement les documents d'urbanisme. L'appropriation par les élus et les agents des collectivités est donc un point indispensable. Cette appropriation est centrale et passe notamment par l'organisation de sessions de sensibilisation et de formation à destination des élus et agents, afin de vulgariser les enjeux de la TVB et expliciter la portée de la TVB à l'échelle locale.</p> <p>Il s'agit également d'organiser localement des réunions de concertation et d'envisager la production d'outils pédagogiques variés pour faciliter la lecture des enjeux régionaux, leur appropriation et impliquer les élus et collectivités dans la mise en place d'actions de préservation des continuités écologiques.</p> <p>La sensibilisation et la formation des élus et agents de collectivités s'inscrit ainsi dans l'enjeu C2 « <i>Faire de la TVB un outil appropriable par le plus grand nombre d'acteurs de la région</i> »</p>
Plan d'actions stratégique	<p>Aucune action réglementaire n'a été identifiée.</p> <p>Aucune des actions identifiées n'a été jugée prioritaire.</p>

**Actions de la sous-orientation C3
Sensibiliser et former les élus et agents des collectivités aux enjeux de la TVB**

Actions non prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OC3-1	Renforcer les compétences en écologie au sein des services déconcentrés de l'État	Mettre en place des sessions de formations à destination des agents de l'État et des collectivités	Accompagnement technique, formation		État, consultants, CPIE
OC3-2	Multiplier les supports de communication auprès des élus (films-témoignages, sites internet, plaquettes, etc...)	Diffuser les retours d'expériences d'autres élus, collectivités et présenter les méthodes employées, les écueils à éviter, les voies à développer, les projets innovants, etc.	Accompagnement technique, formation		Élus, collectivités locales, PNR, CPIE, consultants
OC3-3	Créer un réseau d'élus et de chargés de mission au sein des collectivités pour optimiser l'intégration des enjeux de la TVB et de la biodiversité	Partager les données et les bonnes pratiques et faciliter la mobilisation et la sensibilisation de tous les élus aux enjeux de la TVB et de la biodiversité	Accompagnement technique, formation		Collectivités locales, PNR, EPCI, CPIE

2.2.4. Former et sensibiliser les acteurs à la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques (orientation D)

Orientation D	
Former et sensibiliser les acteurs à la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques	
Sous-orientation D1 - Former les acteurs et les porteurs de projets à la prise en compte des enjeux de la TVB	
Sous-trames écologiques	Trame Verte et Bleue (toutes les sous-trames écologiques de la région)
Enjeux régionaux associés	<p>L'application du SRCE s'appuie sur son appropriation par les acteurs et porteurs de projets. Cette appropriation est centrale et passe notamment par l'organisation de sessions de formations sur les enjeux et la prise en compte de la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques, à destination des différents acteurs et porteurs de projets. Le but est d'expliquer la notion de TVB, son importance et de proposer des outils de prise en compte et de mise en œuvre de la TVB.</p> <p>Ces sessions de formations doivent être adaptées au public présent et s'inscrivent dans les différents enjeux ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> - « <i>Des milieux forestiers et herbacés étendus et peu fragmentés, réservoirs/corridors potentiels de biodiversité pour la nature ordinaire et remarquable</i> » (enjeu A1), - « <i>La propagation du hêtre en altitude et le déclin du pâturage d'altitude perturbent certains écosystèmes montagnards</i> » (enjeu A3), - « <i>Des espaces agricoles organisés en mosaïque paysagère, jouant un rôle d'interface entre espaces agricoles et espaces forestiers</i> » (enjeu A4), - « <i>Des milieux forestiers, herbacés et en mosaïque paysagère potentiellement menacés par l'accroissement des aires urbaines en développement</i> » (enjeu A6), - « <i>Des continuités aquatiques et humides fonctionnelles</i> » (enjeu B1), - « <i>Des milieux tourbeux et milieux humides d'importance régionale, véritables réservoirs de biodiversité pour la nature ordinaire et remarquable</i> » (enjeu B2), - « <i>Faire de la TVB un outil d'aménagement fonctionnel et cohérent avec les autres politiques publiques</i> » (enjeu C1), - « <i>Faire de la TVB un outil appropriable par le plus grand nombre d'acteurs de la région</i> » (enjeu C2).
Plan d'actions stratégiques	<p>Actions prioritaires</p> <p>Pour cette sous-orientation, 3 actions ont été définies comme prioritaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> ☞ Former les techniciens de chambres d'agriculture aux enjeux de continuités sur les exploitations (action OD1-1), ☞ Former les agents des forêts (publiques et privées) et les exploitants forestiers et des fédérations de chasse aux enjeux de continuités forestières (action OD1-2), ☞ Mettre en place des modules de formation dans les lycées et les écoles d'ingénieurs (action OD1-3).

**Actions de la sous-orientation D1
Former les acteurs et les porteurs de projets à la prise en compte des enjeux de la TVB**

Actions prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OD1-1	Former les techniciens de chambres d'agriculture aux enjeux de continuités sur les exploitations	Promouvoir des sessions de formation à destination des techniciens de chambre d'agriculture pour parfaire leur connaissance sur les liens agriculture-biodiversité-continuités écologiques et l'économie de l'exploitation	Accompagnement technique, formation, production de supports pédagogiques, fonds FAFSEA		État, chambres d'agriculture, consultants, PNR, associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, CPIE
OD1-2	Former les agents des forêts (publiques et privées) et les exploitants forestiers et des fédérations de chasse aux enjeux de continuités forestières	Action déjà proposée dans le cadre du programme Life + biodiversité pour les forêts d'altitudes (PNR du Haut-Jura), à généraliser. Proposer un discours pédagogique à un haut niveau d'expertise. Intégrer ces formations aux programmes de formations existants.	Accompagnement technique, formation, production de supports pédagogiques		État, ONF, CRPF, COFOR, consultants, PNR, associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000, CPIE
OD1-3	Mettre en place des modules de formation dans les lycées et les écoles d'ingénieurs (agriculture, forêt, etc.)	Les modules de formation sur les enjeux des continuités écologiques (fonctionnalité, fragmentation, etc. ...) sont à construire en collaboration avec les services de la région et de l'État, les acteurs de la profession, les lycées agricoles, les écoles d'ingénieurs, etc. Mettre en place des opérations pilotes dans les lycées agricoles. Exemple de l'opération de restauration des pelouses sèches à Echenoz-la-Méline, avec le lycée agricole de Vesoul (action inscrite dans le cadre d'un contrat Natura 2000 et financée à 100% par l'État et l'Europe).	Accompagnement technique, formation, expérimentation		État, Région, lycées agricoles, écoles d'ingénieur, PNR, associations naturalistes, consultants, Collectivités locales, DTT, animateurs réseau Natura 2000, animateurs de contrat de rivière

Actions non prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OD1-4	Mobiliser, accompagner et former les entreprises et les acteurs pour une responsabilité environnementale plus intégrée	Encourager la prise en compte de la biodiversité et des enjeux de la TVB dans le secteur privé, en s'appuyant sur le concept "Éviter, Réduire, Compenser"	Accompagnement technique, formation, production de supports pédagogiques		État, Région, chambre d'agriculture, PNR, ONF, CRPF, FDC, FDP, institut de recherche, Associations naturalistes, consultants, CCI, Agence d'urbanisme...

Orientation D

Former et sensibiliser les acteurs à la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques

Sous-orientation D2 - Sensibiliser les acteurs et les porteurs de projets à la prise en compte des enjeux de la TVB

Sous-trames écologiques

Trame Verte et Bleue (toutes les sous-trames écologiques de la région)

Enjeux régionaux associés

L'application du SRCE s'appuie sur l'appropriation des acteurs et porteurs de projets. Cette appropriation est centrale et passe notamment par la sensibilisation des différents acteurs et porteurs de projets sur les enjeux et la prise en compte de la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques. Le but est ici d'expliquer ce qu'est la TVB et son importance pour la biodiversité et le rôle de celle-ci dans le développement durable. L'objectif est de sensibiliser les décideurs afin que les nouveaux projets se construisent en tenant compte des continuités écologiques.

Cette sensibilisation adaptée au public présent et doit s'inscrire dans les différents enjeux ci-dessous :

- « Des milieux forestiers et herbacés étendus et peu fragmentés, réservoirs/corridors potentiels de biodiversité pour la nature ordinaire et remarquable » (enjeu A1),
- « La propagation du hêtre en altitude et le déclin du pâturage d'altitude perturbent certains écosystèmes montagnards » (enjeu A3),
- « Des espaces agricoles organisés en mosaïque paysagère, jouant un rôle d'interface entre espaces agricoles et espaces forestiers » (enjeu A4),
- « Des milieux forestiers, herbacés et en mosaïque paysagère potentiellement menacés par l'accroissement des aires urbaines en développement » (enjeu A6),
- « Des continuités aquatiques et humides fonctionnelles » (enjeu B1),
- « Des milieux tourbeux et milieux humides d'importance régionale, véritables réservoirs de biodiversité pour la nature ordinaire et remarquable » (enjeu B2),
- « Faire de la TVB un outil d'aménagement fonctionnel et cohérent avec les autres politiques publiques » (enjeu C1),
- « Faire de la TVB un outil appropriable par le plus grand nombre d'acteurs de la région » (enjeu C2).

Actions prioritaires

Raison de la priorisation des actions

Pour cette sous-orientation, 2 actions ont été définies comme prioritaires :

- 👉 **Sensibiliser les élus, les acteurs et porteurs de projet aux services écosystémiques rendus par la TVB, aux paysages et à la nature en ville (OD2-1),**
- 👉 **Valoriser les retours d'expériences des acteurs et collectivités autour des enjeux de biodiversité et de continuités écologiques (OD2-2).**

Actions de la sous-orientation D2
Sensibiliser les acteurs et les porteurs de projets à la prise en compte des enjeux de la TVB

Actions prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OD2-1	Sensibiliser les élus, les acteurs et porteurs de projet aux services écosystémiques rendus par la TVB, aux paysages et à la nature en ville	Mettre en perspective les services rendus par la TVB et les usages des ressources naturels dans le cadre de projets Sensibiliser l'ensemble des acteurs aux enjeux différenciés des paysages (support de TVB, fonction sociale et récréative) et à la nature en ville	Accompagnement technique, formation		État, Région, PNR, associations naturalistes, FDC, FRC, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, plateau d'EEDD
OD2-2	Valoriser les retours d'expériences des acteurs et collectivités autour des enjeux de biodiversité et de continuités écologiques	Proposer différents formats pour la diffusion de l'information (film, internet, plaquette, etc...) et croiser les retours d'expérience de différents projets (emprises des lignes électriques, infrastructures de transport, urbanisation, etc...)	Accompagnement technique, formation		Région, collectivités locales, PNR, plateau d'EEDD

Actions non prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OD2-3	Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des propriétaires privés aux enjeux des continuités écologiques	Cette sensibilisation peut s'opérer par l'organisation de réunions d'informations ou de manifestations grand public. Des actions concrètes pour mieux préserver les continuités écologiques sont à identifier : diversité d'essences forestières, maintien d'infrastructures écologiques (haies, bosquets...), maintien des prairies alluviales, informer les propriétaires d'ouvrages hydroélectriques de la réglementation en vigueur (ouvrages Grenelle), etc.	Accompagnement technique, formation		État, Région, PNR, chambres d'agriculture, ONF, CRPF, COFOR, consultants, Associations naturalistes, FDC, FRC, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, plateau d'EEDD
OD2-4	Sensibiliser le grand public aux enjeux associés aux continuités écologiques	L'organisation de réunions d'informations, de manifestations "grand public" de formats divers doivent servir de support à cette sensibilisation. Il s'agit de vulgariser l'explicitation des enjeux associés aux continuités écologiques (fonctions environnementales, fonctions productives, récréatives et patrimoniales) ainsi que les actions associées à la préservation / remise en bon état des continuités écologiques.	Manifestations grand public, documents pédagogiques, aménagement de sentiers, etc.		Collectivités locales, PNR, chambres d'agriculture, ONF, CRPF, associations naturalistes, FDC, FRC, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, plateau d'EEDD

Actions de la sous-orientation D2
Sensibiliser les acteurs et les porteurs de projets à la prise en compte des enjeux de la TVB

Actions non prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OD2-5	Soutenir des projets démonstrateurs intégrant la multifonctionnalité de la forêt pour la préservation de la biodiversité dont particulièrement les fonctions de réservoirs et/ou de corridors	Sensibiliser le grand public et les propriétaires forestiers à la diversité de gestion et d'utilisation de la forêt et leur conséquence sur le milieu naturel et la biodiversité. Montrer qu'il est possible de gérer durablement une forêt en prenant en compte la dimension des continuités écologiques.	Ouvert aux propriétés disposant d'un document de gestion durable (aménagement forestier, plan de gestion) ou, pour la petite propriété privée, d'un RTG, CBPS. Quantification de l'intérêt de la forêt par mesure de l'Indice de biodiversité potentielle		Collectivités locales, PNR, ONF, CRPF, COFOR, Associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000
OD2-6	Mettre en place un programme d'accompagnement des acteurs socio-économiques vers des progrès en biodiversité.	Ce programme vise au partage de l'expertise des activités socio-économiques et de leur lien avec la biodiversité en vue de faciliter des changements de pratiques.	Un accompagnement autour de diagnostics fondés sur L'IBP		Association naturalistes, PNR, État, Région, chambre d'agriculture, ONF, CRPF, FDC, FDP, institut de recherche, consultants, CCI, Agence d'urbanisme, plateau d'EEDD...

2.2.5. Suivre, évaluer et actualiser le dispositif du SRCE (orientation E)

Orientation E Suivre, évaluer et actualiser le dispositif SRCE	
Sous-orientation E1 - Veiller à la cohérence du SRCE avec les autres politiques et plans d'actions	
Sous-trames écologiques	Trame Verte et Bleue (toutes les sous-trames écologiques de la région)
Enjeux régionaux associés	<p>Afin de s'assurer de l'efficacité et de la cohérence du SRCE de Franche-Comté, son articulation est à prévoir à la fois, avec les politiques publiques et plans d'aménagement régionaux (SRADDT, SRIT, SRCAE, PRAD...) mais aussi, avec les trames vertes et bleues locales, en intégrant au mieux les éléments de « rayonnement régional » des initiatives TVB déjà conduites par les collectivités et en servant de cadre de référence pour les initiatives TVB locales à venir.</p> <p>L'accompagnement des collectivités dans la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques passe ainsi par la bonne articulation entre le SRCE et les différents documents existants.</p> <p>C'est dans ce sens que l'action de l'orientation OE1 est proposée pour répondre à l'enjeu C1 « Faire de la TVB un outil d'aménagement fonctionnel et cohérent avec les autres politiques publiques ».</p>
Plan d'actions stratégique	<p>Aucune action réglementaire n'a été identifiée</p> <p>Aucune action prioritaire n'a été identifiée</p>

Actions de la sous-orientation E1
Veiller à la cohérence du SRCE avec les autres politiques et plans d'actions

Actions non prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OE1-1	Créer une entité de coordination des différentes politiques en faveur du patrimoine naturel de la région	Faciliter la coordination de politiques et d'actions à l'échelle régionale, inter régionale et transfrontalière. S'appuyer sur les éléments du SRADDT pour la conduite de la coordination de politiques publiques en faveur de la biodiversité. Le CRTVB pourrait également servir d'instance de décision pour la création de cette entité de coordination.			Conseil Régional, État, Conseil Généraux, communautés d'Agglomération, CSRPN, PNR, associations régionales, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, CPIE

Orientation E

Suivre, évaluer et actualiser le dispositif SRCE

Sous-orientation E2 - Organiser et assurer le suivi de la démarche du SRCE

Sous-trames
écologiques

Trame Verte et Bleue
(toutes les sous-trames écologiques de la région)

**Enjeux
régionaux
associés**

La mise en œuvre du SRCE passe nécessairement par l'élaboration d'un outil de suivi de la démarche et sa mise en œuvre, à la fois pour mesurer ses effets mais aussi pour réajuster le cas échéant les mesures et orientations prises pour sa mise en œuvre.

Si le suivi-évaluation du SRCE est réglementaire et est prévu dans les textes (décret du 27 décembre 2013), il s'inscrit également dans l'enjeu C2, qui vise à « *Faire de la TVB un outil d'aménagement fonctionnel et cohérent avec les autres politiques publiques* ».

Parmi les actions proposées, certaines sont **réglementaires**, d'autres ont été définies comme **prioritaires** pour la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques forestières de la région.

Actions réglementaires

L'action OE2-2 « **Renseigner les indicateurs de suivi du SRCE** » est issue du Décret du 27 décembre 2012, qui prévoit la mise au point et l'évaluation d'indicateurs relatifs aux éléments composant la trame verte et bleue régionale, à la fragmentation du territoire régional et son évolution, au niveau de mise en œuvre du schéma ainsi qu'à la contribution de la trame régionale aux enjeux de cohérence nationale de la trame verte et bleue (Art. R. 371-30). Le renseignement des indicateurs de suivi est réalisé par les services de la Région et de l'État (DREAL)

**Plan d'actions
stratégique**

Actions prioritaires

Pour cette sous-orientation, 1 action a été définie comme prioritaire :



Mettre en place le suivi des passages à faune pour évaluer leur fonctionnalité (action OE2-1).

**Actions de la sous-orientation E2
Organiser et assurer le suivi de la démarche du SRCE**

Actions prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OE2-1	Mettre en place le suivi des passages à faune pour évaluer leur fonctionnalité	Mettre en place un protocole de suivi des passages à faune existants, afin d'évaluer leur fonctionnalité. Mobiliser les éléments méthodologiques existants (étude FDC39 - APRR pour le suivi de l'A39, etc.).	Étude d'impacts		Collectivités locales, DDT, APRR, RFF, VNF, maîtres d'ouvrages des infrastructures routières, ONCFS, FDC, PNR, FRC, Associations naturalistes opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau

Actions réglementaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OE2-2	Renseigner les indicateurs de suivi du SRCE	Le dispositif de suivi et d'évaluation s'appuie notamment sur des indicateurs relatifs aux éléments composant la trame verte et bleue régionale, à la fragmentation du territoire régional et son évolution, au niveau de mise en œuvre du schéma ainsi qu'à la contribution de la trame régionale aux enjeux de cohérence nationale de la trame verte et bleue (Art. R. 371-30), Le renseignement des indicateurs de suivi est réalisé par les services de la Région et de l'État (DREAL)	Action réglementaire (Décret du 27 décembre 2012)		État, Région, institut de recherche, PNR, associations naturalistes, consultants

**Actions de la sous-orientation E2
Organiser et assurer le suivi de la démarche du SRCE**

Actions non prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OE2-3	Évaluer les impacts des actions et outils mobilisés pour la gestion et la restauration des continuités écologiques de la région	Mettre en place une instance de suivi et des indicateurs de résultats des actions proposées pour la préservation et la restauration des continuités écologiques et mesurer leur efficacité - Le travail sur les indicateurs est à mettre en lien avec l'outil SIGOGNE et avec le travail des associations du plateau naturaliste de la maison de l'environnement (CEN, CBN, LPO)	Étude d'impacts		État, Région, institut de recherche, PNR, associations naturalistes, animateurs réseau Natura 2000, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, consultants
OE2-4	Évaluer la bonne prise en compte de la TVB dans l'élaboration des documents d'urbanisme	Mettre en place des indicateurs de suivi pour mesurer l'efficacité du dispositif à échéance régulière	Étude d'impacts		Collectivités locales, PNR, EPCI
OE2-5	Ajuster les actions mises en place si leur efficacité n'est pas optimale	Si les résultats des actions TVB mises en place ne répondent pas aux objectifs fixés, prévoir une révision possible de leur déclinaison	Étude d'impacts		CRTVB, État, Région, porteurs de projets, PNR, associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, CPIE, consultants

Orientation E
Suivre, évaluer et actualiser le dispositif SRCE

Sous-orientation E3 - Compléter et actualiser les connaissances sur la TVB régionale

**Sous-trames
écologiques**

Trame Verte et Bleue
(toutes les sous-trames écologiques de la région)

**Enjeux
régionaux
associés**

Le SRCE constitue un cadre de référence à un instant T des connaissances et doit être alimenté au fil de l'état des connaissances. Cet enjeu concerne en particulier les thèmes à lacunes mais aussi les thèmes en évolution (changement climatique, marchés, politiques publiques...).

La comptabilité des différents outils afin de valoriser rapidement et facilement l'information est nécessaire.

C'est dans ce sens que les actions de l'orientation OE3 sont déclinées pour répondre à l'enjeu C3 « *Des connaissances sur l'état des continuités écologiques régionales à actualiser et compléter régulièrement* ».

Les actions listées dans cette sous-orientation visent ainsi à compléter et actualiser les connaissances sur la TVB régionale (thèmes à lacune et en évolution).

**Plan d'actions
stratégique**

Aucune action réglementaire n'a été identifiée

Pour cette sous-orientation, 2 actions ont été définies comme prioritaires car répondant à des besoins de connaissances immédiats et permettant une structuration de l'acquisition de la connaissance :

-  **Améliorer les connaissances sur les pelouses sèches, les zones humides et les zones à enjeux définies dans le SRCE 2015-2020 afin d'identifier leur importance dans le réseau écologique (OE3-1)**
-  **Créer un observatoire régional de la biodiversité pour mutualiser l'état des connaissances sur la biodiversité et les continuités écologiques (OE3-2)**

**Actions de la sous-orientation E3
Compléter et actualiser les connaissances sur la TVB régionale**

Actions prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OE3-1	Améliorer les connaissances sur les pelouses sèches, les zones humides et les zones à enjeux défini dans le SRCE 2015-2020 afin d'identifier leur importance dans le réseau écologique	Réaliser des inventaires et améliorer la connaissance sur les pelouses sèches et les zones humides et les zones à enjeux identifiées dans le SRCE 2015-2020. Les résultats devront être mis à disposition des communes pour être pris en compte dans les documents d'urbanisme. Cette action aura vocation à intégrer le futur observatoire de la biodiversité.	Inventaires		Associations naturalistes, chambre d'agriculture, ONF, CRPF, collectivités territoriales, PNR, État, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau
OE3-2	Créer un observatoire régional de la biodiversité pour mutualiser l'état des connaissances sur la biodiversité et les continuités écologiques	Les objectifs de cet observatoire de la biodiversité sont de centraliser, capitaliser et actualiser les connaissances sur la biodiversité et les continuités écologiques, mettre en réseau et accompagner les acteurs, diffuser les bonnes pratiques, intégrer des outils de traduction paysagère	Plateforme SIGOGNE élargie		État, Région, chambre d'agriculture, ONF, CRPF, FDC, FDP, organismes de recherche, PNR, associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, CPIE

**Actions de la sous-orientation E3
Compléter et actualiser les connaissances sur la TVB régionale**

Actions non prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OE3-3	Mettre en place un guide de méthodes adaptées pour la réalisation des diagnostics régionaux et locaux de la biodiversité et des enjeux de continuités écologiques	Construire un cadre méthodologique répliquable pour la réalisation de diagnostics sur les continuités écologiques à l'échelle régionale et locale	Études et expérimentations, Programme de recherches appliquées,		État, institut de recherche, PNR, associations naturalistes, consultants, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, consultants
OE3-4	Évaluer les interactions entre activités socio-économiques, biodiversité et services écosystémiques	Mettre en place des programmes de recherche appliquée sur le thème des liens entre activités socio-économiques, biodiversité et services écosystémiques	Études et expérimentations, Programme de recherches appliquées,		Instituts de recherche, conservatoire botanique, conservatoire d'espaces naturels, LPO, chambre d'agriculture, PNR

**Actions de la sous-orientation E3
Compléter et actualiser les connaissances sur la TVB régionale**

Actions non prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OE3-5	Réaliser une évaluation de l'impact économique des actions menées dans le cadre du SRCE sur les activités directement impactées (agriculture, forêt, extraction de matériaux, etc.)	Développer la connaissance sur les interactions entre agriculture et biodiversité et mesurer les impacts économiques des mesures mises en place dans le cadre du SRCE sur les activités directement concernées.	Études d'impacts - Animation, Observatoire de la biodiversité		Instituts de recherche, consultants, PNR, associations
OE3-6	Etudier les capacités d'adaptation des essences forestières et variétés cultivées franc-comtoises face au changement climatique	Proposer des programmes de recherche sur le thème de l'adaptation des forêts et des espèces cultivées et des pratiques sylvicoles et agricoles au changement climatique	Etudes et expérimentations, Programme de recherches appliquées,		Instituts de recherche, Associations naturalistes, ONF, CRPF, PNR, opérateurs réseau Natura 2000
OE3-7	Approfondir les connaissances sur les facultés d'adaptation et de propagation des espèces invasives	Déterminer les espèces les plus à risque et leur mode de propagation. Déterminer le réel impact des espèces invasives sur la biodiversité, la santé publique et l'économie	Etudes et expérimentations, Programme de recherches appliquées,		Instituts de recherche, associations naturalistes, chambre d'agriculture, ONF, CRPF, PNR, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, FREDON
OE3-8	Mobiliser les connaissances sur le réseau karstique et améliorer la compréhension du lien entre milieux humides et karst sur les milieux concernés.	Mobiliser les connaissances existantes sur les interactions entre les eaux superficielles et le réseau karstique afin de définir une sous-trame et identifier des continuités écologiques lors de la révision du SRCE. Réfléchir aux connaissances qui doivent être mobilisées. Vérifier l'homogénéité des connaissances sur le territoire. Identifier la place et le rôle du réseau karstique dans le prochain SRCE.	Etudes Programme de recherches appliquées,		Instituts de recherche, BRGM, associations naturalistes, PNR

**Actions de la sous-orientation E3
Compléter et actualiser les connaissances sur la TVB régionale**

Actions non prioritaires

N° Action	Nom de l'action	Description de l'action	Outils	Localisation	Acteurs
OE3-9	Assurer l'appropriation locale de la connaissance sur la biodiversité	Construire un programme concerté d'inventaire communal participatif et expert visant à identifier et porter à connaissance les enjeux de biodiversité et des continuités écologiques	S'inspirer du programme national "nature en ville" qui prévoit des Atlas de la Biodiversité Communale Observatoire de la biodiversité		État, PNR, Communautés de communes, institut de recherche, Associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, CPIE, consultants
OE3-10	Développer la connaissance des paysages et des liens entre richesses écologiques et diversité des paysages	Intégrer les chartes paysagères des PNR, les études des SCOT, les recherches des CAUE, etc. Prévoir des réunions multi-acteurs pour permettre une appropriation de ces notions et de cette connaissance.	Chartes de PNR Chartes de Pays		Région, collectivités locales, PNR, Associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, LPO, associations, instituts de recherche, CPIE
OE3-11	Poursuivre une veille active sur le développement des espèces invasives	Poursuivre la veille est à réaliser prioritairement dans les zones écologiquement riches et doit permettre d'éviter l'arrivée ou éradiquer les foyers récents. Cette action pourrait faire partie du programme d'action du futur observatoire de la biodiversité.	Mesure du SDAGE RMC 2010-2015		Collectivités locales, État, Structure de gestion, Établissement public, Professionnels, PNR, associations naturalistes
OE3-12	Établir des scénarii de la biodiversité et de la TVB régionale d'ici 2050	Le travail prospectif sur la biodiversité régionale est à élaborer compte tenu des évolutions à venir en termes de changement climatique, de politiques publiques d'aménagement des territoires ou d'activités impactant directement la biodiversité régionale (agriculture, forêt, pêches, etc.).	Programme de recherches appliquées, Observatoire de la biodiversité		État, PNR, Communautés de communes, institut de recherche, Associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, CPIE, consultants

PARTIE 3 : SUIVI ET EVALUATION DU SRCE DE FRANCHE-COMTE

3.1. PRINCIPE ET FINALITE DE L'ÉVALUATION DE POLITIQUES PUBLIQUES

L'objectif principal de l'évaluation des politiques publiques (EPP) est « *de former un jugement de valeur sur une politique, dans une perspective d'amélioration et de prise de décision* »⁷. Il s'agit également de pouvoir rendre compte aux acteurs du territoire de l'utilisation des ressources publiques et des résultats obtenus. On parle alors de « **redevabilité** » de l'action publique qui touche à la fois (i) la mise en dialogue de ses stratégies, (ii) la transparence de son information et de ses systèmes d'évaluation. Elle concerne également la capacité de ses tutelles, de ses partenaires, et plus généralement de l'ensemble des citoyens, (iii) à demander des comptes et (iv) à construire collectivement les politiques de développement⁸.

Au-delà de cette vision de « pilotage d'un territoire, évaluer, c'est surtout « *construire ensemble du sens* » [HOPPE R.1999], dans un contexte de plus grande complexité mobilisant une multitude d'acteurs sur des thématiques et des typologies d'actions variées.

Et dans ce sens le travail de l'évaluateur doit permettre, au travers de l'analyse d'indicateurs quantitatifs et d'éléments d'appréciation qualitatifs de se forger un jugement sur la performance de l'action publique conçue et mise en œuvre.

Le dispositif d'évaluation et de suivi constitue un volet réglementaire du SRCE. Il s'appuie notamment sur des indicateurs relatifs aux éléments composant la trame verte et bleue régionale, à la fragmentation du territoire régional et son évolution, au niveau de mise en œuvre du schéma ainsi qu'à la contribution de la trame régionale aux enjeux de cohérence nationale de la trame verte et bleue. Il est établi au niveau régional et doit notamment permettre « *l'évaluation de la mise en œuvre du schéma et des résultats obtenus du point de vue de la préservation et de la remise en bon état des continuités écologiques* » (Amsallem J. et Vanpeene S., 2011⁹). La mise en place de ce système a pour objectif l'amélioration continue du SRCE.

3.1.1 L'évaluation du SRCE

L'évaluation consiste en l'appréciation objective et ponctuelle (tous les 6 ans) du SRCE sur sa conception, sa mise en œuvre et les résultats obtenus d'un point de vue de la préservation et de la remise en bon état des continuités écologiques. L'évaluation prend également en compte les effets de la mise en œuvre du schéma sur les activités économiques et l'aménagement du territoire. Ce processus représente le fil conducteur sur lequel les co-pilotes s'appuient pour orienter la démarche SRCE à l'échelle régionale et réajuster les politiques mises en place.

En effet, d'après l'article R.371-34 du code de l'environnement, une analyse des résultats obtenus par la mise en œuvre du SRCE est réalisée conjointement par le Président du Conseil régional et le Préfet de Région tous les six ans (après adoption du SRCE initial ou révisé). A l'issue de cette analyse, une révision ou un maintien en vigueur du schéma peut être décidé (de manière conjointe par le préfet de région et par le Président du Conseil régional, après avis du CSRPN). La décision doit intervenir au plus tard six mois après la publication de l'analyse, à défaut le SRCE est maintenu en vigueur en l'état.

⁷ Définition de l'OCDE reprise dans le document de travail « Proposition pour un dispositif de suivi et d'évaluation des Schémas Régionaux de Cohérence Écologique », IRSTEA, MEDDE, MNHN, ONEMA, version du 02/11/2012, 52 p.

⁸ D'après Le défi de la « redevabilité » des agences de développement dans leur pays et face à leurs pairs, Martin Vielajus, juin 2010, IRG institut de recherche et débat sur la gouvernance.

⁹ FPNRF, IRSTEA, 2011. Compte-rendu de la journée d'échange « Suivi et évaluation de la Trame verte et bleue » – Jeudi 8 décembre 2011. 18p.

L'évaluation se fait donc par la comparaison au cours du temps d'indicateurs renseignés à un instant T (ici T0, approbation du SRCE) et un instant T+n (le laps de temps de collecte de l'information variant selon l'indicateur).

L'évaluation repose sur l'analyse :

- de l'adéquation entre les objectifs du SRCE et les problématiques et enjeux identifiés sur le territoire de Franche Comté (pertinence),
- de la mise œuvre du SRCE (cohérence de la politique : interne, externe / efficience : coûts et moyens mobilisés)
- de la portée du SRCE (efficacité : analyse des réalisations et des résultats obtenus par rapport aux objectifs fixés / impacts : les effets répondent-ils aux enjeux et aux objectifs du territoire ?) (Allag-Dhuisme *et al.*, 2010¹⁰).

3.1.2. Le suivi du SRCE

Le suivi, quant à lui, est un processus continu et régulier qui permet de collecter des informations et de quantifier les évolutions par l'ensemble des indicateurs. Le suivi a pour objectif (Allag-Dhuisme *et al.*, 2010) :

- de piloter la mise en œuvre de la politique régionale de la Trame verte et bleue,
- de récolter des informations qui serviront à l'évaluation.

Ce suivi peut donc porter sur plusieurs thématiques (espèces, habitats, actions, infrastructures, ...).

3.2. LES METHODES D'ÉVALUATION DU SRCE

L'évaluation des politiques publiques relative à la mise en œuvre du SRCE repose sur une combinaison de 2 approches méthodologiques :

- l'évaluation des politiques publiques
- l'évaluation de l'incidence environnementale des politiques publiques

Dans le cadre du SRCE, l'enjeu environnemental est dans la finalité même de l'action publique.

3.2.1. L'évaluation de politiques publiques de territoire

De façon codifiée par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), 5 critères principaux viennent rendre compte de la mise en œuvre de politique publique sur un territoire :

- **La pertinence** : permet d'apprécier l'adéquation des objectifs de la politique par rapport aux problématiques et enjeux identifiés sur le territoire.

¹⁰ Allag-Dhuisme F., Amsallem J., Barthod C., Deshayes M., Graffin V., Lefeuvre C., Salles E. (coord), Barnetche C., Brouard-Masson J., Delaunay A., Garnier CC, Trouvilliez J. (2010). Guide méthodologique identifiant les enjeux nationaux et transfrontaliers relatifs à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques et comportant un volet relatif à l'élaboration des schémas régionaux de cohérence écologique – deuxième document en appui à la mise en œuvre de la Trame verte et bleue en France. Proposition issue du comité opérationnel Trame verte et bleue. MEEDDM ed.

- **La cohérence** : apprécie les moyens mis en œuvre pour atteindre la stratégie et les objectifs définis (cohérence interne). Elle analyse également les relations et les cohérences (synergies, complémentarités, contradictions) entre le SRCE et les autres politiques susceptibles d’effets sur les continuités écologiques (cohérence externe).
- **L’Efficacité** : analyse les réalisations et les résultats obtenus au regard à la fois des objectifs initialement fixés et des enjeux. Elle nécessite en particulier d’étudier le niveau de mise en œuvre des actions prévues (état d’avancement) et les moyens mobilisés pour cela.
- **L’Efficience** : apprécie les coûts et les moyens investis pour les réalisations et les résultats obtenus.
- **La Gouvernance** : traduit l’effort pour dégager un consensus ou obtenir le consentement ou l’assentiment nécessaire à l’exécution d’un programme dans une enceinte où de nombreux intérêts divergents entrent en jeu (définition de l’Institut de Recherche des Nations Unies pour le développement social)¹¹.

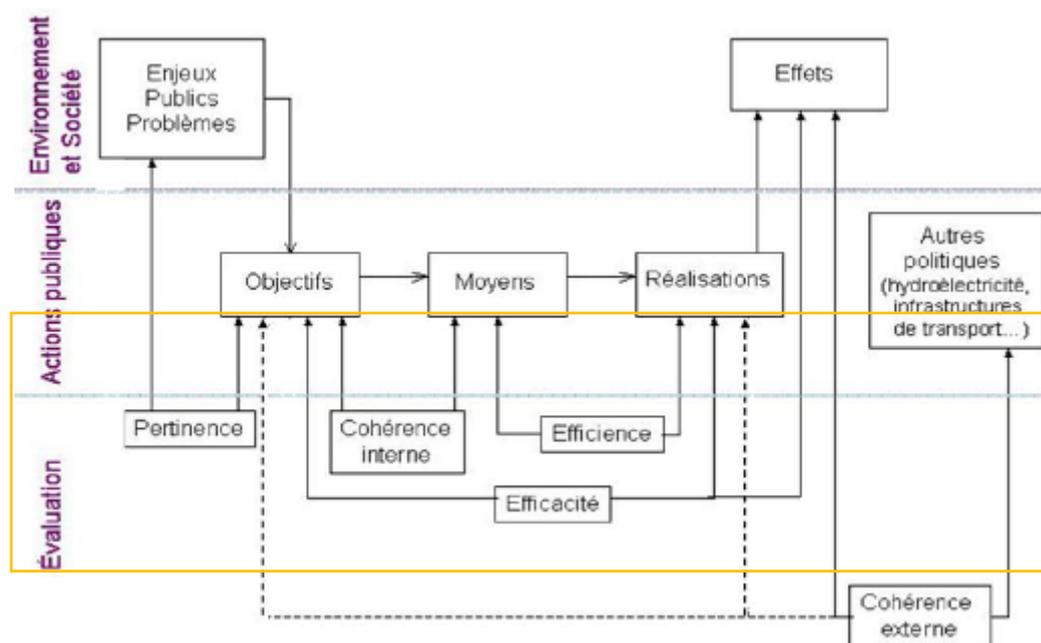


Figure 2 - Schéma des critères de l'évaluation adapté à la politique de la trame verte et bleue (IRSTEA, d'après J. Plante)

3.2.2. La prise en compte de l’environnement dans les politiques publiques de territoire

La dimension environnementale dans l’évaluation de politiques publiques

Dans le cadre de la production et de la structuration d’un système d’indicateurs environnementaux, l’OCDE a préconisé le **modèle « État - Pression - Réponses »** : pressions exercées sur un milieu, état de ce milieu, réponses de la société.

¹¹ « Évaluation des politiques publiques et gouvernance à différents niveaux de gouvernement », compte rendu de la conférence prononcée par Maurice Baslé au colloque de la Société française de l’Évaluation, CREREG-IREIMAR-CNRS 2000, 8p.

Sur cette base, l'Agence Européenne de l'Environnement a élaboré un modèle dérivé un peu plus riche, qui distingue entre « Forces motrices » et « Pressions » et « État » et « Impacts » (modèle DPSIR)¹².

Il se construit sur le cycle suivant : « les activités humaines exercent des **pressions** sur l'environnement et modifient la qualité et la quantité des ressources naturelles (**état**). La société répond à ces changements en adoptant des mesures de politique environnementale, économique et sectorielle (**réponses** de la société). Ces dernières agissent rétroactivement sur les **pressions** par le biais des activités humaines » (OCDE, 1993).

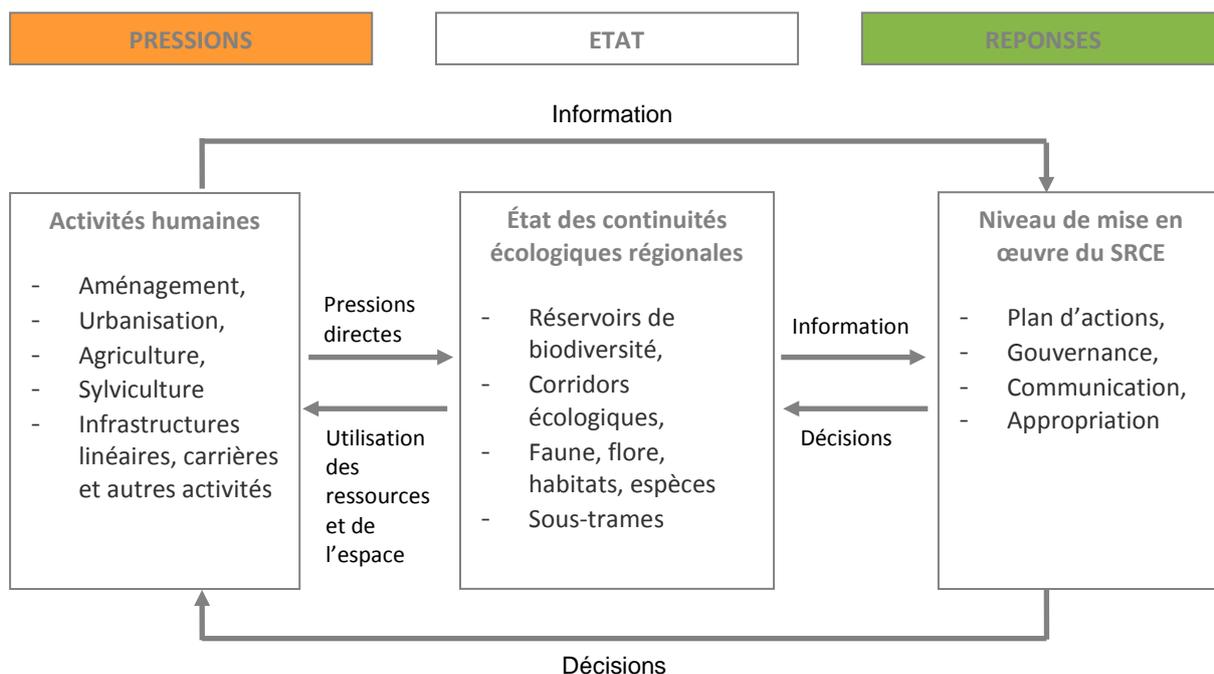


Figure 3 - Schématisation du modèle « Pression - État - Réponses » adapté à la TVB et au SRCE (d'après OCDE, 1993).

Exemples :

- Forces motrices : évolution du taux d'urbanisation et d'imperméabilisation des sols, pratiques agricoles et forestières...
- Pressions : quantités de polluants émis, fréquentation des sites...
- État : état des milieux aquatiques, surfaces de milieux naturels...
- Impacts : sanitaires, écologiques, économiques...
- Réponses : planification du territoire, protection de certains sites, sensibilisation et formation pour le changement des pratiques...

¹² De l'anglais, Driving forces, resulting environmental Pressures, on the State of the Environment, Impacts resulting from changes in environmental quality, societal Response to these changes in the environment.

3.2.3. Le processus d'évaluation

Dans les recommandations de mise en œuvre de l'évaluation des SRCE (IRSTEA et Al., 2012), le modèle DPSIR et les critères d'évaluations ont été mis en relation afin d'obtenir un schéma qui sera la base de réflexion pour l'évaluation des politiques publiques.

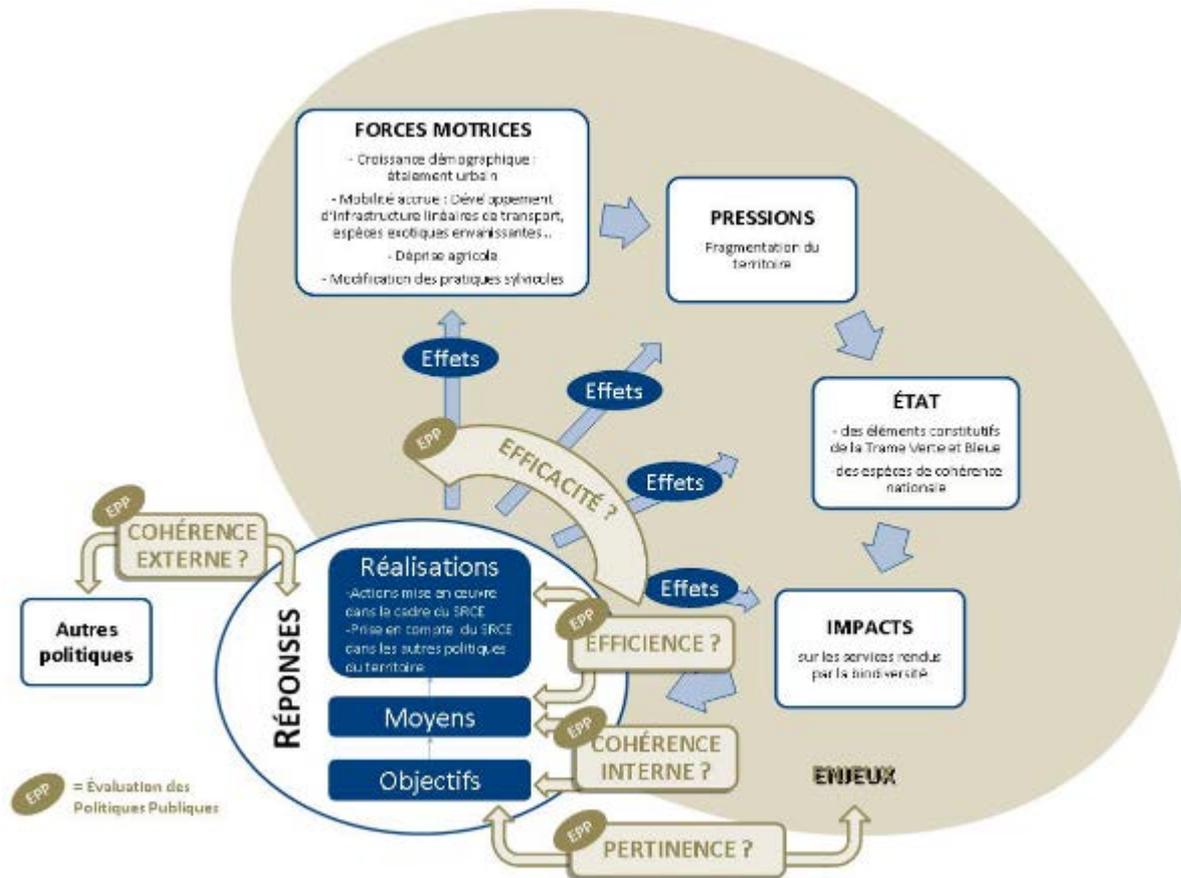


Figure 4 - Application des critères d'évaluation au modèle DPSIR (IRSTEA et Al., 2012)

La figure 4 permet non seulement d'identifier « les relations de causes à effet entre le SRCE (réalisations, moyens, objectifs, effets attendus, etc.) et les enjeux de continuités écologiques » (IRSTEA et Al., 2012) mais également, illustre comment le modèle DPSIR est réemployé pour l'évaluation de la politique Trame Verte et Bleue.

3.3. LES OUTILS DE L'ÉVALUATION

3.3.1. La grille d'analyse et d'évaluation

3.3.1.1. Le critère de Pertinence

Parmi les choix faits lors de l'élaboration du SRCE, les questions suivantes sont à mettre en avant :

- Quelle est la pertinence du choix des sous-trames écologiques au regard des milieux naturels de la région ?
- Pour chaque sous-trame écologique, quelle est la pertinence du choix des réservoirs de biodiversité, des corridors écologiques régionaux ?

- Par rapport aux enjeux du territoire et aux processus dommageables identifiés, quelle est la pertinence des actions et outils proposés pour la préservation /la restauration des composantes de la TVB ?

3.3.1.2. Le critère de Cohérence

L'analyse de la cohérence (interne et externe) du SRCE doit permettre d'identifier les « incohérences » éventuelles et aider à la réalisation d'arbitrages à faire tout au long de sa mise en œuvre.

La cohérence externe évalue les relations entre le SRCE et les autres politiques sectorielles d'aménagement et de gestion durable du territoire. Dans le cadre du SRCE, elle peut être lue à deux échelles :

- ☞ **A l'échelle régionale, avec une analyse de la cohérence des enjeux du SRCE avec ceux des autres plans et programmes** (SRADDT, SRIT, SRCAE, ORF, SRGS, PRAD, etc.). Celle-ci vise à répondre à deux types de questionnements :
 - « *Les enjeux du SRCE sont-ils concordants ou contradictoires à ceux des différents schémas régionaux ?* »
 - « *Le SRCE apporte-t-il des solutions ou des contraintes nouvelles aux autres schémas régionaux en vigueur ?* »

Le détail de cette analyse est présenté en annexe 2, sous la forme d'un tableau listant l'ensemble des enjeux/orientations des différents politiques régionales et les enjeux du SRCE.

- ☞ **A l'échelle nationale, avec une analyse de la cohérence entre le SRCE et les Orientations Nationales :** « *Comment le SRCE prend-il en compte les enjeux des Orientations Nationales ?* »

Pour mémoire, quatre critères nationaux sont proposés pour cette analyse :

- critère relatif aux **espaces protégés ou inventoriés** : « *quelle place et rôle dans le SRCE ont les zonages réglementaires, de labellisation ou de connaissances, déjà existants ?* »,
- critère relatif aux **espèces de cohérence nationale** : « *le schéma prend-il en compte et répond-il aux besoins des espèces sensibles à la fragmentation et dont la préservation est un enjeu pour la cohérence nationale de la TVB ?* »,
- critère relatif aux **habitats de cohérence nationale** : « *le schéma prend-il en compte les habitats sensibles à la fragmentation et dont la préservation est un enjeu pour la cohérence nationale de la TVB ?* »,
- critère relatif aux **continuités écologiques d'importance nationale** : « *les sous-trames régionales et les connexions interrégionales traduisent-elles bien les grandes continuités nationales évoquées dans le document cadre annexé aux Orientations Nationales ?* »,

Cette analyse est déjà développée dans le volet cartographique du SRCE (Tome 2).

De plus dans un contexte de réforme territoriale, en cas de fusion effective des régions Bourgogne et Franche-Comté, possédant chacune son propre SRCE, il conviendra de réfléchir à la mise en cohérence des méthodes d'identification de la trame verte et bleue et de débattre des orientations futures d'un schéma dans le contexte d'une nouvelle région.

La cohérence interne mesure l'adéquation entre les différents objectifs du SRCE et les moyens mis en œuvre. Elle permet de mettre en évidence les potentiels éléments contradictoires dans le SRCE : contradictions entre différents objectifs, contradictions entre les actions et les objectifs initiaux, etc.

3.3.1.3. Les critères d'efficacité et d'efficience

L'efficacité et l'efficience portent sur les actions mises en œuvre dans le cadre du SRCE. Ces deux critères sont évalués grâce à des indicateurs qui permettront le suivi du programme d'action.

Exemple :

- % d'avancement des actions par rapport aux moyens mobilisés
- % d'avancement des actions par rapport aux objectifs

Les indicateurs de ces critères ne pourront donc pas être calculés avant la mise en œuvre du premier SRCE.

3.3.1.4. Les dispositifs de gouvernance

La mise en place de la gouvernance aux différentes échelles pertinentes (nationale, régionale et locale) permet d'anticiper les points de conflits et les potentiels freins à la réalisation du SRCE. Elle met en évidence les futurs arbitrages nécessaires au bon déroulement du schéma.

Cet enjeu est évalué à l'aide d'indicateurs ainsi que par l'analyse du jeu d'acteurs du territoire.

3.3.2. Les indicateurs de suivi et d'évaluation du SRCE Franc-Comtois

3.3.2.1. Les critères de sélection des indicateurs

Les indicateurs sont des informations de nature quantitative ou qualitative, qui constituent un moyen simple et fiable de mesurer les progrès (négatifs ou positifs), d'exprimer les changements liés à une intervention ou d'aider à apprécier la pertinence de la politique.

Le dispositif de suivi mis en place s'appuie notamment sur des indicateurs relatifs aux aspects suivants :

- les éléments composant la Trame verte et bleue du SRCE ;
- la fragmentation du territoire régional et son évolution ;
- le niveau de mise en œuvre du SRCE ;
- la contribution de la trame régionale à la cohérence nationale de la TVB.

La première tendance est de vouloir produire une liste importante d'indicateurs qui permettent de mesurer et d'apprécier la mise en œuvre de l'action publique.

La réalité de l'alimentation et de l'exploitation de ces indicateurs est autre : en effet le temps et la consommation de ressources pour produire ou collecter les données nécessaires pour les indicateurs ne doit pas être rédhibitoire. S'il faut commander une étude pour alimenter un indicateur, la réalité fait que cet indicateur n'est pas renseigné. Il vaut mieux rester pragmatique que chercher l'exhaustivité. Là encore nous sommes dans une démarche d'aide à la décision qui doit éclairer de façon pertinente la décision publique.

Les indicateurs sont choisis selon différents critères :

- le nombre restreint à suivre (estimé à une vingtaine maximum),
- les données sources. Celles-ci doivent être facilement accessibles et dans l'idéal, déjà produites par d'autres programmes de suivi et détenues par les maîtres d'œuvre ou leurs partenaires proches,
- la couverture spatiale et temporelle. Il s'agit d'adapter le choix des indicateurs en fonction de la fréquence de mise à jour des données et des indicateurs et des échelles spatiales visées (indicateur global / indicateur par sous trame).

Les indicateurs servent à la fois au suivi et à l'évaluation. Le suivi donne des mesures régulières dans le temps, l'évaluation va appuyer son analyse sur la comparaison entre 2 temps (T0 et TN de l'évaluation) et l'évolution induite par l'action publique.

3.3.2.2. Liste des indicateurs proposés

Les indicateurs proposés sont établis selon ce modèle « état - pression - réponse ».

Les indicateurs d'état et de pression

Ces indicateurs permettent d'évaluer l'état de santé des composantes de la Trame verte et bleue (réservoirs et corridors) et de mesurer le niveau de pression qui s'exerce sur celles-ci.

Les tableaux 8 et 9 suivants proposent à dire d'experts une première liste d'indicateurs « état et pression » pour la Franche-Comté qui tient compte des sous-trames écologiques retenus pour la région.

De nombreux indicateurs sur la biodiversité en générale peuvent contribuer et participer à l'analyse. Ces derniers devraient être fournis et mesurés par le futur observatoire régional de la biodiversité (ORB). **Un lien évident est donc à faire avec cet observatoire.** C'est le cas par exemple, du suivi des espèces, de l'état de conservation des habitats, etc.

Tableau 8: Indicateurs d'état – État des continuités écologiques régionales

Thèmes	Indicateurs
Réservoirs de biodiversité	Surface des réservoirs de biodiversité terrestres (total, moyenne et écart-type)
	Compacité des réservoirs de biodiversité terrestres
	Surface des réservoirs de biodiversité aquatiques (totale, moyenne et écart-type)
	Compacité des réservoirs de biodiversité aquatiques
Corridors écologiques	Nombre, linéaire et surface de corridors classés « à remettre en bon état »
	Nombre, linéaire et surface de corridors classés « à préserver »
Faune, Flore, Habitats	Abondance et distribution des espèces et des habitats déterminants TVB dans les réservoirs de biodiversité
	Nombre d'espèces animales ou végétales protégées dans les réservoirs de biodiversité
	État de conservation des espèces et des habitats d'importance communautaire présentes dans les réservoirs de biodiversité
Sous-trame des milieux forestiers	Surface des milieux structurants de chaque sous-trame
	Pourcentage et répartition des formations végétales (IGN) y compris dans les forêts alluviales
	Richesse spécifique des peuplements forestiers
	Pourcentage et répartition des types de peuplements forestiers (structure : réguliers, irréguliers / composition : purs, mélangés / essences : feuillus, résineux) (IGN)
	Volume de bois particulièrement favorable à la biodiversité (volume de bois mort et de très gros bois)
Sous trame des milieux herbacés permanents	Surface des milieux structurants de chaque sous-trame
	Surface de bandes enherbées
	État de conservation des landes et pelouses d'importance communautaire
	Nombre d'espèces messicoles
Sous trame des milieux agricoles en mosaïque paysagère	Surface des milieux structurants de la sous-trame
	Densité de la maille en mosaïque paysagère
	Surface de ripisylves, bandes ligneuses
	Part des systèmes agricoles à haute valeur environnementale
	Abondance, diversité et distribution d'espèces d'oiseaux nicheurs
	Indices de nidification pour chaque espèce d'oiseaux nicheurs

Thèmes	Indicateurs
Sous trames des milieux xériques ouverts	Surface des milieux structurants de la sous-trame
	Surface de pelouses et bandes enherbées
Sous trames des milieux humides	Surface des milieux structurants de chaque sous-trame
	Répartition régionale des zones humides
Sous trames des milieux aquatiques	Surface des milieux structurants de chaque sous-trame
	Proportion des masses d'eau douce en très bon état écologique
	Linéaire de cours d'eau classés en « réservoirs biologiques »
	Nombre d'espèces indicatrices des continuités longitudinales
Sous-trame des milieux souterrains	Nombre de frayères avérées, potentielles ou manquantes
	Surface des milieux structurants de la sous-trame
	Diversité et densité de chiroptères

Tableau 9 : Indicateurs de pression – Activités humaines

Thèmes	Indicateurs
Aménagement et urbanisation	Pourcentage du territoire régional occupé par chaque type d'occupation du sol
	Superficie urbanisée annuellement
	Taux et surface des espaces naturels urbanisés
	Surface artificialisée annuellement
	Nombre et superficie des points de conflits surfacique identifiés dans la cartographie du SRCE
	Densité du mitage
	Densité de la pollution lumineuse
Infrastructures linéaires carrières et autres activités	Nombre de points de conflits ponctuels (hors ROE) identifiés dans la cartographie du SRCE
	Nombre et longueur des points de conflits linéaires identifiés dans la cartographie du SRCE
	Nombre et types d'obstacles à l'écoulement (ROE) identifiés dans la cartographie du SRCE
	Nombre et répartition des voies ferrées, routes et autoroutes et voies navigables
	Nombre et surface de carrières / Nombre et surface de carrières dans le lit majeur
	Nombre de projets photovoltaïques ou éoliens
	Fréquentation touristique dans les espaces de nature
Agriculture	Linéaire de haies coupées
	Taux et surface de terres agricoles urbanisées
	Taux de boisement des terres agricoles
	Taux de la surface forestière par rapport à la surface agricole vouée au pastoralisme
	Taux et répartition des types de cultures (Registre Parcellaire Graphique)
Sylviculture	Taux et répartition des types de culture (Recensement Général Agricole)
	Taux des types de traitements des peuplements forestiers
Espèces envahissantes	Taux et surface des espaces forestiers urbanisés
	Nombre d'espèces envahissantes
Changement climatique	Abondance, diversité et phénologie de certaines espèces animales (Papillons diurnes, Oiseaux communs)
	Densité et distribution spatiale du couvert végétal

☞ Les indicateurs de réponse

Les indicateurs de « réponse » permettent de mesurer le niveau de réalisation et l'efficacité des actions du SRCE pour préserver et remettre en bon état les continuités écologiques.

Les indicateurs de réponse sont essentiellement définis au travers des actions proposées dans le SRCE franc-comtois, mais certains indicateurs transversaux sont toutefois à définir pour évaluer la mise en œuvre générale du plan d'actions et du SRCE (tableau 10).

Tableau 10 : Indicateurs de réponses – Niveau de mise en œuvre du SRCE

Thèmes	Indicateurs
Plan d'actions	<i>Pour les indicateurs spécifiques aux actions, se reporter au fichier Excel joint à ce document. NB : certains indicateurs du plan d'actions proviennent de ceux mis en place pour le SDAGE,</i>
	Nombre total d'actions mises en œuvre et part d'actions prioritaires
	Nombre et nature des structures ayant mises en œuvre des actions du SRCE
Gouvernance	Volumes financiers régionaux et départementaux alloués aux continuités écologiques
	Coût de la mise en œuvre du SRCE
	Degré de concertation autour du SRCE : nombre de CRTVB, nombre de groupes de travail, nombre de participants
Communication, appropriation du SRCE	Nombre de connexions sur l'extranet SRCE
	Nombre de connexions sur l'outil de cartographie dynamique du SRCE
	Nombre de demandes d'information par genre thématique du SRCE (Aménagement, Agriculture, ...)
	Nombre de lettres d'information créées et distribuées

Pour chaque thème du plan d'action, des indicateurs peuvent être identifiés, comme par exemple :

- Proportion de documents d'urbanisme révisés ou modifiés prenant en compte le SRCE,
- Nombre et localisation de travaux de réaménagement des obstacles à la continuité écologique terrestre (Trame verte),
- Part des ouvrages des cours d'eau classés en liste 2 rendus perméables à la continuité écologique sur le nombre total d'ouvrages situés sur les cours d'eau classés en liste 2 (Trame bleue),
- Nombre et superficie de territoires boisés qui bénéficient d'un document de gestion intégrant les continuités écologiques, etc.

3.3.2.3. Création d'un indicateur de l'équilibre entre préservation des continuités écologiques et activités socio-économiques

Lors du Comité Régional Trame Verte et Bleue du 08 juillet 2014, les acteurs économiques ont révélé l'importance de disposer d'un indicateur qualifiant l'équilibre à conserver entre la présence et le maintien de la biodiversité et les activités socio-économiques telle que l'agriculture ou la sylviculture. Un tel indicateur n'existe pas à l'heure actuelle. Il est proposé qu'un travail soit effectué dans le cadre de la mise en œuvre du SRCE pour élaborer cet indicateur. Ce travail devra être réalisé dans le souci de la concertation entre les acteurs du monde naturaliste et ceux du monde socio-économique afin que l'indicateur puisse être accepté et validé par tous.

Cet indicateur à créer, devra apprécier l'évolution des relations entre les activités socio-économiques et les actions de préservation de la biodiversité et plus spécifiquement les continuités écologiques.

3.3.3 Evaluation à T0

Le tableau 11 suivant présente l'évaluation à T0 du SRCE. Il est le produit de la sélection des indicateurs retenus pour le suivi-évaluation du SRCE de la Franche-Comté. Il est issu du croisement des indicateurs « Pression – État – Réponse » préalablement proposés pour la Franche-Comté et des indicateurs listés dans la note IRSTEA-MEDDE-MNHN-ONEMA, 2012. Cette sélection intègre à la fois l'analyse de faisabilité produite par la note IRSTEA et Al. (annexe 3) et une analyse à dire d'expert conduite à partir des données disponibles, des sous-trames écologiques et des enjeux de continuités de la Franche-Comté. Par ailleurs, au regard du grand nombre d'indicateurs proposés dans la note IRSTEA et Al. (47) et de la grande proximité de certains d'entre eux, la règle de décision que nous nous sommes donnée pour disposer d'un dispositif de suivi-évaluation réaliste, opérationnel et territorialisé est celle d'un indicateur unique par thématique à enjeu, compte tenu des données disponibles et des enjeux spécifiques de la Franche-Comté.

Tableau 11 : Indicateurs de suivi-évaluation du SRCE de Franche-Comté et évaluation à T0

Objectif	Questions évaluatives	Elément mesuré	Indicateur(s) fournissant les informations nécessaires	Disponibilité des données	Evaluation à T0	Sources	Suivi-Evaluation du SRCE
I - Contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques régionales	I.1 Quel est l'effet de la mise en œuvre du SRCE sur la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques du territoire ?	Etat écologique des composantes identifiées dans le SRCE (réservoirs, corridors et cours d'eau)	RC : nombre et surface/linéaire de réservoirs de biodiversité et de corridors écologiques par type d'objectif	oui	Surface RB : 3876 km ² Linéaire CE à préserver : 6028 km Linéaire CE à remettre en bon état : 2111 km Surface autres CE : 5611 km ²	Statistiques des cartes TVB et sous-trames écologiques régionales	R
			RB1 : Surface-compacité des réservoirs : état structurel à une date t des réservoirs de biodiversité	non	non disponible		C
			RB4 : Surface couverte par une mesure de protection réglementaire ou un dispositif de gestion d'espace naturel	oui	532 714 has	Superficie des RNN, RNR, APPB, sites classés, RBID, N2000, PNR	R
			OS3 : Hétérogénéité des milieux dans les réservoirs de biodiversité : indice de diversité des milieux mettant en avant la mosaïque des milieux et les zones d'écotones	non	non disponible		C
			F1 : Fragmentation des espaces naturels et semi-naturels : évolution de la taille des espaces naturels et semi-naturels	non	non disponible		R
			F3 : Fragmentation théorique des milieux aquatiques : indicateur fourni par l'ONEMA pour identifier les cours d'eau présentant une forte probabilité d'altération de la continuité écologique pour les poissons	non	non disponible		R
			OS2 : Part d'espaces des différents types de milieu au déclin desquels l'urbanisation se développe : indicateur de l'artificialisation du territoire (agricole, forestiers, humide...), ou indice d'anthropisation	non	non disponible		R
		Etat de fragmentation des milieux naturels et semi-naturels	OB1 : Nombre d'obstacles à la continuité écologique sur le territoire	oui	Trame verte : 298 / Trame bleue : 470	Statistiques des cartes TVB et sous-trames écologiques régionales	C
			OB2 : Niveau de fragmentation des infrastructures (très/assez/peu fragmentant)	non	non disponible		C
			OS1 : Part du territoire régional occupé par chaque type d'occupation du sol	oui	Forêts : 40,5% Prairies permanentes : 21,9 % Cultures et prairies temporaires : 18,3 % Milieux xériques : 1,3 % Zones humides : 4,4 % Milieux aquatiques (surfaciés) : 6,5 % Milieux artificiels : 4,6 %	Carte d'occupation du sol (CLC 2010)	R
			C1 : Connectivité structurelle des milieux : agencement sur le territoire des espaces appartenant à un même type de milieu	non	non disponible		C
			F1 : Fragmentation des espaces naturels et semi-naturels : évolution de la taille des espaces naturels et semi-naturels	non	non disponible		R
			F3 : Fragmentation théorique des milieux aquatiques : indicateur fourni par l'ONEMA pour identifier les cours d'eau présentant une forte probabilité d'altération de la continuité écologique pour les poissons	non	non disponible		R
			ACTx : nombre d'obstacles supprimés par les actions prioritaires du SRCE	non	0	Plan d'actions stratégique du SRCE FC	R
	Evolution des cortèges d'espèces sensibles à la fragmentation par sous-trame	F3 : Fragmentation théorique des milieux aquatiques : indicateur fourni par l'ONEMA pour identifier les cours d'eau présentant une forte probabilité d'altération de la continuité écologique pour les poissons	non	non disponible		R	
	Evolution de la richesse en espèces patrimoniales sur l'ensemble du territoire	lfc : Nombre d'espèces de cohérence nationale menacées en région	non	non disponible		C	
		lfc : Nombre d'espèces Liste rouge classées "en danger, critique extinction", "en danger", "vulnérables" et "quasi-menacées"	oui	Nombre espèces en danger critique d'extinction : 128 Nombre espèces en danger : 100 Nombre espèces vulnérables : 205 Nombre d'espèces quasi-menacées : 197	Carteron M., 2010. Statut des espèces de faune et de flore de Franche-Comté. Version 1.0. DREAL de Franche-Comté.	C	

R : Recommandé C : Complémentaire

SRCE Franche-Comté – Septembre 2015

Objectif	Questions évaluatives	Élément mesuré	Indicateur(s) fournissant les informations nécessaires	Evaluation à T0	Sources	Suivi-Evaluation du SRCE
I - Contribuer à la préservation et à la remise en bon état des continuités écologiques régionales	I.2 Les choix des composantes de TVB et les objectifs définis dans le SRCE répondent-ils aux enjeux de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques définis au niveau régional ?	Comparaison de la localisation des composantes identifiées par rapport à la localisation des enjeux du territoire	RBA : Surface couverte par une mesure de protection réglementaire ou un dispositif de gestion d'espace naturel	532 714 has	Superficie des RNN, RNR, APPB, sites classés, RBID, N2000, PNR	R
		Adéquation entre les objectifs associés aux différents espaces (à préserver, à restaurer) et la localisation des enjeux de conservation des continuités écologiques	lfc : Nombre d'obstacles liés aux infrastructures de transport dans les secteurs identifiés à enjeux	Trame verte : 298 / Trame bleue : 470	Statistiques des cartes TVB et sous-trames écologiques régionales	C
	I.3 Les acteurs impliqués dans la mise en œuvre du SRCE sont-ils les plus à même à répondre aux enjeux de continuités écologiques ?	Capacité des acteurs à répondre aux enjeux de continuités écologiques ou Capacité des porteurs du SRCE à animer le réseau d'acteurs du territoire à même de répondre aux enjeux de continuités écologiques	lfc : Nombre et typologie des acteurs associés à la thématique et la mise en œuvre des actions (associations naturalistes, scientifiques...)	Représentants des services de l'état : 35 Collectivités territoriales et assimilés : 114 Associations naturalistes : 25 Gestionnaires des espaces (forestiers, agriculteurs, pêcheurs, etc.) : 57 Entreprises, secteur privé : 26 Scientifiques : 48 Autres : 8	Statistiques des participants aux réunions de concertation	C
		I.4 Les actions prévues et réalisées dans le SRCE répondent-elles aux enjeux de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques définis au niveau régional ?	Capacité des actions prévues dans le plan d'action stratégique à répondre aux enjeux de continuités écologiques	lfc : Part des actions prévues répondant aux enjeux de continuités écologiques de la région	100%	Plan d'actions stratégique du SRCE FC
II - Contribuer aux enjeux de cohérence nationale de la TVB	II.1 Quel est l'effet de la mise en œuvre du SRCE sur la cohérence nationale de la TVB ?	Réussite effective des actions réalisées dans le plan d'action stratégique vis à vis des enjeux de continuités écologiques	lfc : Part des actions mises en œuvre ayant atteint leurs objectifs	0	Plan d'actions stratégique du SRCE FC	R
		Evolution de l'état des continuités interrégionales identifiées dans le SRCE (préservation, remise en bon état)	lfc : Taux d'évolution des continuités écologiques interrégionales classées à préserver et à remettre en bon état entre 2015 et 2020	non disponible		R
		Nombre de composantes TVB réellement connectée à des composantes de TVB des SRCE des régions voisines	lfc : Nombre de continuités interrégionales et transfrontalières identifiées et validées dans le SRCE de Franche-Comté	62	Rapport cartographique (Tome 2)	C
		Proportion d'actions communes engagées transrégionalement ayant portées leurs fruits du point de vue de la conservation	lfc : Part d'actions communes engagées transrégionalement ayant portées leurs fruits pour la conservation des continuités transrégionales sur le nombre totale d'actions engagées pour la préservation des continuités transrégionales	non disponible		R

R : Recommandé C : Complémentaire

Objectif	Questions évaluatives	Élément mesuré	Indicateur(s) fournissant les informations nécessaires	Disponibilité des données	Évaluation à T0	Sources	Suivi-Évaluation du SRCE
II - Contribuer aux enjeux de cohérence nationale de la TVB	II.1 Quel est l'effet de la mise en œuvre du SRCE sur la cohérence nationale de la TVB ?	Contribution des continuités du SRCE aux grandes continuités d'importance nationale des ONTVB	lfc : Nombre de continuités régionales identifiées dans le SRCE contribuant aux continuités nationales	oui	11	Rapport cartographique (Tome 2)	R
		Actions mises en œuvre en faveur de suppression d'obstacles ou de franchissement ciblées sur (ou en faveur) des espèces pour la cohérence nationale retenue dans la région	ACT2 : Nombre d'actions mises en œuvre en faveur de suppression d'obstacles ou de franchissement ciblées sur (ou en faveur) des espèces pour la cohérence nationale retenue dans la région	oui	12	Plan d'actions stratégique du SRCE FC	R
	II.2 Les choix des composantes de TVB et les objectifs définis dans le SRCE sont-ils pertinents par rapport aux enjeux de cohérence nationale ?	Plus-value du SRCE dans l'atteinte des objectifs du SDAGE	F2 : Fragmentation théorique des milieux aquatiques => voir évaluation du SDAGE	non	non disponible		R
III - Organiser les mesures et actions en planifiant les moyens à mobiliser pour l'atteinte des objectifs du SRCE par la mise en œuvre d'actions prioritaires	II.3 Le SRCE permet-il de contribuer à d'autres politiques nationales de protection de la nature ?	Mesures Natura2000 mises en place en faveur des continuités écologiques, sur des sites désignés/hébergeant une espèce de cohérence TVB ou un habitat TVB listés par DHFF ou DO	lfc : Nombre de mesures Natura 2000 mises en place en faveur des continuités écologiques, sur des sites désignés/hébergeant une espèce de cohérence TVB ou un habitat TVB listés par DHFF ou DO	non	non disponible		C
	III.1 Le plan d'action du SRCE permet-il l'atteinte de ses objectifs ?	Qualité de mise en œuvre des actions de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques	lfc : Taux d'actions mises en œuvre sur les espaces à enjeux sur le nombre d'actions totales programmées	oui	0	Plan d'actions stratégique du SRCE FC	R
	III.2 Le SRCE favorise-t-il l'émergence de projets nouveaux en faveur de certaines continuités écologiques ?	Nombre d'action de démonstration, nombre de territoires pilotes à destination des acteurs territoriaux	COM2 : Perception de la TVB par les acteurs concernés (entretiens réguliers avec les acteurs concernés)	non	non disponible		R

R : Recommandé C : Complémentaire

Objectif	Questions évaluatives	Élément mesuré	Indicateur(s) fournissant les informations nécessaires	Évaluation à T0	Sources	Suivi-Évaluation du SRCE
III - Organiser les mesures et actions en planifiant les moyens à mobiliser pour l'atteinte des objectifs du SRCE par la mise en œuvre d'actions prioritaires	III.3 Quel est le niveau de mise en œuvre des actions figurant dans le plan d'actions du SRCE ?	Bilan du niveau d'avancé de chaque action prioritaire et action de connaissance figurant dans le plan d'action du SRCE (% de réalisation)	ACT1 : Nombre d'actions mises en œuvre, volumes financiers accordés et surface couverte par les actions	0	Plan d'actions stratégique du SRCE FC	R
			lfc : Actions mises en place sur le territoire régional : - par type de mesures (contractuelles, réglementaires, etc.) - par type de composantes de TVB (réservoirs de biodiversité / corridors écologiques) - par type d'objectif : préservation / remise en bon état	0	Plan d'actions stratégique du SRCE FC	C
			lfc : Suivi des deux types d'actions prioritaires obligatoires mises en œuvre : - actions de préservation des continuités écologiques des cours d'eau - actions de traitement des obstacles liés à des infrastructures linéaires pour la remise en bon état des continuités	0	Plan d'actions stratégique du SRCE FC	C
			lfc : Nombre d'obstacles du SRCE rendus franchissables sur les autres cours d'eau visés par le SRCE	0	Plan d'actions stratégique du SRCE FC	C
	Part des moyens assignés à chaque cible (composantes TVB, connaissance, sensibilisation...)	ACT2 : Volumes financiers totaux accordés (détaillé par cible, type d'action et outils)	0	Plan d'actions stratégique du SRCE FC	R	
		Part des moyens assignés à chaque type d'action	ACT2 : Volumes financiers totaux accordés (détaillé par cible, type d'action et outils)	0	Plan d'actions stratégique du SRCE FC	R
		Part des moyens assignés à chaque outil	ACT2 : Volumes financiers totaux accordés (détaillé par cible, type d'action et outils)	0	Plan d'actions stratégique du SRCE FC	R
	III.4 Au vu des actions menées et des résultats obtenus, les moyens prévus et/ou mobilisés ont-ils permis une réalisation satisfaisante des actions prévues ?	Différence d'évolution des moyens et des résultats	ACT1 : Nombre d'actions mises en œuvre, volumes financiers accordés et surface couverte par les actions	0	Plan d'actions stratégique du SRCE FC	R
			ACT2 : Volumes financiers totaux (détaillé par cible, type d'action et outils)	0	Plan d'actions stratégique du SRCE FC	R
			ACT2 : Volumes financiers totaux accordés (détaillé par cible, type d'action et outils)	0	Plan d'actions stratégique du SRCE FC	R
III.5 Les moyens (politiques, humains, matériels et financiers) étaient ils suffisants pour atteindre les objectifs ?	Quantités d'actions "gratuites" non réalisées	ACT1 : Nombre d'actions mises en œuvre, volumes financiers accordés et surface couverte par les actions	0	Plan d'actions stratégique du SRCE FC	R	
		Mise en relation de chaque action à un ou plusieurs objectifs du SRCE	lfc : Nombre d'actions mises en œuvre répondant à plus d'un objectif du SRCE	0	Plan d'actions stratégique du SRCE FC	C

R : Recommandé

C : Complémentaire

Objectif	Questions évaluatives	Élément mesuré	Indicateur(s) fournissant les informations nécessaires	Évaluation à T0	Sources	Suivi-Évaluation du SRCE
IV - Contribuer à l'intégration de l'enjeu de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques dans les autres politiques d'aménagement et de gestion du territoire et ainsi orienter ces politiques d'une manière favorable aux continuités écologiques	IV.1 Quel est l'effet de la mise en œuvre du SRCE sur la prise en compte des continuités écologiques par les documents d'aménagement du territoire et d'urbanisme ?	Degré de modification des documents d'urbanisme en faveur des continuités écologiques	POx : Taux de réalisation des démarches de planification territoriale (notamment PLU et SCoT) sur les territoires identifiés comme prioritaires dans le SRCE	0	Plan d'actions stratégique du SRCE FC	R
			PO1 : Prise en compte du SRCE dans les autres politiques : nombre d'actions en faveur des continuités écologiques dans les autres politiques du territoire	non disponible		R
		Surface des espaces identifiés comme présentant un enjeu pour la continuité écologique à l'échelle régionale également pris en compte dans les SCoT, les PLU, les PNR et les SAGE	Poy : Taux de réalisation des diagnostics et programmes d'actions territoriaux et locaux sur les secteurs prioritaires identifiés comme prioritaires dans le SRCE	non disponible		C
	IV.2 Quel est l'effet de la mise en œuvre du SRCE sur la prise en compte des continuités écologiques par les autres politiques territoriales ayant une influence sur celles-ci ?	Degré de modification des autres politiques en faveur des continuités écologiques	PO1 : Prise en compte du SRCE dans les autres politiques	non disponible		C
		Analyse des synergies, complémentarité et contradictions entre le SRCE (ses objectifs et ses réalisations) et les autres politiques territoriales	Ifc : Nombre d'objectifs du SRCE concordants avec les objectifs d'autres programmes (cohérence forte)	65	Suivi-évaluation du SRCE	C
	IV.3 Les actions prévues dans le cadre du SRCE permettent-elle d'influencer les autres politiques ayant un effet potentiel sur les continuités écologiques ?	Impact des actions du SRCE sur les pratiques du développement territorial régional	PO1 : Prise en compte du SRCE dans les autres politiques	non disponible		C
IV.5 La mise en œuvre du SRCE s'inscrit-elle bien dans le contexte local et favorise la compatibilité entre enjeux économiques et écologiques des composantes de trame ?	Prise en compte des pratiques locales dans la conception et la mise en œuvre du SRCE	Ifc : Évaluation directe - enquête - auprès des acteurs locaux (prise en compte forte / modérée / faible)	non disponible		C	

R : Recommandé C : Complémentaire

Objectif	Questions évaluatives	Élément mesuré	Indicateur(s) fournissant les informations nécessaires	Évaluation à T0	Sources	Suivi-Évaluation du SRCE	
V - Faciliter l'appropriation des enjeux de préservation et de remise en bon état des continuités écologiques par les acteurs territoriaux et favoriser leur participation à la mise en œuvre du SRCE	V.1 Quel est l'effet de la mise en œuvre du SRCE sur l'appropriation des enjeux de continuités écologiques chez les acteurs régionaux ?	Impact de la politique sur l'appropriation des enjeux par les acteurs concernés	ACT1 : Nombre d'actions mises en œuvre, volumes financiers accordés et surface couverte par les actions	0		R	
			ACT4 : Efficacité des mesures (dispositif de mise en place pour chaque mesure)	non disponible		R	
			COM2 : Perception de la TVB par les acteurs concernés (enquête acteurs)	non disponible		R	
	V.2 Comment le SRCE facilite l'implication et une meilleure coordination des acteurs sur les continuités écologiques ?	Effet des actions de sensibilisation ou ciblées sur la levée des blocages sur les acteurs du territoire	Part de la prise en compte des acteurs du territoire dans la stratégie (importance du processus de concertation)	COM2 : Perception de la TVB par les acteurs concernés (enquête acteurs)	non disponible		C
				CR1 : Nombre de réunions réunissant le comité régional TVB	6	Statistiques des participants aux réunions de concertation	R
		CR2 : Proportion de personnes et d'organismes présents par rapport à celles et ceux invités	50% à 70%	Statistiques des participants aux réunions de concertation	R		
		Part de la gouvernance dans la mise en œuvre du SRCE	Part de la gouvernance dans la mise en œuvre du SRCE	CR1 : Nombre de réunions réunissant le comité régional TVB	6	Statistiques des participants aux réunions de concertation	R
				CR2 : Proportion de personnes et d'organismes présents par rapport à celles et ceux invités	50% à 70%	Statistiques des participants aux réunions de concertation	R
				COM2 : Perception de la TVB par les acteurs concernés (enquête acteurs)	non disponible		R

R : Recommandé **C : Complémentaire**

NB : Les **codes des indicateurs** sont ceux proposés par l'étude collective IRSTEA-MEDDE-MNHN-ONEMA, 2012. Des fiches individuelles ont également été élaborées détaillant chaque indicateur et son mode de calcul.

Les **indicateurs codés « Ifc »** sont des indicateurs complémentaires spécifiques à la Franche-Comté.

Glossaire

Associations naturalistes : Ensemble des associations de protection de la nature chargées d'inventorier, protéger, gérer, sensibiliser et porter à connaissance les enjeux environnementaux.

Biodiversité : la biodiversité est la variété du vivant à différentes échelles : diversité génétique, spécifique et des écosystèmes.

Biodiversité remarquable et ordinaire : Il existe plusieurs approches permettant de distinguer la biodiversité remarquable de la biodiversité ordinaire. Dans le cadre du SRCE, nous retenons la définition reprise par la Stratégie Nationale de la Biodiversité (MEDD, 2004), qui associe la biodiversité remarquable aux espaces protégés et la biodiversité ordinaire aux espaces non protégés (C. Mougnot, 2003). Il convient cependant de souligner que la nature « ordinaire » peut évoluer dans le temps et devenir « remarquable » sous l'effet d'évolution des milieux (surfaces, composition des milieux, etc.).

Continuité écologique : Élément du maillage d'espaces ou de milieux constitutif d'un réseau écologique, reliant entre eux différents habitats vitaux pour une espèce ou un groupe d'espèces. Au titre des dispositions des articles L. 371-1 et suivants du Code de l'Environnement, cette expression correspond à l'ensemble des "réservoirs de biodiversité", des "corridors écologiques" et des cours d'eau et canaux.

Corridor écologique : Axe de communication biologique, plus ou moins large, continu ou non, emprunté par la faune et la flore, qui relie des réservoirs de biodiversité. Cette liaison fonctionnelle entre écosystèmes ou habitats d'une espèce permet sa dispersion et sa migration.

Il existe des corridors d'intérêt supra-local, créant des liaisons sur de grandes distances, et des corridors d'intérêt local, qui ne participent pas directement à la mise en connexion de réservoirs. Ils joueront un rôle plutôt local et bénéficieront majoritairement à la biodiversité « ordinaire ». Il peut s'agir par exemple des haies et des bosquets dans un champ, un pont végétalisé sur une autoroute ou un tunnel, une ouverture dans un jardin clôturé...

On distingue également des corridors linéaires, continus, des corridors en « pas japonais », constitués d'une série de zones relais situées entre deux cœurs de nature, et des corridors paysagers, constitués d'une mosaïque d'habitats et/ou de paysages.

Dent creuse : Une dent creuse est, en urbanisme, un espace non construit entouré de parcelles bâties.

Éléments fixes du paysage : correspondent aux haies, bosquets, lisières, arbres isolés et les mares. Ces éléments sont constitutifs des éléments agro-écologiques.

Espace de liberté des cours d'eau : Espace du lit majeur d'une rivière à l'intérieur duquel le ou les chenaux fluviaux assurent des translations latérales permettant une mobilisation des sédiments ainsi qu'un fonctionnement optimum des écosystèmes aquatiques et terrestres.

Espèce indésirable : espèce pouvant causer des nuisances aux biens et à la qualité de vie des hommes, tout comme à la qualité et à la fonctionnalité des écosystèmes. Les espèces envahissantes sont également considérées comme des espèces indésirables par la dégradation des écosystèmes qu'elles provoquent et le risque sanitaire représenté par des agents infectieux, des parasites et des substances allergènes naturelles liés à ces espèces.

Espèces invasives : Une espèce est dite invasive lorsque, s'étant établie et se reproduisant naturellement dans un domaine géographique dont elle n'est pas originaire, elle devient un agent de perturbation et nuit à la diversité biologique.

Ces « invasives » peuvent perturber les milieux naturels et être source de désagrément pour les activités humaines (qualité de l'eau, irrigation, agriculture, pêche...) ou la santé publique (allergies, toxicité, transmissions de maladies...).

Fonctionnalité écologique : La fonctionnalité de la Trame verte et bleue (et des continuités écologiques qui la composent) repose sur un maillage de réservoirs de biodiversité plus ou moins proches ou denses, et sur les liaisons nécessaires entre ces réservoirs compte-tenu des espèces, des habitats et des milieux considérés.

Gestion différenciée : Elle vise à concilier un entretien environnemental des espaces verts, des moyens humains et du matériel disponible avec un cadre de vie de qualité. La gestion différenciée consiste à pratiquer un entretien adapté des espaces verts selon leurs caractéristiques et leurs usages (définition du CAUE de Vendée).

Habitats : Le terme « habitats » est entendu ici au sens large et recouvre plusieurs réalités écologiques. « *Il intègre les espèces (animales et végétales) dans un contexte et notamment leur rapport avec leur environnement (air, eau, sols,..). A ce titre, ce terme inclut ici les notions d'habitat naturel, d'habitat d'espèce et de milieu naturel.* » (Projet de décret des orientations nationales).

Infrastructures agro-écologiques (IAE) : Les « infrastructures agro-écologiques » correspondent à des habitats semi-naturels qui ne reçoivent ni fertilisants chimiques, ni pesticides et qui sont gérés de manière extensive. Il s'agit de certaines prairies permanentes, d'estives, de landes, de haies, d'arbres isolés, de lisières de bois, de bandes enherbées le long des cours d'eau ou de bordures de champs ainsi que des jachères, des terrasses et murets, des mares et de fossés et d'autres particularités.

Milieu humide : Les milieux humides sont des milieux dont le fonctionnement est lié à la présence permanente ou temporaire d'eau en surface ou dans le sol. Il s'agit de milieux très variés, qui présentent le plus souvent une biodiversité importante avec des espèces végétales et animales spécifiques, et jouent un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des crues.

Nature en ville : comprend tout ce qui est vivant dans une unité urbaine, en opposition aux composantes minérales de l'espace urbain

Plantes messicoles : Plantes annuelles à floraison printanière et estivale, elles se développent uniquement dans les champs de céréales à paille. On en compte une centaine d'espèces comme l'adonis, le bleuet, la nielle ou la nigelle. La majorité d'entre elles sont rares ou en voie de raréfaction notamment sous l'effet de pratiques agricoles intensives ou de l'artificialisation des sols. « *Du fait de leur faible capacité d'adaptation, les messicoles dépendent intégralement des interventions humaines actuelles et l'on ne peut guère compter sur le stock semencier ancien dans le sol* » (Solagro, 2010).

Point de conflit : Point d'intersection entre un élément du réseau écologique et un obstacle, se traduisant par des écrasements de faune ou des ruptures de continuités.

Point noir : point de collisions répétées entre la faune et les véhicules sur une infrastructure.

Pollution lumineuse : La pollution lumineuse est un excès nocturne de production lumineuse en milieu ouvert, d'origine humaine, conduisant à dégrader la perception de l'environnement. Concernant les animaux, la pollution lumineuse peut affecter leurs rythmes biologiques, leurs activités nocturnes ou leurs migrations.

Pré-verger : Aussi appelé verger haute-tige ou éco-verger, il associe arbre fruitier de haute tige et prunier. La différence des vergers commerciaux ou le nombre d'arbres peut atteindre 3000/hectare, la densité

prés-vergers est généralement inférieure à 100 arbres/hectare. Loin des objectifs de production des vergers modernes, on n'utilise pas de pesticide chimique, ce qui rend ce modèle proche de l'agriculture biologique.

Réseau écologique : Maillage d'espaces ou de milieux nécessaires au fonctionnement des habitats et de leur diversité ainsi qu'aux cycles de vie des diverses espèces de faune et de flore sauvages et cela, afin de garantir leurs capacités de libre évolution.

Réservoir de biodiversité : Espace qui présente la biodiversité la plus riche et la mieux représentée. Les espèces présentes y trouvent les conditions indispensables à leur maintien et à la réalisation de tout ou partie de leur cycle de vie : alimentation, reproduction, repos.

Ce sont soit des réservoirs à partir desquels des individus d'espèces présentes se dispersent, soit des espaces rassemblant des milieux de grand intérêt.

Services écosystémiques : correspondent aux bénéfices que les hommes tirent des écosystèmes. Les services écosystémiques ont été définis par le MEA (Millennium Ecosystem Assessment) et sont composés de services de régulation (régulation du climat, des crues, etc.), d'approvisionnement (en eau potable, en nourriture, en bois, etc.) et de services culturels (éducation, loisirs, esthétique de la nature, etc.)

Sous-trame écologique : Ensemble des espaces constitués par un même type de milieu (forêt, zone humide ou pelouse calcicole...) et par extension le réseau que constituent ces espaces plus ou moins connectés. Ils sont composés de réservoirs de biodiversité, de corridors et d'autres espaces qui contribuent à former la sous-trame pour le type de milieu correspondant.

Trame verte et bleue : Ensemble des continuités écologiques, qui se divise en deux composantes indissociables l'une de l'autre :

- le vert représente les milieux naturels et semi-naturels terrestres : forêts, prairies...
- le bleu correspond aux cours d'eau et zones humides : fleuves, rivières, étangs, marais...

Zone de quiétude : Ces zones délimitent un accès interdit à tout public pendant les périodes de reproduction et les périodes hivernales (la liste des espèces cibles est à stabiliser avec les acteurs partenaires) ; les activités de loisirs associées à ces milieux (randonnées, spéléologie, escalade, etc.) sont ainsi à adapter lors de ces périodes.

Zones humides : Selon le Code de l'Environnement, les zones humides sont des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année». (Art. L.211-1).

Liste des acronymes

AB	Agriculture biologique
ACCA	Associations Communales de Chasse Agréées
ADEME	Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie
AERMC	Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse
AMAP	Associations pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
AOC	Appellation d'Origine Contrôlée
AOP	Appellation d'Origine Protégée
APPB (ou APB)	Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope
APRR	Autoroutes Paris-Rhin-Rhône
ASP	Agence des services et des paiements
BD	Base de données
BRGM	Bureau de Recherches Géologiques et Minières
BV	Bassin versant
CAUE	Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement
CBPS	Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles
CDESI	Commissions départementales des espaces, sites et itinéraires
CEN FC	Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté
CETE	Centre d'étude technique et de l'équipement
CF	Code Forestier
CFT	Chartes Forestières de Territoires
CM	Contrat de milieux
CNA	Comité National Avifaune
CADE	Contrat d'Aménagement Durable de l'Espace
CAPM	Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard
CAGD	Communauté d'Agglomération du Grand Dole
CAV	Communauté d'agglomération de Vesoul
CBPS	Code des Bonnes Pratiques Sylvicoles
CCI	Chambre de commerce et de l'industrie
CDESI	Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires
CG	Conseil Général
COFB	Comité d'Orientation Forêt Bois
COFOR	Réseau des Communes Forestières
COP	Céréales Oléo-Protéagineux

CPEPESC	Commission de protection des eaux, du patrimoine, de l'environnement, du sous-sol et des chiroptères
CPIE	Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement
CRA	Chambre Régionale d'Agriculture
CREN	Conservatoire Régional des Espaces naturels
CRPF	Centre Régional de la Propriété Forestière
CSRPN	Comité Scientifique Régional du Patrimoine Naturel
DATAR	Délégation interministérielle à l'aménagement du territoire et à l'attractivité régionale
DCE	Directive cadre sur l'eau
DDT	Direction Départementale des Territoires
DIREN	Direction régionale de l'environnement
DNAG	Directives Nationales d'Aménagement et de Gestion
DOCOB	Documents d'Objectifs (NATURA 2000)
DOM	Département d'Outre-Mer
DPU	Droit de Prémption Urbain
DRA	Directive Régionale d'Aménagement
DRAAF	Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
DREAL	Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EDF	Électricité De France
EEDD	Éducation à l'environnement et au développement durable
ENE	Engagement National pour l'Environnement
ENS	Espace naturel sensible
EPCI	Etablissement public de coopération intercommunale
EPF	Établissement Public Foncier
EPTB	Établissement Public Territorial de Bassin
ERC	Eviter, Réduire, Compenser
ERDF	Électricité réseau distribution France
ETF	Entreprise de Travaux Forestiers
FAFSEA	Organisme collecteur agréé en matière de formation professionnelle
FDC	Fédération Départementale des Chasseurs
FDP	Fédération Départementale de Pêche
FEDER	Fonds européen de développement régional
FEADER	Fonds européen agricole pour le développement rural
FIR	Fonds d'intervention pour les rapaces
FNE	France nature environnement

FPNRF	Fédération des parcs naturels régionaux de France
FRC	Fédération Régionale des Chasseurs
FREDON	Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles
FRENE (réseau)	Réseau de Forêts Rhônalpines en Evolution Naturelle
GTT	Groupe de travail thématique
IAE	Infrastructures agro-écologiques
IBEA	Impact des pratiques agricoles sur la Biodiversité de l'Exploitation Agricole
IBIS	Intégrer la Biodiversité dans les Systèmes d'exploitation agricoles
IDEA	Indicateur de Durabilité des Exploitations Agricoles
IGP	Indication Géographique Protégée
IRSTEA	Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour L'Environnement et l'Agriculture
LGV	Ligne à grande vitesse
LPO	Ligue pour la protection des oiseaux
MAE	Mesure agri-environnementale
MAEC	Mesure agri-environnementale et climatique
MAET	Mesure agri-environnementale territorialisée
MNHN	Muséum national d'histoire naturelle
OCDE	Organisation de Coopération et Développement Economique
ONAG	Orientations Nationales d'Aménagement et de Gestion
ONCFS	Office national de la chasse et de la faune sauvage
ONEMA	Office national de l'eau et des milieux aquatiques
ONF	Office national des forêts
ORF	Orientations régionales forestières
ORGFH	Orientations Régionales de Gestion de la Faune sauvage et de ces Habitats
OTEX	Orientation technico-économique
PEBLDS	Stratégie paneuropéenne pour la protection de la diversité biologique et paysagère (Pan-European Biological and Landscape Diversity Strategy)
PAC	Politique Agricole Commune
PAEN	Périmètre de protection des terres Agricoles et des Espaces Naturels périurbains
PAM	Plan d'Aménagement des Massifs
PDM	Plan de Développement de Massif
PDESI	Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires
PDRH	Programme de développement rural hexagonal
PEFC	Programme for the Endorsement of Forest Certification schemes
PER	Profil environnemental régional

PGI	Plans de Gestion Intégrés
PHAE	Prime herbagère agro-environnementale
PLAGEPOMI	Plan de gestion des poissons migrateurs
PLU	Plan local d'urbanisme
PLUi	Plan local d'urbanisme intercommunal
PNA	Plan national d'action
PNR	Parc naturel régional
PNR BV	Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges
PPNMEFC	Plateau du Patrimoine Naturel de la Maison de l'environnement de Franche-Comté
PPRDF	Plan pluriannuel régional de développement forestier
PRAD	Plan régional d'agriculture durable
PRAM	Programme régional d'actions en faveur des mares de Franche-Comté
PRAT	Programme régional d'actions en faveur des tourbières de Franche-Comté
PSG	Plan simple de gestion
RBD	Réserve biologique dirigée
RBI	Réserve biologique intégrale
REP	Réseau écologique paneuropéen
RFF	Réseau ferré de France
RGA	Recensement général de l'agriculture
RNN	Réserve naturelle nationale
RNR	Réserve naturelle régionale
ROE	Référentiel des obstacles à l'écoulement
RTE	Réseau de transport d'électricité
RTG	Règlement Type de Gestion
SAFER	Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural
SAGE	Schéma d'aménagement et de gestion des eaux
SAU	Surface agricole utile
SCAP	Stratégie de Création des Aires Protégées terrestres métropolitaines
SCOT	Schéma de cohérence territoriale
SDAGE RMC	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux Rhône Méditerranée et Corse
SET	Surface Équivalent Topographique
SETRA	Service d'études techniques des routes et autoroutes
SIG	Système d'information géographique
SNCF	Société nationale des chemins de fer français

SOeS	Service de l'observation et des statistiques
SRA	Schéma régional d'aménagement (forêts)
SRADDT	Schéma régional d'aménagement et de développement durable du territoire
SRCAE	Schéma régional climat air énergie
SRCE	Schéma régional de cohérence écologique
SRDE	Schéma régional de développement économique
SRDT	Schéma régional de développement du tourisme
SRE	Schéma régional Éolien
SRIT	Schéma Régional des Infrastructures et des Transports
SRGS	Schéma régional de gestion sylvicole
TGV	Train à grande vitesse
TVB	Trame verte et bleue
UGB	Unité Gros Bovin
SFP	Surface Fourragère Principale
UNICEM	Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction
URACOFOR	Union Régionale des Associations de COmmunes FORestières
VNF	Voies Navigables de France
ZAC	Zone d'Aménagement Concerté
ZNIEFF	Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique
ZICO	Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux
ZPS	Zones de Protection Spéciales
ZSC	Zones Spéciales de Conservation

ANNEXES

Annexe 1 – Liste des actions du SRCE de Franche-Comté

Orientation A - Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation des composantes de la TVB							
Actions	Description de l'action	Outils / Dispositifs	Action prioritaire (P)	Objectif de l'action	Sous-trames concernées	Localisation	Acteurs
Orientation A1 - Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux forestiers							
OA1-1	Dans une logique "Éviter, Réduire Compenser", poursuivre et valoriser la mise en place des mesures compensatoires de reboisement de secteurs défrichés dans les zones à enjeux (réservoirs et corridors) des forêts publiques et privées	L'art.341-6 du Code Forestier précise que des mesures compensatoires peuvent être exigées notamment pour les défrichements créant une rupture de continuité écologique (venant contraindre fortement voire stopper les déplacements d'espèces forestières), ceux réalisés dans une zone Natura 2000, ou à intérêt écologique (ZNIEFF1, ENS, sites CEN...), ceux réalisés dans une ripisylve, ceux situés dans une commune à faible taux de boisement (< 10%), etc. Les travaux de reboisement doivent correspondre à la surface défrichée, assortie pour les secteurs d'intérêt sur le plan écologique ou social, d'un coefficient multiplicateur compris entre 2 et 5 (à fixer par la DDT, autorité administrative compétente)	Action réglementaire (Article 341-6 du Code Forestier)	P1	Remise en bon état	ST milieux forestiers	Secteurs boisés défrichés Collectivités locales, ONF, CRPF, COFOR, associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000
OA1-2	Page 1 Préserver les réservoirs de biodiversité et les continuités écologiques des espaces forestiers non couverts par des outils de gestion	Page 8 Dans les zones identifiées comme remarquables pour la biodiversité, des outils de gestion pourront être mis en place en partenariat avec les acteurs du monde forestier en cohérence avec la réglementation existante. La soumission au régime forestier doit être privilégiée lorsqu'elle n'est pas mis en place et une attention particulière doit être apportée au plan de gestion pour une meilleure intégration des continuités écologiques - Animation auprès des propriétaires forestiers en vue d'inciter la petite propriété forestière privée à adopter un règlement type de gestion ou un code de bonnes pratiques sylvicoles sur les réservoirs (animation CRPF, Chambre d'agriculture). Élaboration et mise en œuvre de documents de gestion et de guide de bonnes pratiques.	Page 15 Bénéfice du régime forestier, RTG, CBPS, ENS, bail, outils de maîtrise foncière des CEN pour les espaces à enjeux mixtes et/ou multipropriétaires.	P1	Préservation	Page 22 ST milieux forestiers	Réservoirs de biodiversité de la sous-trame forestière Région, collectivités locales, PNR, ONF, CRPF, COFOR, associations naturaliste
OA1-3	Rénover les milieux d'interface entre espaces forestiers et espaces agricoles	Valoriser, en concertation avec les professions engagées, la création de lisières et de pré-bois diversifiés. Favoriser le maintien des pâturages boisés par la gestion des espaces sylvo-pastoraux en maintenant et promouvant les Plans de Gestion Intégrés (PGI) et en assouplissant les conditions des baux entre éleveur et forestier (possibilité pour le propriétaire forestier de récupérer plus facilement la parcelle louée).	Outils contractuels, type MAEC Contrat de Territoire Contrat d'Aménagement Durable de l'Espace (CADE dans le PNR BV)	P1	Remise en bon état	ST milieux forestiers, ST des milieux herbacés permanents, ST milieux en mosaïque paysagère	Collectivités locales, PNR, profession agricole, ONF, CRPF, COFOR, ACCA, FDC et associations naturaliste
OA1-4	Intégrer les enjeux des continuités écologiques dans les documents de gestion, les documents opérationnels et les documents stratégiques.	Décliner les préoccupations sur les continuités écologiques et la biodiversité dans les différents documents stratégiques, opérationnels et de gestion à travers notamment les modes de traitements sylvicoles - afin de d'optimiser la fonctionnalité des réseaux écologiques forestiers et la préservation de la biodiversité.	Chartes Forestières de Territoires (CFT) Plan de Développement de Massifs (PDM)	P1	Préservation et/ou Remise en bon état	ST milieux forestiers	Collectivités locales, PNR, ONF, CRPF, COFOR
OA1-5	Maîtriser la fragmentation des massifs forestiers liée aux infrastructures de transports	En fonction des massifs considérés, limiter la création de nouvelles infrastructures routières en forêt afin de limiter de nouvelles fragmentation du milieu forestier et maîtriser la fréquentation de celles-ci	Aménagement routier et documents cadre, Étude d'incidence, Procédures réglementaires existantes dans le domaine de l'environnement		Remise en bon état	ST milieux forestiers	Collectivités, État, entreprises d'autoroutes, ONF, Associations naturalistes, CRPF, Opérateurs Natura 2000, PNR

Orientation A - Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation des composantes de la TVB								
Actions	Description de l'action	Outils / Dispositifs	Action prioritaire (P)	Objectif de l'action	Sous-trames concernées	Localisation	Acteurs	
OA1-6	Dans une logique "Éviter, réduire, compenser" : évaluer l'impact écologique de la création de nouvelles dessertes; éviter les dessertes reconnues impactantes sur les milieux sensibles, réduire et compenser les impacts "acceptables" des autres créations de dessertes	Évaluer l'opportunité de la création de dessertes en fonction du bénéfice économique attendu mais aussi de l'impact environnemental. Avoir une réflexion global sur l'intérêt de créer de nouvelles dessertes. Penser la création de dessertes pour qu'elles aient un impact minimum sur la biodiversité. Compenser la création des dessertes forestières par la préservation d'îlots de sénescence ou de secteur favorable à la biodiversité. Maîtriser la fréquentation et l'utilisation des massifs en période de très forte sensibilité du milieu. Sensibiliser sur les conséquences des différents usages de la forêt sur la biodiversité et les continuités écologiques	Étude d'impact - étude d'opportunité Plan de gestion, Outils de communication, documents de cadrage de l'aménagement forestier		Remise en bon état	ST milieux forestiers		ONF, Propriétaires forestiers, PNR, CRPF, opérateurs réseau Natura 2000, Collectivités, Entreprises de travaux forestiers (ETF), Offices de tourisme, Associations naturalistes
OA1-7	Connaître, maintenir et promouvoir des réseaux de forêts en évolution naturelle	Améliorer la connaissance des forêts en évolution naturelle en cartographiant les forêts vieillissantes, les îlots de sénescence et les espaces en évolution naturelle. Étudier leur composition et leur fonctionnement au regard des continuités écologiques. Mettre en place un dispositif contractuel et volontaire pour leur maintien durable. Valoriser auprès des forestiers l'intérêt pour la biodiversité à maintenir un certain taux de forêts en évolution naturelle ou d'îlots de sénescence.	Réserves biologiques intégrales, îlots de sénescence dans les plans de gestion Réseau FRENE		Préservation	ST milieux forestiers		Collectivités locales, PNR, ONF, CRPF, COFOR, opérateurs réseau Natura 2000
OA1-8	Mettre en œuvre des modes de gestion forestière compatibles avec la protection des espèces patrimoniales	Conforter les actions déjà mises en place sur les espaces forestiers en faveur d'espèces patrimoniales (exemple : les Tétraoïdés), avec un volet plaine et un volet montagne. Identifier des zones de quiétude en concertation avec les propriétaires et les gestionnaires forestiers Décliner la stratégie nationale en faveur du Grand Tétrás en plan d'action pour le massif Vosgien et le massif du Jura, en concertation avec les propriétaires et les gestionnaires.	Stratégie Nationale Grand Tétrás, actions en faveur de la tranquillité, de la qualité de l'habitat du Grand tétrás, ... N2000 : contractualisation et évaluation d'incidence Arrêté de protection de biotope Réserves de chasse		Préservation	ST milieux forestiers	Massifs du Haut-Jura et des Vosges	Collectivités locales, PNR, ONF, CRPF, COFOR, Chambre d'agriculture, associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000
OA1-9	Promouvoir les modes de gestion reposant sur le Code Forestier, qui garantissent une gestion compatible avec la biodiversité des milieux forestiers	S'appuyer sur le Code forestier et les documents de gestion des forêts publiques et privées déjà en vigueur qui maintiennent une diversité d'essences et de strates à l'échelle des massifs, des îlots de sénescence, des très gros bois en forêts, limitent le tassement des sols, etc.	Cadrages nationaux (ONAG, DNAG ...), cadrages régionaux (ORF, DRA, SRA, ORGFH), documents de gestion (aménagement en forêt publique bénéficiant du régime forestier, PSG en forêt privée de > 25ha), prise en compte sur site N2000 des DOCOB (annexes vertes, dispositif du L122-7 du CF valant évaluation d'incidence pour les aménagements des forêts bénéficiant du régime forestier), PEFC		Préservation	ST milieux forestiers		Propriétaires publics, privés, gestionnaire public (ONF), Approbation des documents cadres et documents de gestion propre à chaque forêt (Ministères, DRAAF, DREAL, CRPF)

Orientation A - Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation des composantes de la TVB								
Actions	Description de l'action	Outils / Dispositifs	Action prioritaire (P)	Objectif de l'action	Sous-trames concernées	Localisation	Acteurs	
Orientation A2 - Promouvoir et favoriser des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux agricoles								
OA2-1	Préserver des réservoirs de biodiversité des espaces agricoles non couverts par des outils de gestion	Prioriser la mise en place d'outil de gestion en partenariat avec les acteurs du monde agricole, sur les espaces identifiés en réservoirs de biodiversité	Outils contractuels types MAEC	P1	Préservation	ST milieux herbacés permanents et milieux en mosaïque paysagère	Réservoirs de biodiversité des sous-trames agricoles	Région, collectivités locales, PNR, profession agricole, Associations naturalistes
OA2-2	Mettre en place des modes de gestion compatibles avec la préservation des prairies alluviales et des prairies humides	En concertation avec la profession agricole, mettre en place des pratiques agricoles compatibles avec les enjeux de biodiversité des milieux alluviaux (fauche tardive, centrifuge, intrants limités...) et favoriser le maintien d'une trame de prairie et de marais à fauche tardive pour les oiseaux menacés. S'assurer de la cohérence des mesures proposées avec les objectifs des plans de gestion préexistants (DOCOB pour Natura 2000) et travailler en concertation avec les animateurs Natura 2000 des territoires	Mobiliser, en concertation avec la profession agricole, les outils existants (MAEC, etc.) ou mettre en place de nouveaux outils si nécessaire	P1	Préservation	ST milieux herbacés permanents	Prairies permanentes et temporaires des vallées alluviales de la région (Saône, Ognon, etc...)	PNR, collectivités locales, profession agricole, Associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000
OA2-3	Maintenir un réseau de prairies permanentes sur les territoires à dominante Céréales-Oléo-Protéagineux (COP)	Maintenir une surface minimum des surfaces toujours en herbe sur les territoires à dominante COP et proposer la mise en place d'un plan de restauration et de gestion des prairies permanentes sur ces secteurs	Valoriser, en concertation avec la profession, l'outil MAE pour le maintien des continuités écologiques (futur outil de la PAC) ou proposer de nouveaux outils contractuels si nécessaire	P1	Préservation et/ou Remise en bon état	ST milieux herbacés permanents et milieux en mosaïque paysagère	En particulier dans les territoires à dominante céréalière (Haute-Saône, Ouest Jura...)	Région, collectivités locales, PNR, profession agricole, Associations naturalistes
OA2-4	Favoriser les conditions du maintien des exploitations en polyculture-élevage respectueuses de la préservation des infrastructures agro-écologiques (haies, lisières, murgers, bosquets, ripisylves, mares, etc.)	Favoriser le maintien des exploitations agricoles en polyculture-élevage s'engageant pour le maintien des éléments de la mosaïque paysagère (haies, lisières, murgers, bosquets, ripisylves, mares, etc.)	MAEC pour favoriser le maintien des exploitations agricoles Eco-conditionnalité	P1	Préservation et/ou Remise en bon état	ST milieux en mosaïque paysagère	Secteurs de plaine et bas plateaux de la région	Région, DATAR, collectivités locales, profession agricole, opérateurs réseau Natura 2000, PNR, FDC, FRC, etc.
OA2-5	Favoriser les conditions de l'élevage extensif dans les zones de déprise agricole	Soutenir le maintien du pâturage extensif sur des secteurs en déprise, à enjeux écologiques (prairies humides, pâturages boisés d'altitude...).	Proposer, en concertation avec la profession, des nouveaux outils contractuels. S'inspirer de la politique pastorale soutenue par la DATAR et le Conseil Régional Contrat de Territoire		Préservation et/ou Remise en bon état	ST milieux herbacés permanents	Zones à enjeux en déprise agricole (prairies d'altitude, zones humides...)	Collectivités locales, profession agricole, PNR, Associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000
OA2-6	Adopter des pratiques agricoles favorables aux milieux humides	Cette mesure vise les engagements unitaires pertinents des dispositifs agro environnementaux régionaux (mesures 214 A et 214 F et mesures 311 et 323 D) qui concernent la gestion et la restauration du patrimoine naturel de la SAU au travers des thèmes: biodiversité, régulation et reconnexion écologique et hydraulique, réduction de la fertilisation et entretien des éléments structurants des paysages d'eau adaptés, préservation des milieux remarquables et des races menacées adaptées à l'entretien des zones humides, amélioration de la diversité biologique des cultures.	Mesure du SDAGE RMC 2010-2015		Préservation	ST milieux herbacés permanents et milieux en mosaïque paysagère	Basse vallée du Doubs, Saône amont	Ayant droit (SDAGE RMC 2010-2015)

Orientation A - Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation des composantes de la TVB								
Actions	Description de l'action	Outils / Dispositifs	Action prioritaire (P)	Objectif de l'action	Sous-trames concernées	Localisation	Acteurs	
Orientation A2 - Promouvoir et favoriser des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux agricoles								
OA2-7	Préserver durablement les pelouses sèches des espaces agricoles	Ré ouvrir ou maintenir ouvert des espaces de pelouses sèches ; par des interventions adaptées et non systématiques, pour limiter l'enrichissement de ces milieux remarquables. Proposer des mesures permettant de pérenniser les résultats de l'action.	En concertation avec la profession agricole, proposer des MAE type "réouverture des milieux", complétées par des outils de pérennisation de l'action (clôture, élevage, ...) pour éviter un retour à l'enrichissement après les 5 ans de contrat Baux ruraux à caractère environnemental Mettre en place des partenariats innovants avec les collectivités locales, notamment lorsque le territoire n'est pas éligible à des MAE (hors Natura 2000)		Préservation et/ou Remise en bon état	ST milieux herbacés permanents et milieux en mosaïque paysagère	Sites à pelouses sèches des espaces agricoles de la région	Collectivités locales, profession agricole, PNR, Associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000
OA2-8	Faciliter la mise en place de pratiques agro-écologiques adaptées au territoire et compatibles avec la biodiversité des espaces agricoles	Renforcer le conseil agricole des chambres pour favoriser des pratiques compatibles avec la biodiversité des milieux (mosaïque paysagère, prairies permanentes, couverts végétaux, cultures associées, agro-foresterie...) et pour une meilleure intégration des enjeux associés aux continuités écologiques dans le système d'exploitation. Mettre en place des démonstrations et d'expérimentations pour disposer de références diffusables. Proposer des partenariats chambres d'agriculture / associations naturalistes.	MAEC pour le maintien des continuités écologiques (futur outil de la PAC) Mobiliser des outils contractuels hors sites natura 2000		Préservation	ST milieux herbacés permanents et milieux en mosaïque paysagère		Collectivités locales, PNR, profession agricole, Associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000
OA2-9	Inciter à la réalisation de diagnostics globaux (agro-écologiques et économiques) des exploitations, accompagnés de propositions à mettre en œuvre pour améliorer la préservation de la biodiversité sur l'exploitation	Sur la base du diagnostic, il s'agit de proposer des réorganisations / aménagements de pratiques pour améliorer la préservation de la biodiversité sur les espaces agricoles. Méthode de diagnostic pluridisciplinaire à élaborer ou valider au niveau régional et constituer un réseau d'exploitations et des références diffusables	Diagnostic globaux à créer associant volet économique et volet écologique (ex: CEN Languedoc-Roussillon, diagnostic IBIS, IBEA, etc....) Aide financière à la réalisation du diagnostic + conseil à mettre en place		Préservation	ST milieux herbacés permanents et milieux en mosaïque paysagère		Région, CG, collectivités, PNR, profession agricole, conservatoire d'espaces naturels, conservatoire botanique, LPO, opérateurs réseau Natura 2000
OA2-10	Mobiliser les groupements de producteurs volontaires et la profession agricole pour réintroduire des éléments fixes du paysage et diversifier l'usage des sols dans le but de freiner les pullulations de campagnols	Afin de limiter les pullulations de campagnols dans les prairies permanentes il convient de réintroduire des éléments fixes du paysage (haies, arbres...) et de diversifier l'usage des sols (prairies permanentes, prairies temporaires, céréales, etc.) afin de favoriser les prédateurs naturels des campagnols.	Outils contractuels (MAEC)		Remise en bon état	ST milieux herbacés permanents	Prairies permanentes du Haut-Doubs et du Haut-Jura	Région, CG, collectivités, PNR, profession agricole, agriculteurs, conservatoire d'espaces naturels, conservatoire botanique, LPO, opérateurs réseau Natura 2000
OA2-11	Favoriser l'entretien des haies et des ripisylves	Développer des filières de gestion et de valorisation des rémanents issus de l'entretien des haies et des ripisylves. La restauration des ripisylves endommagées doit être également prise en charge.	Filière bois-énergie		Remise en bon état	ST mosaïque paysagère	Infrastructures agro-écologiques	Région, CG, collectivités, PNR, profession agricole, agriculteurs, opérateurs réseau Natura 2000

Orientation A - Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation des composantes de la TVB								
Actions	Description de l'action	Outils / Dispositifs	Action prioritaire (P)	Objectif de l'action	Sous-trames concernées	Localisation	Acteurs	
Orientation A3 - Garantir des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux rupestres et milieux souterrains								
OA3-1	Préserver et restaurer les pelouses sèches des espaces non agricoles	Favoriser le maintien de réseau de pelouses sèches sur les espaces non agricoles	Outils de gestion et de protection existants : maîtrise foncière et d'usage (ENS, CEN-FC, etc.) , gestion contractuelle (Natura 2000, etc.), protection réglementaire (RNN, RNR, APPB,		Préservation et/ou Remise en bon état	ST des milieux xériques ouverts et ST des milieux souterrains	Sites à pelouses sèches de la région hors espaces	Région, collectivités locales, PNR, gestionnaires, Associations naturalistes
OA3-2	Identifier des zones de quiétude en réseau pour l'avifaune et les chiroptères et les espèces d'oiseaux les plus sensibles au dérangement	Identifier, en concertation avec les gestionnaires concernés (Chambre d'agriculture, ONF, CRPF, URACOFOR), les associations (LPO, CPEPESC, FDC...) et les collectivités régionales et territoriales, des zones de quiétude pour l'avifaune et les chiroptères. Ces zones de quiétude délimitent un accès interdit à tout public pendant les périodes de reproduction et les périodes hivernales (la liste des espèces cibles est à stabiliser avec les acteurs partenaires) ; les activités de loisirs associées à ces milieux (randonnées, spéléologie, escalade, etc.) sont ainsi à adapter lors de ces périodes.	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) Zone de Protection Spéciale (ZPS) Autres outils (APPB, Natura 2000, etc.)		Préservation	ST des milieux xériques ouverts et ST des milieux souterrains	Falaises, grottes... de la région	Région, collectivités locales, PNR, gestionnaires, Associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000
OA3-3	Promouvoir la labellisation des sites du Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires (PDESI)	Préserver la biodiversité des milieux rupestres et milieux souterrains fréquentés pour des activités de loisirs, sportives et touristiques	Système de classement des Commissions Départementales des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) pour préserver la biodiversité de ces espaces (créer un PDESI)		Préservation	ST des milieux xériques ouverts et ST des milieux souterrains	Falaises, grottes... de la région	Région, collectivités locales, PNR, gestionnaires, opérateurs réseau Natura 2000
OA3-4	Agir en partenariat pour convaincre et accompagner les sportifs de pleine air au respect et à la mise en œuvre des règlements et des bonnes pratiques	Proposer des partenariats entre les associations naturalistes et les sportifs de pleine air afin d'accompagner et sensibiliser ces derniers à une pratique de leur sport portant plus d'attention aux enjeux de préservation de la faune et de la flore présentes	Convention, outils de communication...		Préservation			Club alpin français, Comité régional du cyclisme, Comités régionaux du ski, Comité régional du tourisme, Comité Départementale du Jura Fédération Française de la Montagne et de L'escalade, Club alpin Français, Ligue Bourgogne Franche-Comté de Vol libre, Ligue régionale d'aéroclubs, PNR, Associations naturalistes...

	Actions	Description de l'action	Outils / Dispositifs	Action prioritaire (P)	Objectif de l'action	Sous-trames concernées	Localisation	Acteurs
Orientation A4 - Promouvoir et favoriser des modes de gestion compatibles avec la préservation de la TVB associée aux milieux humides								
OA4-1	Poursuivre la démarche régionale en faveur des zones humides, afin d'aboutir à une stratégie régionale partagée	Une démarche en faveur des zones humides est engagée depuis 2012, comprenant des animations au niveau local, départemental et régional. Poursuivre cette démarche et la traduire en stratégie, afin de mieux articuler des actions en faveur des zones humides, à travers le développement du réseau d'acteurs, le renforcement de la connaissance des ZH franc-comtoises, la structuration des actions en faveur de la préservation ou de la restauration des ZH, ainsi que la mutualisation d'outils de communication et de sensibilisation.	S'appuyer sur l'animation régionale, sur les instances existantes (comité régional, comités départementaux zones humides, comités de pilotages locaux) et les animateurs zones humides (animateurs territoriaux, départementaux, régional), afin de mieux articuler et mobiliser les outils existants.	P	Préservation	ST des milieux humides	Zones humides et tourbières de la région	Région, AERMC, PNR, Associations naturalistes, animateurs départementaux, collectivités locales
OA4-2	Page 1 Identifier, préserver et restaurer les réseaux de milieux humides, tourbières et mares de la région	Page 3 Reconnues d'intérêt général par la loi, les zones humides, mares et tourbières sont essentielles pour la biodiversité qu'elles hébergent. Les pratiques d'aménagement ont de longue date conduit à une destruction des zones humides. Même si les pratiques ont évolué, leur dégradation continue malgré des politiques publiques en leur faveur. La préservation de réseaux de zones humides en vue d'assurer leur fonctionnalité, passe par leur identification et leur délimitation, par la proposition de plans de gestion et de travaux de restauration.	Page 5 Pour la préservation des zones humides et tourbières, s'appuyer sur le programme d'action de l'Agence de l'eau RMC (études et travaux de restauration, mise en œuvre de plans de gestion, acquisition foncière) et développer la gestion contractuelle et la protection réglementaire si nécessaire (APPB, RNR, RNN, Natura 2000, etc.). Pour la protection du réseau de mares, prévoir un accompagnement des propriétaires et ayants-droits (type partenariat et assistance technique)	P1	Préservation	Page 7 ST des milieux humides	Zones humides et tourbières de la région	Page 8 Région, collectivités locales, PNR, FDC, Associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau
OA4-3	limiter les impacts des étangs sur le fonctionnement des milieux humides et masses d'eau associés	Élaborer un plan de gestion des plan d'eau	Mesure du SDAGE RMC 2010-2015		Préservation et/ou remise en bon état	Trame Bleue		Propriétaire, exploitant, PNR,
OA4-4	Mettre en place des mesures de compensation des zones humides quand la détérioration n'a pas pu être évitée	Les mesures compensatoires visent un bilan neutre écologique voire une amélioration globale de la valeur écologique d'un site et de ses environs. Elles doivent cependant être mises en place dans le respect de la doctrine "Éviter - Réduire - Compenser" (ERC).	Mesures compensatoires des zones humides (Loi du 1er août 2008 et Loi Grenelle II)		Remise en bon état	ST des milieux humides	Zones humides et tourbières de la région	Région, collectivités locales, PNR, FDC, Associations naturalistes, CRA
OA4-5	Soutenir la gestion durable en faveur de la biodiversité, des étangs par une pisciculture raisonnée	Valoriser et soutenir, en concertation avec la profession, la mise en place de pratiques favorables à la biodiversité : entretien des ouvrages, des étangs, gestion de la végétation, lutte contre les espèces invasives...	Aides à l'investissement à destination des PME aquacoles ou piscicoles pour la construction, la modernisation et l'acquisition de moyens de production, la mise aux normes zoo-sanitaires, la réduction des impacts sur l'environnement (aides européennes, ASP - Agence de Services et de Paiement)		Préservation	ST des milieux humides	Étangs de la région (en particulier dans le Sundgau et en Bresse comtoise)	Profession piscicole, chambre d'agriculture, PNR, collectivités locales, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau
OA4-6	limiter les impacts des prélèvements et ponctions d'eau sur les milieux humides et mettre en place des mesures pour la gestion de l'eau	Proposer, en concertation avec les gestionnaires concernés, des mesures de substitution : aménagements pour la récupération des eaux de pluie, etc.	Proposer des MAEC pour la gestion des bordures de champ, la gestion des berges (particulièrement dans le Sundgau)		Préservation	ST des milieux humides	Étangs de la région (en particulier dans le Sundgau et en Bresse comtoise)	Collectivités locales, PNR, Chambre d'agriculture, PNR, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau
OA4-7	Proposer aux acteurs concernés, la création de zones de quiétude dans les milieux humides pour des espèces patrimoniales	Identifier en concertation avec les propriétaires et les gestionnaires concernés, des zones de quiétude pour l'avifaune. Ces zones de quiétude délimitent un accès interdit à tout public pendant les périodes de reproduction et les périodes hivernales (la liste des espèces cibles est à stabiliser avec les acteurs partenaires) ; les activités de loisirs associées à ces milieux (randonnées, pêche, etc.) sont ainsi à adapter lors de ces périodes.	Zone Importante pour la Conservation des Oiseaux (ZICO) Zone de Protection Spéciale (ZPS) Autres outils (APPB, Natura 2000, etc.) Volontariat, arrêté municipal		Préservation	ST des milieux xériques ouverts et ST des milieux souterrains	Falaises, grottes... de la région	Région, collectivités locales, PNR, gestionnaires, Associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000

Orientation B - Limiter la fragmentation des continuités écologiques								
	Actions	Description de l'action	Outils / Dispositifs	Action prioritaire (P)	Objectif de l'action	Sous-trames concernées	Localisation	Acteurs
Orientation B1 - Améliorer la perméabilité des infrastructures de transport et autres aménagements terrestres et aériens								
OB1-1	Inventorier et hiérarchiser les <i>points noirs</i> de déplacements des espèces avec les infrastructures de transport	Valoriser les études existantes et les compléter par des études et suivis terrain en mettant en adéquation les efforts de prospection avec les capacités réelles de résorber les points noirs - Hiérarchiser le potentiel fragmentant des infrastructures étudiées - Compléter au fur et à mesure les connaissances avec les données des associations naturalistes	Programme de recherche-action associant des centres de recherche/universités, le MNHN, les gestionnaires des infrastructures de transports (APRR, RFF, etc.) et les acteurs associés aux mesures d'inventaires (FDC, ONCFS, DDT, Communes, Communautés de communes etc.)	P1	Préservation	Trame verte	Secteurs classés en réservoirs ou corridors situés à proximité d'infrastructures de transport	Collectivités locales, DDT, APRR, RFF, maîtres d'ouvrages des infrastructures routières, ONCFS, FDC, FRC, Associations naturalistes opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau
OB1-2	Résorber les <i>points noirs</i> associés aux infrastructures de transport	Le choix du type de passage à faune et sa localisation dépendent des espèces présentes, de la fréquentation potentielle du site, de la place et du rôle du corridor concerné dans le réseau écologique régional.	SRADDT Natura 2000 pour les territoires concernés Charte de PNR pour les territoires concernés Autres dispositifs publics et privés	P1	Préservation Remise en bon état	Trame verte et sous-trame humide	Secteurs classés en réservoirs ou corridors situés à proximité d'infrastructures de transport Action prioritaire identifiée pour les corridors du lynx entre les massifs du Jura et des Vosges	État, collectivités locales, RFF, maîtres d'ouvrages des infrastructures routières, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, acteurs des mondes forestiers et agricoles, Associations naturalistes
OB1-3	Promouvoir la mise en place de partenariats pour les aménagements des emprises des réseaux de transport routiers, ferroviaires et électriques	Gestion partenariale entre le gestionnaire de l'infrastructure et le propriétaire des emprises (si acteur différent)	RTE met déjà en place de telles procédures avec un projet sur les tétraonidés, la gestion des pieds de pylônes, des diagnostics sur secteurs, des tests sur des balises avifaune, etc. Gestion différenciée	P2	Préservation et/ou Remise en bon état	Trame verte		Collectivités locales, APRR, RFF, RTE, ERDFRFF, PNR, maîtres d'ouvrages des infrastructures routières, Associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000
OB1-4	Lors de la création et l'exploitation des infrastructures de transport, prendre en compte et limiter le risque de propagation des espèces invasives	La création d'infrastructure de transport et leur exploitation peut rendre le milieu (accotement, chantier...) favorable au développement d'espèces invasives qui se propagent à la faveur des linéaires de transport. L'action vise à anticiper une possible propagation par une veille active en vue d'éradiquer l'invasive dès son implantation	Veille active, Cahier des charges adapté lors des travaux...		Préservation	Trame verte		Fredon, Collectivités locales, associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000, concessionnaires d'autoroute, RFF
OB1-5	Assurer la <i>fonctionnalité écologique</i> des espaces en amont et en aval des franchissements sur les ouvrages	Les continuités écologiques jouxtant les passages à faune doivent être préservées au moment de l'aménagement ou de la restauration de ces passages à faune (éviter de raser les boisements alentours ou de retourner les prairies). Leur attractivité doit être améliorée par des aménagements adaptés et durables	Charte de PNR pour les territoires concernés, Scot, PLU, aménagement foncier		Remise en bon état	TVB régionale	Secteurs classés en réservoirs ou corridors situés à proximité d'infrastructures de transport	Collectivités locales, acteurs des mondes forestiers et agricoles
OB1-6	Poursuivre les modes de gestion favorables à la biodiversité des accotements sur les réseaux de transport	Mettre en place un fauchage raisonné et tardif, conserver le maximum de sites "délaisés" de chaque côté des voies, les entretenir de préférence en période hivernale	Cahier des charges adapté pour la gestion des accotements		Préservation	Trame verte		CG, Collectivités locales, RFF, SNCF, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau
OB1-7	Identifier et équiper les câbles des infrastructures de loisirs dangereux pour la faune et avifaune	Permettre l'identification des câbles dangereux (téléski, télésièges) et les équiper pour limiter leur impact (dispositifs de visualisation des câbles). Supprimer ou restaurer les installations obsolètes	Études d'impact Charte de PNR		Préservation	TVB régionale	Secteurs de montage (massif des Vosges et du Jura)	Collectivités locales, PNR, opérateurs réseau Natura 2000, RTE, Associations naturalistes dont conservatoire d'espaces naturels, CPEPESC, LPO, Groupe Tétrás Jura
OB1-8	Réaliser un diagnostic sur les câbles électriques aériens de Franche-Comté, à mettre en perspective face aux enjeux de continuités écologiques régionaux	LPO et ERDF ont créé un Comité Régional Avifaune (CRA) dans lequel ils ont identifié la nécessité de diagnostiquer les risques liés à la présence de réseaux électriques aériens à proximité des zones de nidification ou de migrations d'espèces avifaune. Une première étape s'attache à la réalisation de ce diagnostic pour certaines espèces protégées. Le Comité Régional Avifaune peut et souhaite pouvoir accueillir d'autres acteurs en charge d'infrastructures de réseau électriques, pour fiabiliser le diagnostic, coordonner les actions de protection avifaune et ouvrir progressivement la réflexion à l'ensemble des espèces avifaunes	Programme de recherche-action associant la LPO et les gestionnaires des infrastructures de transports d'électricité (ERDF, RTE). Programme en phase de démarrage (Dec 2013)		Remise en bon état	TVB régionale		ERDF, LPO
OB1-9	Lors de la restauration de continuités écologiques, prendre en compte et limiter le risque de propagation des espèces invasives	Réaliser un diagnostic sur le risque de propagation des espèces invasives à l'ouverture de continuités écologiques - Modifier dans la mesure du possible l'emplacement du passage à faune si le risque est élevé	Études d'impact		Préservation	TVB régionale		Collectivités locales, associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, acteurs des mondes forestiers et agricoles

Orientation B - Limiter la fragmentation des continuités écologiques								
	Actions	Description de l'action	Outils / Dispositifs	Action prioritaire (P)	Objectif de l'action	Sous-trames concernées	Localisation	Acteurs
Orientation B2 - Limiter la fragmentation des continuités aquatiques et humides liée aux ouvrages hydrauliques et aménagements d'abords								
OB2-1	Définir une stratégie de restauration et de gestion de la continuité des cours d'eau en tenant compte du risque de dispersion des espèces invasives	Action à mener en préalable lorsque plusieurs masses d'eau ou plusieurs ouvrages sont concernés dans le sous bassins. Dans le cadre de l'étude préliminaire, il est procédé à un recensement des ouvrages, à une analyse de leur impact sur la continuité piscicole et à une détermination de ceux sur lesquels il est pertinent d'intervenir. Expertiser le degré de franchissabilité des obstacles pour les espèces piscicoles et le transport sédimentaire et prioriser les interventions à envisager	Mesure du SDAGE RMC 2010-2015	P1	Préservation et/ou Remise en bon état	Sous-trame aquatique		Collectivités locales, ayant droit, gestionnaire et/ou propriétaire d'ouvrage
OB2-2	Restaurer le fonctionnement hydro-morphologique de l'espace de liberté des cours d'eau	Restaurer l'espace de mobilité et le champ d'expansion des crues des rivières concernées en prenant en considération les impacts sur les riverains	Mesure du SDAGE RMC 2010-2015, aménagement foncier	P1	Remise en bon état	Trame Bleue		Ayant droit, collectivités locales, fédération de chasse, exploitant agricole ou propriétaire riverain, Associations naturalistes
OB2-3	Supprimer ou aménager les ouvrages entravant la circulation piscicole	Cette action s'adresse aux secteurs qui ont déjà fait l'objet d'un diagnostic et / ou ceux où seule une action ponctuelle est nécessaire. Dans les autres situations une approche globale préalable est indispensable afin de déterminer les ouvrages à supprimer parmi ceux recensés dans les milieux concernés. Une étude de définition et de faisabilité est nécessaire pour définir l'action à mettre en œuvre au niveau local.	Mesure du SDAGE RMC 2010-2015		Remise en bon état	Sous-trame aquatique		Exploitant d'ouvrage, propriétaires riverains, ayant droit
OB2-4	Supprimer ou aménager et gérer les ouvrages bloquant ou perturbant le transit sédimentaire	Cette mesure comprend un recensement et un diagnostic des ouvrages existants. Cette étude doit préciser la nature des sédiments à re mobiliser, les débits d'entraînement et leur fréquence de retour et la pérennité des apports sédimentaires provenant de l'amont du bassin. Suite au diagnostic, un choix doit être fait de supprimer ou d'aménager l'ouvrage pour qu'il permette le transit sédimentaire. S'il y a destruction de l'ouvrage, elle doit s'accompagner d'une gestion des sédiments stockés à l'amont pour limiter les impacts à l'aval. S'il y a aménagement de l'ouvrage, celui-ci peut être de 2 types : - des aménagements structurels de l'ouvrage : abaissement des petits ouvrages (seuils par ex.), équipement technique pour les ouvrages plus importants (passe à gravier par ex) ; - des aménagements des conditions de gestion de mise en transparence de l'ouvrage durant les épisodes de crues, mesures à part entière Lors du maintien de l'ouvrage, des mesures réglementaires et contractuelles visant à prévoir des modalités de gestion des ouvrages, devront être mises en place, afin de rechercher une transparence durant les épisodes de crues et de mieux organiser les chasses de sédiments afin de limiter les effets néfastes sur les milieux à l'aval (colmatage...).	Mesure du SDAGE RMC 2010-2015		Préservation et/ou Remise en bon état	Sous-trame aquatique		Exploitant d'ouvrage - Propriétaire riverain, Gestionnaire, ayant droit

Orientation B - Limiter la fragmentation des continuités écologiques							
Actions	Description de l'action	Outils / Dispositifs	Action prioritaire (P)	Objectif de l'action	Sous-trames concernées	Localisation	Acteurs
Orientation B2 - Limiter la fragmentation des continuités aquatiques et humides liée aux ouvrages hydrauliques et aménagements d'abords							
OB2-5	Réaliser un programme de recharge sédimentaire	Mesure qui doit s'accompagner d'une réflexion sur la gestion de l'équilibre sédimentaire à l'échelle du bassin versant. Elle vise à favoriser la dynamique de "reprise/dépôt" des matériaux dans le lit mineur et/ou majeur à l'échelle du bassin versant, la reprise des matériaux là où ils sont en excédents. Des actions ponctuelles de mobilisation des sédiments afin de les injecter dans les zones déficitaires sont le cas échéant à envisager. Dans certaines situations, un diagnostic sur le colmatage du milieu peut être nécessaire	Mesure du SDAGE RMC 2010-2015		Remise en bon état	Trame Bleue	Collectivités locales
OB2-6	Restaurer les habitats aquatiques en lit mineur et milieux lagunaires	Pour les cours d'eau, deux options sont possibles : - une restauration du lit mineur et du lit moyen dans l'objectif de donner au cours d'eau l'espace et le débit nécessaire pour retrouver une dynamique naturelle ; - une restauration partielle du lit pour diversifier les écoulements et les habitats aquatiques (pose de blocs, de déflecteurs).	Mesure du SDAGE RMC 2010-2015		Remise en bon état	Trame Bleue	Collectivité locale, fédération de pêche, propriétaire, gestionnaire
OB2-7	Assurer l'entretien et restaurer la fonctionnalité des ouvrages hydrauliques	Cette action peut être nécessaire pour améliorer les problèmes liés au débit des cours d'eau et à la qualité de l'eau pendant certaines périodes de l'année. Cette action est caractéristique d'ouvrages en général au fil de l'eau (moulins, seuils, ouvrages de navigation...) dont le fonctionnement et les droits d'eau sont éventuellement à modifier pour assurer l'amélioration coordonnée sur le plan hydrologique. Pour les eaux de transition, l'action s'inscrit dans un objectif de renouvellement des eaux.	Mesure du SDAGE RMC 2010-2015		Préservation et/ou Remise en bon état	Sous-trame aquatique	Exploitant d'ouvrage, ayant droit
OB2-8	Restaurer les berges et/ou la ripisylve	Cette action comprend la définition et la mise en œuvre de plan pluriannuel d'entretien de la végétation rivulaire. Les techniques de génie végétal peuvent être utilisées pour la restauration des berges bétonnées ou enrochées. En zone agricole elle peut être couplée à des mesures relevant des dispositifs agro-environnementaux régionaux.	Mesure du SDAGE RMC 2010-2015		Remise en bon état	Trame Bleue	Ayant droit, collectivités locales, fédération de pêche, fédération de chasse
OB2-9	Reconnecter les annexes aquatiques et milieux humides du lit majeur et restaurer leur espace fonctionnel	Cette action concerne les milieux aquatiques temporairement en eau (bras mort, losne, basse, mare, ...) et les autres milieux liés au régime d'inondation (prairies humides, forêts alluviales...). Plusieurs modalités sont envisageables : abandon ou suppression de protection de berges ; reconnexion des bras morts ; restauration du profil en long des rivières incisées ; mise en place d'action de génie écologique (reméandrement des rivières, recréation de zones humides, amélioration des échanges hydrauliques entre les délaissés des étangs littoraux et les milieux contigus). Prendre en considération les impacts sur les riverains	Mesure du SDAGE RMC 2010-2015		Remise en bon état	Trame Bleue	Ayant droit, collectivités locales, fédération de pêche, fédération de chasse, exploitant agricole ou propriétaire riverain, Associations naturalistes
OB2-10	Réaliser un diagnostic du fonctionnement hydro morphologique du milieu et des altérations physiques et secteurs artificialisés	Cette mesure concourra à l'élaboration de l'état des lieux pour le plan de gestion 2016-2021. Elle peut aussi être déployée dans le cadre de l'amélioration de la connaissance sur les très petits cours d'eau	Mesure du SDAGE RMC 2010-2015		Préservation et/ou Remise en bon état	Trame Bleue	Collectivités locales, État, établissement public

Actions	Description de l'action	Outils / Dispositifs	Action prioritaire (P)	Objectif de l'action	Sous-trames concernées	Localisation	Acteurs
Orientation B3 - Limiter l'artificialisation des milieux naturels liée à l'étalement urbain et développer des projets de nature en ville							
OB3-1	Préserver la fonctionnalité des espaces naturels, agricoles et forestiers en lisière d'urbanisation. Susciter auprès des acteurs locaux des actions pour favoriser le maintien des activités agricoles et forestières	Valoriser le périmètre de Protection des terres agricoles et des espaces naturels périurbains (PAEN) comme outil pertinent pour la préservation des continuités écologiques et soutien d'actions dédiées	PAEN, outil du Code de l'urbanisme Décret d'application n° 2006-821 du 7 juillet 2006, Zones agricoles Protégées Charte départementale pour une gestion économe de l'espace	P1	Préservation	TVB régionale et locale	Collectivités locales, PNR, EPCI, LPO, Associations naturalistes, FDC, FRC, opérateurs réseau Natura 2000
OB3-2	Préserver et restaurer les éléments fixes des paysages urbains et péri-urbains (arbres, lisières, haies, etc...)	S'appuyer sur l'art. L 123 1-5 III 2°) du Code de l'urbanisme. En l'absence de documents d'urbanisme, inciter l'implication des acteurs du territoire dans la préservation des éléments fixes du paysage en proposant des mesures contractuelles (en priorité sur les zones les plus touchées du point de vue fonctionnel)	Documents d'urbanisme	P1	Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale et locale	Collectivités locales, PNR, EPCI, chambre d'agriculture, FDC, FRC, opérateurs réseau Natura 2000
OB3-3	Intégrer dans les études d'impact des projets d'extension urbaine un diagnostic des impacts sur les continuités écologiques	Proposer, à partir des résultats du diagnostic écologique réalisé, de privilégier les espaces à faible intérêt écologique pour les zones d'extension urbaine ou prévoir si cela n'est pas possible, la mise en place de mesures de compensation écologique	Études d'impact	P2	Préservation	TVB régionale et locale	Collectivités locales, EPCI, PNR
OB3-4	Contrôler l'étalement urbain et limiter la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers	Les schémas de cohérence territoriale, les plans locaux d'urbanisme et les cartes communales déterminent les conditions permettant d'assurer, dans le respect des objectifs du développement durable l'équilibre entre : - Le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la reconstruction des espaces urbanisés, la revitalisation des centres urbains et ruraux ; - L'utilisation économe des espaces naturels, la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels ; - La sauvegarde des ensembles urbains et du patrimoine bâti remarquables	Action réglementaire L. 121-1 du Code de l'Urbanisme renforcée par la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant Engagement National pour l'Environnement (ENE)		Préservation	TVB régionale et locale	Collectivités locales, EPCI, PNR, chambre d'agriculture, ONF, CRPF, URACOFOOR, FDC, FRC, opérateurs réseau Natura 2000
OB3-5	Inciter à la densification urbaine via le développement vertical et de l'aménagement des dents creuses	Inciter financièrement les collectivités locales dans ces démarches – Étudier au cas par cas le recours à la densification en lien avec la protection de la biodiversité et de la nature en ville	Documents d'urbanisme		Préservation	TVB régionale et locale	Collectivités locales, EPCI, PNR
OB3-6	Développer une nouvelle approche de la nature en ville, fondée sur la fonctionnalité des éléments qui la composent (arbres, parc, points d'eau...)	Inciter financièrement les collectivités locales dans ces démarches Guide LPO France en cours d'écriture sur le thème	Documents d'urbanisme		Préservation et/ou remise en bon état	TVB locale	Collectivités locales, EPCI, Associations naturalistes, PNR
OB3-7	Systématiser la gestion différenciée des espaces verts des zones urbaines	Favoriser les pratiques raisonnées voire biologiques pour la gestion des espaces verts communaux, implanter des ruches, conserver les vergers à proximité des aires urbaines...	Documents d'urbanisme		Préservation	TVB locale	Collectivités locales, EPCI, PNR
OB3-8	Promouvoir la préservation de la biodiversité dans les ZAC existantes et les projets de ZAC	Valorisation des expériences exemplaires en matières de prise en compte et de préservation de la biodiversité en milieu urbain	Outils de valorisation - support de communication, charte de bonne conduite		Préservation	TVB régionale et locale	Collectivités locales, EPCI, PNR
OB3-9	Limiter la pollution lumineuse en faveur des déplacements des espèces nocturnes	Réaliser un diagnostic de la couverture et de l'intensité de l'éclairage des communes (cartes produites par Avex) puis proposer et mettre en place des actions limitant la pollution lumineuse	Documents d'urbanisme		Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale et locale	Collectivités locales, EPCI, Associations naturalistes, PNR

Orientation C - Accompagner les collectivités dans la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques								
	Actions	Description de l'action	Outils / Dispositifs	Action prioritaire (P)	Objectif de l'action	Sous-trames concernées	Localisation	Acteurs
Orientation C1 - Veiller à la bonne articulation à toutes les échelles, du SRCE avec les différents documents existants								
OC1-1	Décliner localement les enjeux de la TVB régionale et préciser les secteurs locaux à enjeux	Décliner les enjeux de la TVB régionale (composantes et objectifs à atteindre pour chaque corridor) et compléter, au regard des enjeux de biodiversité locaux, les composantes de la TVB locale (réservoirs de biodiversité / corridors écologiques)	Documents d'urbanisme, Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE), Charte de PNR, Espaces Naturels Sensibles...	P2	Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale et locale		Collectivités locales, EPCI, CRA, COFB, PNR
OC1-2	Mettre au point et diffuser un cahier des charges "type" pour accompagner les collectivités à mettre en place des documents d'urbanisme respectueux de la TVB	Diffuser une méthodologie pour décliner les enjeux des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme. Une attention sera portée aux modalités d'association des acteurs gestionnaires des ressources naturelles (professions agricole et forestière, fédération de pêcheurs, etc.) à la mise au point de la méthodologie.	Programme de recherche-action Travaux du PPNMEFC sur l'élaboration d'un cahier des charges pour les expertises locales TVB Contrat territorial de biodiversité	P2	Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale et locale		DREAL, Région, collectivités locales, EPCI, Associations naturalistes, CRA, COFB, PNR
OC1-3	Prendre en compte le SRCE dans les documents d'urbanisme	La prise en compte du SRCE est à réaliser lors de l'élaboration ou de la révision des documents d'aménagement de l'espace ou des documents d'urbanisme des collectivités territoriales (SCoT, PLU, PLUI).	Action réglementaire (Loi Grenelle II n° 2010-788 du 12 juillet 2010)		Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale et locale		Collectivités locales, EPCI, CRA, COFB, PNR
OC1-4	Articuler les plans départementaux et locaux de protection de la biodiversité et des paysages avec le SRCE	Identifier les plans départementaux et locaux de protection de la biodiversité et des paysages sur le territoire (ex : plans départementaux des espaces sites et itinéraires, etc...) et en assurer l'articulation avec le SRCE	Plans départementaux et locaux de protection de la biodiversité		Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale et locale		Collectivités locales, EPCI, CRA, COFB, PNR

Orientation C - Accompagner les collectivités dans la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques								
	Actions	Description de l'action	Outils / Dispositifs	Action prioritaire (P)	Objectif de l'action	Sous-trames concernées	Localisation	Acteurs
Orientation C2 - Accompagner la mise en œuvre locale du SRCE								
OC2-1	Mobiliser les différents dispositifs de maîtrise foncière pour une meilleure prise en compte des enjeux de la TVB à l'échelle territoriale	Intégrer la problématique des continuités écologiques pour obtenir une prise en compte équilibrée des enjeux de biodiversité dans les aménagements fonciers	Acquisition et requalification foncière par l'Établissement Public Foncier (EPF), Droit de Prémption Urbain (DPU), Espaces Naturels Sensibles (ENS) des Conseils généraux, Acquisition de milieux naturels remarquables par le Conservatoire d'Espaces Naturels, Maîtrise foncière de la Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural (SAFER), Baux civils, Concession immobilière	P1	Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale et locale		EPF, collectivités locales, EPCI, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, PNR
OC2-2	Créer une cellule d'accompagnement technique des collectivités	Mettre en place une assistance à maîtrise d'ouvrage sur la prise en compte du SRCE dans les documents d'urbanisme.	Mise en place d'un groupe d'expert et d'assistance	P2	Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale et locale		DREAL, PRAT, DDT, Associations naturalistes, PNR
OC2-3	Localiser les projets de sites ou secteurs à restaurer ou à réhabiliter dans le cadre de mesures compensatoires, dans une logique de développement de la TVB	Les projets de compensation et les sites servant à la réhabilitation ou à la compensation doivent relever de projets territoriaux privilégiant la proximité et intégrant la question de l'efficacité de la compensation Utiliser le levier des PLUI, PLU et des SCOT. La définition des sites doit être faite en concertation avec les acteurs locaux.	Outils de maîtrise foncière (EPF, SAFER, DPU, Site du CEN etc.)	P2	Remise en bon état	TVB régionale et locale	Foncier compris dans le PLUI/PLU	Collectivités locales, EPCI, Associations naturalistes, PNR
OC2-4	Inciter à la création d'un "contrat territorial biodiversité" intercommunal	Ce contrat compléterait les documents d'urbanisme sous la forme d'un plan d'action opérationnel, avec : - Un volet Education à l'environnement et au développement durable (EEDD) - Un volet Urbanisme (mise en adéquation des documents de planification et action pour la biodiversité en ville) - Un volet en faveur des réservoirs de biodiversité (hiérarchisation et élaboration de plans de gestion et mise en œuvre des plans de gestion) - Un volet sur la mobilisation de tout acteur du territoire (privés, citoyens, etc.) notamment par le secteur associatif	Contrat territorial biodiversité (nouvel outil à créer)	P	Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale et locale		CG, collectivités locales, EPCI, PNR, DDT, APRR, RFF, maîtres d'ouvrages des infrastructures routières, ONCFS, FDC, FRC, Associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, acteurs des mondes forestiers et agricoles
OC2-5	Créer un "service de conseil et d'expertise" permettant d'exploiter les données naturalistes disponibles dont Sigogne	Promouvoir et soutenir les activités de la plateforme Sigogne, les porter à connaissances des collectivités et des acteurs locaux et mettre à leur disposition une expertise de proximité	Service de conseil et d'expertise	P	Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale et locale		État, Région, institut de recherche, Associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, consultants, PNR
OC2-6	Inciter les collectivités à la mise en place de PLUI, pour une approche plus globale et intégrative de la TVB locale	Sensibiliser les élus aux PLUI et proposer des journées de formation-sensibilisation pour intégrer les continuités écologiques à cette échelle	Documents d'urbanisme		Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale et locale		Région, PNR, collectivités locales, EPCI
OC2-7	Mettre en place au sein des collectivités, des réseaux de services pour mutualiser les données disponibles sur les continuités écologiques	Identifier pour chaque domaine d'intervention ou politiques, des services et personnes référents. L'objectif est de faire émerger des usages croisés de la TVB (loisirs, tourisme, agriculture, etc.).	Outils de mise en ligne internet, Base de données, Sigogne		Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale et locale		Région, PNR, collectivités locales, EPCI

Orientation C - Accompagner les collectivités dans la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques								
	Actions	Description de l'action	Outils / Dispositifs	Action prioritaire (P)	Objectif de l'action	Sous-trames concernées	Localisation	Acteurs
Orientation C3 - Sensibiliser et former les élus et agents des collectivités aux enjeux de la TVB et de la biodiversité								
OC3-1	Renforcer les compétences en écologie au sein des services déconcentrés de l'État	Mettre en place des sessions de formations à destination des agents de l'État et des collectivités	Accompagnement technique, formation		Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale et locale		État, consultants, CPIE
OC3-2	Multiplier les supports de communication auprès des élus (films-témoignages, sites internet, plaquettes, etc...)	Diffuser les retours d'expériences d'autres élus, collectivités et présenter les méthodes employées, les écueils à éviter, les voies à développer, les projets innovants, etc.	Accompagnement technique, formation		Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale et locale		Élus, collectivités locales, CPIE, consultants, PNR
OC3-3	Créer un réseau d'élus et de chargés de mission au sein des collectivités pour optimiser l'intégration des enjeux de la TVB et de la biodiversité	Partager les données et les bonnes pratiques et faciliter la mobilisation et la sensibilisation de tous les élus aux enjeux de la TVB et de la biodiversité	Accompagnement technique, formation		Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale et locale		Collectivités locales, EPCI, CPIE, PNR

Orientation D - Former et sensibiliser les acteurs à la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques							
Actions	Description de l'action	Outils / Dispositifs	Action prioritaire (P)	Objectif de l'action	Sous-trames concernées	Localisation	Acteurs
Orientation D1 - Former les acteurs et les porteurs de projets à la prise en compte des enjeux de la TVB							
OD1-1	Former les techniciens de chambres d'agriculture aux enjeux de continuités sur les exploitations	Promouvoir des sessions de formation à destination des techniciens de chambre d'agriculture pour parfaire leur connaissance sur les liens agriculture-biodiversité-continuités écologiques et l'économie de l'exploitation	Accompagnement technique, formation, production de supports pédagogiques, fonds FAFSEA	P2	Préservation et/ou Remise en bon état	ST des milieux herbacés permanents, ST milieux en mosaïque paysagère, ST milieux humides	État, chambres d'agriculture, consultants, Associations naturalistes ,opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, CPIE
OD1-2	Former les agents des forêts (publiques et privées) et les exploitants forestiers et des fédérations de chasse aux enjeux de continuités forestières	Action déjà proposée dans le cadre du programme Life + biodiversité pour les forêts d'altitudes (PNR du Haut-Jura), à généraliser. Proposer un discours pédagogique à un haut niveau d'expertise. Intégrer ces formations aux programmes de formations existants.	Accompagnement technique, formation, production de supports pédagogiques	P2	Préservation et/ou Remise en bon état	ST des milieux forestiers	État, ONF, CRPF, COFOR, consultants, Associations naturalistes ,opérateurs réseau Natura 2000 , CPIE
OD1-3	Mettre en place des modules de formation dans les lycées et les écoles d'ingénieurs (agriculture, forêt, etc.)	Les modules de formation sur les enjeux des continuités écologiques (fonctionnalité, fragmentation, etc. ...) sont à construire en collaboration avec les services de la région et de l'état, les acteurs de la profession, les lycées agricoles, les écoles d'ingénieurs, etc. Mettre en place des opérations pilotes dans les lycées agricoles. Exemple de l'opération de restauration des pelouses sèches à Echenoz-la-Méline, avec le lycée agricole de Vesoul (action inscrite dans le cadre d'un contrat Natura 2000 et financée à 100% par l'état et l'Europe).	Accompagnement technique, formation, expérimentation	P2	Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale	État, Région, lycées agricoles, écoles d'ingénieur, Associations naturalistes , consultants, Collectivités locales, DDT, animateurs réseau Natura 2000, animateurs de contrat de rivière
OD1-4	Mobiliser, accompagner et former les entreprises et les acteurs pour une responsabilité environnementales plus intégrée	Encourager la prise en compte de la biodiversité et des enjeux de la TVB dans le secteur privé, en s'appuyant sur le concept "Éviter, Réduire, Compenser"	Accompagnement technique, formation, production de supports pédagogiques		Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale	Etat, Région, chambre d'agriculture, ONF, CRPF, FDC, FDP, institut de recherche, Associations naturalistes , consultants, CCI, Agence d'urbanisme...

Orientation D - Former et sensibiliser les acteurs à la préservation et la remise en bon état des continuités écologiques

	Actions	Description de l'action	Outils / Dispositifs	Action prioritaire (P)	Objectif de l'action	Sous-trames concernées	Localisation	Acteurs
Orientation D2 - Sensibiliser les acteurs et les porteurs de projets à la prise en compte des enjeux de la TVB								
OD2-1	Sensibiliser les élus, les acteurs et porteurs de projet aux services écosystémiques rendus par la TVB, aux paysages et à la nature en ville	Mettre en perspective les services rendus par la TVB et les usages des ressources naturelles dans le cadre de projets Sensibiliser l'ensemble des acteurs aux enjeux différenciés des paysages (support de TVB, fonction sociale et récréative) et à la nature en ville	Accompagnement technique, formation	P2	Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale et locale		État, Région, PNR, Associations naturalistes , FDC, FRC, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, plateau d'EEDD
OD2-2	Valoriser les retours d'expériences des acteurs et collectivités autour des enjeux de biodiversité et de continuités écologiques	Proposer différents formats pour la diffusion de l'information (film, internet, plaquette, etc...) et croiser les retours d'expérience de différents projets (emprises des lignes électriques, infrastructures de transport, urbanisation, etc...)	Accompagnement technique, formation	P2	Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale et locale		Région, PNR, collectivités locales, plateau d'EEDD
OD2-3	Mettre en place des actions de sensibilisation à destination des propriétaires privés aux enjeux des continuités écologiques	Cette sensibilisation peut s'opérer par l'organisation de réunions d'informations ou de manifestations grand public. Des actions concrètes pour mieux préserver les continuités écologiques sont à identifier : diversité d'essences forestières, maintien d'infrastructures écologiques (haies, bosquets...), maintien des prairies alluviales, informer les propriétaires d'ouvrages hydroélectriques de la réglementation en vigueur (ouvrages Grenelle), etc.	Accompagnement technique, formation		Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale et locale		État, Région, PNR, Chambres d'agriculture, ONF, CRPF, COFOR, consultants, Associations naturalistes , FDC, FRC, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, plateau d'EEDD
OD2-4	Sensibiliser le grand public aux enjeux associés aux continuités écologiques	L'organisation de réunions d'informations, de manifestations "grand public" de formats divers doivent servir de support à cette sensibilisation. Il s'agit de vulgariser l'explicitation des enjeux associés aux continuités écologiques (fonctions environnementales, fonctions productives, récréatives et patrimoniales) ainsi que les actions associées à la préservation / remise en bon état des continuités écologiques.	Manifestations grand public, documents pédagogiques, aménagement de sentiers, etc.		Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale		Collectivités locales, chambres d'agriculture, PNR, ONF, CRPF, associations naturalistes, FDC, FRC, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, plateau d'EEDD, etc.
OD2-5	Soutenir des projets démonstrateurs intégrant la multifonctionnalité de la forêt pour la préservation de la biodiversité dont particulièrement les fonctions de réservoirs et/ou de corridors	Sensibiliser le grand public et les propriétaires forestiers à la diversité de gestion et d'utilisation de la forêt et leur conséquence sur le milieu naturel et la biodiversité. Montrer qu'il est possible de gérer durablement une forêt en prenant en compte la dimension des continuités écologiques.	Ouvert aux propriétés disposant d'un document de gestion durable (aménagement forestier, plan de gestion) ou, pour la petite propriété privée, d'un RTG, CBPS. Quantification de l'intérêt de la forêt par mesure de l'Indice de biodiversité potentielle		Préservation	ST milieux forestiers		Collectivités locales, PNR, ONF, CRPF, COFOR, Associations naturalistes , opérateurs réseau Natura 2000
OD2-6	Mettre en place un programme d'accompagnement des acteurs socio-économiques vers des progrès en biodiversité.	Ce programme vise au partage de l'expertise des activités socio-économiques et de leur lien avec la biodiversité en vue de faciliter des changements de pratiques.	Un accompagnement autour de diagnostics fondés sur L'IBP		Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale		Association naturalistes, PNR, État, Région, chambre d'agriculture, ONF, CRPF, FDC, FDP, institut de recherche, consultants, CCI, Agence d'urbanisme, plateau d'EEDD...

Orientation E - Suivre, évaluer et actualiser le dispositif SRCE								
	Actions	Description de l'action	Outils / Dispositifs	Action prioritaire (P)	Objectif de l'action	Sous-trames concernées	Localisation	Acteurs
Orientation E1 - Veiller à la cohérence du SRCE avec les autres politiques et plans d'actions								
OE1-1	Créer une entité de coordination des différentes politiques en faveur du patrimoine naturel de la région	Faciliter la coordination de politiques et d'actions à l'échelle régionale, inter régionale et transfrontalière. S'appuyer sur les éléments du SRADDT pour la conduite de la coordination de politiques publiques en faveur de la biodiversité. Le CRTVB pourrait également servir d'instance de décision pour la création de cette entité de coordination.			Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale		Conseil Régional, État, Conseil Généraux, PNR, communautés d'Agglomération, CSRPN, associations régionales, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, CPIE
Orientation E2 - Organiser et assurer le suivi de la démarche du SRCE								
OE2-1	Mettre en place le suivi des passages à faune pour évaluer leur fonctionnalité	Mettre en place un protocole de suivi des passages à faune existants, afin d'évaluer leur fonctionnalité. Mobiliser les éléments méthodologiques existants (étude FDC39 - APRR pour le suivi de l'A39, etc.).	Étude d'impacts	P1		TVB régionale		Collectivités locales, DDT, APRR, RFF, PNR, VNF, maîtres d'ouvrages des infrastructures routières, ONCFS, FDC, FRC, Associations naturalistes opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau
OE2-2	Renseigner les indicateurs de suivi du SRCE	Le dispositif de suivi et d'évaluation s'appuie notamment sur des indicateurs relatifs aux éléments composant la trame verte et bleue régionale, à la fragmentation du territoire régional et son évolution, au niveau de mise en œuvre du schéma ainsi qu'à la contribution de la trame régionale aux enjeux de cohérence nationale de la trame verte et bleue (Art. R. 371-30). Le renseignement des indicateurs de suivi est réalisé par les services de la Région et de l'État (DREAL)	Action réglementaire (Décret du 27 décembre 2012)		Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale		État, Région, institut de recherche, Association naturalistes, consultants, PNR
OE2-3	Évaluer les impacts des actions et outils mobilisés pour la gestion et la restauration des continuités écologiques de la région	Mettre en place une instance de suivi et des indicateurs de résultats des actions proposées pour la préservation et la restauration des continuités écologiques et mesurer leur efficacité - Le travail sur les indicateurs est à mettre en lien avec l'outil SIGOGNE et avec le travail des associations du plateau naturaliste de la maison de l'environnement (CEN, CBN, LPO)	Étude d'impacts		Préservation et/ou Remise en bon état	ST des milieux humides		État, Région, institut de recherche, PNR, Associations naturalistes, animateurs réseau Natura 2000, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, consultants
OE2-4	Évaluer la bonne prise en compte de la TVB dans l'élaboration des documents d'urbanisme	Mettre en place des indicateurs de suivi pour mesure l'efficacité du dispositif à échéance régulière	Étude d'impacts		Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale et locale		Collectivités locales, EPCI, PNR
OE2-5	Ajuster les actions mises en place si leur efficacité n'est pas optimale	Si les résultats des actions TVB mises en place ne répondent pas aux objectifs fixés, prévoir une révision possible de leur déclinaison	Étude d'impacts		Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale		CRTVB, État, Région, porteurs de projets, Associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de

Orientation E - Suivre, évaluer et actualiser le dispositif SRCE								
	Actions	Description de l'action	Outils / Dispositifs	Action prioritaire (P)	Objectif de l'action	Sous-trames concernées	Localisation	Acteurs
Orientation E3 - Compléter et actualiser les connaissances sur la TVB régionale								
OE3-1	Améliorer les connaissances sur les pelouses sèches, les zones humides et les zones à enjeux défini dans le SRCE 2015-2020 afin d'identifier leur importance dans le réseau écologique	Réaliser des inventaires et améliorer la connaissance sur les pelouses sèches et les zones humides et les zones à enjeux identifiées dans le SRCE 2015-2020. Les résultats devront être mis à disposition des communes pour être pris en compte dans les documents d'urbanisme. Cette action aura vocation à intégrer le futur observatoire de la biodiversité.	Inventaires	P	Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale		Associations naturalistes, chambre d'agriculture, PNR, ONF, CRPF, collectivités territoriales, État, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau
OE3-2	Créer un observatoire régional de la biodiversité pour mutualiser l'état des connaissances sur la biodiversité et les continuités écologiques	Les objectifs de cet observatoire de la biodiversité sont de centraliser, capitaliser et actualiser les connaissances sur la biodiversité et les continuités écologiques, mettre en réseau et accompagner les acteurs, diffuser les bonnes pratiques, intégrer des outils de traduction paysagère	Plateforme SIGOGNE élargie	P	Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale		État, Région, chambre d'agriculture, ONF, PNR, CRPF, FDC, FDP, organismes de recherche, associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, CPIE
OE3-3	Mettre en place un guide de méthodes adaptées pour la réalisation des diagnostics régionaux et locaux de la biodiversité et des enjeux de continuités écologiques	Construire un cadre méthodologique répliquable pour la réalisation de diagnostics sur les continuités écologiques à l'échelle régionale et locale	Études et expérimentations, Programme de recherches appliquées,		Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale		État, institut de recherche, Associations naturalistes, PNR, consultants, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, consultants
OE3-4	Évaluer les interactions entre activités socio-économiques, biodiversité et services écosystémiques	Mettre en place des programmes de recherche appliquée sur le thème des liens entre activités socio-économiques, biodiversité et services écosystémiques	Études et expérimentations, Programme de recherches appliquées,		Préservation et/ou Remise en bon état	ST des milieux en mosaïque paysagère, ST des milieux herbacés permanents		Instituts de recherche, conservatoire botanique, PNR, conservatoire d'espaces naturels, LPO, chambre d'agriculture, PNR
OE3-5	Réaliser une évaluation de l'impact économique des actions menées dans le cadre du SRCE sur les activités directement impactées (agriculture, forêt, extraction de matériaux, etc.)	Développer la connaissance sur les interactions entre agriculture et biodiversité et mesurer les impacts économiques des mesures mises en place dans le cadre du SRCE sur les activités directement concernées.	Études - Animation, Observatoire de la biodiversité		Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale		Instituts de recherche, consultants, Associations naturalistes, PNR
OE3-6	Étudier les capacités d'adaptation des essences forestières et variétés cultivées franc-comtoises face au changement climatique	Proposer des programmes de recherche sur le thème de l'adaptation des forêts et des espèces cultivées et des pratiques sylvicoles et agricoles au changement climatique	Études et expérimentations, Programme de recherches appliquées,		Préservation et/ou Remise en bon état	ST des milieux forestiers		Instituts de recherche, Associations naturalistes, ONF, CRPF, PNR, opérateurs réseau Natura 2000
OE3-7	Approfondir les connaissances sur les facultés d'adaptation et de propagation des espèces invasives	Déterminer les espèces les plus à risque et leur mode de propagation. Déterminer le réel impact des espèces invasives sur la biodiversité, la santé publique et l'économie	Études et expérimentations, Programme de recherches appliquées,		Préservation	TVB régionale		Instituts de recherche, associations naturalistes, chambre d'agriculture, ONF, CRPF, PNR, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, FREDON

Orientation E - Suivre, évaluer et actualiser le dispositif SRCE							
Actions	Description de l'action	Outils / Dispositifs	Action prioritaire (P)	Objectif de l'action	Sous-trames concernées	Localisation	Acteurs
Orientation E3 - Compléter et actualiser les connaissances sur la TVB régionale							
OE3-8	Mobiliser les connaissances sur le réseau karstique et améliorer la compréhension du lien entre milieux humides et karste sur les milieux concernés.	Mobiliser les connaissances existantes sur les interactions entre les eaux superficielles et le réseau karstique afin de définir un sous-trame et identifier des <i>continuités écologiques</i> lors de la révision du SRCE. Réfléchir aux connaissances qui doivent être mobilisées. Vérifier l'homogénéité des connaissances sur le territoire. Identifier la place et le rôle du réseau karstique dans le prochain SRCE.	Études Programme de recherches appliquées,		Préservation et/ou Remise en bon état	ST des milieux souterrains	Instituts de recherche, BRGM, Associations naturalistes, ONR
OE3-10	Assurer l'appropriation locale de la connaissance sur la biodiversité	Construire un programme concerté d'inventaire communal participatif et expert visant à identifier et porter à connaissance les enjeux de biodiversité et des continuités écologiques	S'inspirer du programme national "nature en ville" qui prévoit des Atlas de la Biodiversité Communale Observatoire de la biodiversité		Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale	État, PNR, Communautés de communes, institut de recherche, Associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, CPIE, consultants
OE3-11	Développer la connaissance des paysages et des liens entre richesses écologiques et diversité des paysages	Intégrer les chartes paysagères des PNR, les études des SCOT, les recherches des CAUE, etc. Prévoir des réunions multi-acteurs pour permettre une appropriation de ces notions et de cette connaissance.	Chartes de PNR Chartes de Pays		Préservation et/ou Remise en bon état	TVB régionale	Région, collectivités locales, PNR, Associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, LPO, associations, instituts de recherche, CPIE
OE3-12	Poursuivre une veille active sur le développement des espèces invasives	Poursuivre la veille est à réaliser prioritairement dans les zones écologiquement riches et doit permettre d'éviter l'arrivée ou éradiquer les foyers récents. Cette action pourrait faire partie du programme d'action du futur observatoire de la biodiversité.	Mesure du SDAGE RMC 2010-2015		Préservation	Trame Bleue	Collectivités locales, État, Structure de gestion, Établissement public, Professionnels, Associations naturalistes, PNR
OE3-13	Établir des scénarii de la biodiversité et de la TVB régionale d'ici 2050	Le travail prospectif sur la biodiversité régionale est à élaborer compte tenu des évolutions à venir en termes de changement climatique, de politiques publiques d'aménagement des territoires ou d'activités impactant directement la biodiversité régionale (agriculture, forêt, pêches, etc.).	Programme de recherches appliquées, Observatoire de la biodiversité			TVB régionale	État, PNR, Communautés de communes, institut de recherche, Associations naturalistes, opérateurs réseau Natura 2000 et dans le domaine de l'eau, CPIE, consultants

Annexe 2 – Analyse de la cohérence externe du SRCE avec les autres plans et programmes de la région

Objectifs des orientations nationales	Sous-objets	Enjeux Identifiés dans le SRCE de Franche-Comté	Profil Environnemental Régional (PER)	Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats (ORGFH)	Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP)
Conservation et amélioration de la qualité écologique des milieux et garantie de la libre circulation des espèces sauvages	Identifier, préserver et restaurer les réservoirs de biodiversité et les relier via des corridors écologiques	Milieux herbacés et forestiers étendus et peu fragmentés, réservoirs et/ou corridors écologiques potentiels (enjeu A1) Des espaces agricoles organisés en mosaïque paysagère, jouant un rôle d'interface entre espaces agricoles et espaces forestiers (enjeu A4) Des continuités aquatiques et humides fonctionnelles (enjeu B1) Des milieux tourbeux et milieux humides d'importance régionale, qui sont de véritables réservoirs de biodiversité pour la nature ordinaire et remarquable (enjeu B5) Actualiser les connaissances sur l'état des continuités écologiques régionales (enjeu C3)	Développer un réseau de réserves en milieu forestier, préserver des zones de tranquillité pour la faune Préserver les vallées et zones alluviales Poursuivre et développer la protection et la gestion des espaces remarquables, tant paysagers qu'écologiques	Restaurer les corridors écologiques des vallées alluviales, notamment en respectant la dynamique des cours d'eau Appliquer les Orientations Tétracodées sur le massif jurassien Préserver et réhabiliter les sites remarquables de grottes et de bâti, notamment pour les chauves-souris, les falaises et les éboulis	Améliorer l'efficacité du réseau d'aires protégées Synthétiser les données naturalistes et créer de nouvelles aires protégées (RNN, APPB, APPG, RB, réserve)
	Préserver et restaurer les continuités aquatiques et contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le SDAGE	Des continuités aquatiques et humides fonctionnelles (B1) Une fragmentation amont-aval des cours d'eau liée à la présence d'ouvrages hydrauliques, perturbant le déplacement d'espèces animales inféodées aux milieux aquatiques (enjeu B4) Un flux sédimentaire fortement fragmenté impactant les continuités amont-aval mais aussi latérales des cours d'eau (enjeu B5) Des cours d'eau avec une continuité latérale perturbée au niveau des annexes fluviales (enjeu B6)	Préserver, voire restaurer les vallées alluviales, cours d'eau et zones humides (reconquête physique et écologique des cours d'eau et de leurs annexes hydrauliques). Gérer globalement les risques à l'échelle des bassins versants et reconquérir les zones inondables (préservations des prairies, forêts alluviales, ripisylves).	Restaurer les corridors écologiques des vallées alluviales, en respectant la dynamique des cours d'eau - Gestion particulière des ripisylves et de la forêt alluviale Inventorier les lieux où les espèces végétales invasives posent un problème important, limiter leur présence et éviter leur extension à de nouveaux bassins versants Limiter la création d'étangs	
	Préserver et restaurer les zones humides	Des continuités aquatiques et humides fonctionnelles (enjeu B1) Des milieux tourbeux et milieux humides d'importance régionale, véritables réservoirs de biodiversité pour la nature ordinaire et remarquable (enjeu B2) Des dynamiques de fragilisation des milieux tourbeux et milieux humides, liés à diverses pratiques en cours ou passées (B3) Actualiser les connaissances sur l'état des continuités écologiques régionales (C3)		Préserver le fonctionnement naturel des zones humides et appliquer une gestion compatible avec le maintien de la faune sauvage Restaurer et préserver un réseau fonctionnel de mares	
	Conservation et amélioration de la qualité et la diversité des paysages	Milieux herbacés et forestiers étendus et peu fragmentés, réservoirs et/ou corridors écologiques potentiels (enjeu A1) Des espaces agricoles organisés en mosaïque paysagère, jouant un rôle d'interface entre espaces agricoles et espaces forestiers (enjeu A4) Des milieux rupestres et milieux rocheux souterrains potentiellement fragilisés par des usages récréatifs (enjeu A7) Des continuités aquatiques et humides fonctionnelles (enjeu B1)	Veiller à la diversité écologique et paysagère, en maintenant les prairies, bosquets, bocages et arbres isolés Maintenir la quiétude et la qualité paysagère des milieux rocheux Organiser la fréquentation des massifs sommitaux et des sites boisés remarquables		
	Conservation et amélioration de la qualité et la diversité des sols		Maîtriser les phénomènes d'érosion des sols dans les zones de vignoble et de grande culture Concilier les activités économiques (transports, agriculture, industrie...) avec la préservation et la valorisation des ressources environnementales	Organiser et limiter la fréquentation humaine dans les situations sensibles	SCAP vise la protection des habitats et espèces menacés et/ou pour lesquels la responsabilité patrimoniale nationale est forte

 Cohérence forte

 Cohérence modérée ou soumise à conditions
SRCE Franche-Comté – Septembre 2015

 Cohérence faible

Objectifs des orientations nationales	Sous-objectifs	Enjeux identifiés dans le SRCE de Franche-Comté	Profil Environnemental Régional (PER)	Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats (ORGFH)	Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP)
Favoriser les activités durables, notamment agricoles et forestières	Conserver et améliorer les activités et les types de gestion qui ont permis de qualifier une zone en réservoir de biodiversité	Milieux herbacés et forestiers étendus et peu fragmentés, réservoirs et/ou corridors écologiques potentiels (enjeu A1) La propagation du hêtre en altitude et le déclin du pâturage d'altitude perturbent certains écosystèmes montagnards (enjeu A3) Des espaces agricoles organisés en mosaïque paysagère, jouant un rôle d'interface entre espaces agricoles et espaces forestiers (enjeu A4) Des continuités aquatiques et humides fonctionnelles (enjeu B1) Des milieux rupestres et des milieux rocheux souterrains fragilisés par des usages non réglementés (A7)	Maîtriser la régression de la mosaïque de milieux (ouverts en particulier) dans les secteurs soumis à la déprise agricole	Maintenir ouvertes et conserver les pelouses calcaires (pastoralisme)	
	Eviter l'abandon des terres agricoles et la spécialisation des territoires conduisant à une homogénéisation des paysages	Milieux herbacés et forestiers étendus et peu fragmentés, réservoirs et/ou corridors écologiques potentiels (enjeu A1) La propagation du hêtre en altitude et le déclin du pâturage d'altitude perturbent certains écosystèmes montagnards (enjeu A3) Des espaces agricoles organisés en mosaïque paysagère, jouant un rôle d'interface entre espaces agricoles et espaces forestiers (enjeu A4)	Maintenir la diversité des zones de plaine en arrêtant la régression des prairies, bosquets, bocages	Promouvoir des pratiques agricoles plus favorables à la faune sauvage, notamment dans les prairies Conserver et entretenir les vergers	
	Favoriser le maintien et le développement d'une agriculture organisée spatialement, contribuant à l'hétérogénéité des paysages, active au maintien ou au rétablissement de mosaïques de milieux ouverts (notamment prairies naturelles, pelouses calcicoles, bocages, bosquets)	Milieux herbacés et forestiers étendus et peu fragmentés, réservoirs et/ou corridors écologiques potentiels (enjeu A1) La propagation du hêtre en altitude et le déclin du pâturage d'altitude perturbent certains écosystèmes montagnards (enjeu A3) Des espaces agricoles organisés en mosaïque paysagère, jouant un rôle d'interface entre espaces agricoles et espaces forestiers (enjeu A4)	Améliorer la connaissance et résorber les points noirs liés aux infrastructures de transport		
	Favoriser une gestion des forêts garantissant un bon état de conservation pour les habitats et les espèces diversité des essences, des types de peuplements, maintien de milieux ouverts au sein des massifs forestiers, gestion des milieux humides permettant leur préservation, maintien et création de continuités entre les espaces boisés	Milieux herbacés et forestiers étendus et peu fragmentés, réservoirs et/ou corridors écologiques potentiels (enjeu A1) La propagation du hêtre en altitude et le déclin du pâturage d'altitude perturbent certains écosystèmes montagnards (enjeu A3)	Renforcer la conciliation des usages et des fonctions des espaces forestiers. Adapter et diversifier les modes de traitement, choix des essences adaptées aux stations, certification de la gestion Renforcer la conciliation des usages et des fonctions (de production, environnementale et sociale) des espaces forestiers	Favoriser la diversité spécifique et l'hétérogénéité structurale des massifs forestiers comtois Favoriser les micro-habitats en forêt, Promouvoir la mise en place et le maintien d'îlots de sénescence, Maintenir et/ou replanter les linéaires de haies, bosquets et arbres isolés, les lisières, Maintenir et restaurer la mosaïque des milieux de prés-bois par une gestion extensive Préserver les falaises et les grottes	

 Cohérence forte

 Cohérence modérée ou soumise à conditions

 Cohérence faible

Objectifs des orientations nationales	Sous-objectifs	Enjeux identifiés dans le SRCE de Franche-Comté	Profil Environnemental Régional (PER)	Orientations Régionales de Gestion et de conservation de la Faune sauvage et de ses Habitats (ORGFH)	Stratégie de Création des Aires Protégées (SCAP)
Maîtriser l'urbanisation et l'implantation des infrastructures et d'améliorer la perméabilité des infrastructures existantes	Eviter que l'aménagement du territoire, les projets d'infrastructures et l'urbanisation conduisent à la destruction, la dégradation et la fragmentation des milieux naturels, ou à la banalisation des espaces	Des infrastructures de transport fragmentent certains milieux forestiers, herbacés et en mosaïque paysagère (enjeux A2 et A5) Des milieux herbacés, en mosaïque et forestiers, potentiellement menacés par l'accroissement des aires urbaines d'ici 2040 (enjeu A6) Une fragmentation amont-aval des cours d'eau liée à la présence d'ouvrages hydrauliques, perturbant le déplacement d'espèces animales inféodées aux milieux aquatiques (enjeu B4) Un flux sédimentaire fortement fragmenté impactant les continuités amont-aval mais aussi latérales des cours d'eau (enjeu B5) Des cours d'eau avec une continuité latérale perturbée au niveau des annexes fluviales (enjeu B6)	Maîtriser l'étalement urbain et le cloisonnement par les infrastructures (continuités écologiques, richesse paysagère)		SCAP vise des habitats et des espèces pour lesquels la protection spatiale est pertinente, qui sont menacés et/ou pour lesquels la responsabilité patrimoniale nationale est forte
	Améliorer la perméabilité des infrastructures existantes, éviter de porter atteinte à des continuités écologiques lors de l'élargissement de voies de communications existantes et lors de la densification du réseau de transports (nouveaux tronçons)	Des infrastructures de transport fragmentent certains milieux forestiers, herbacés et en mosaïque paysagère (enjeux A2 et A5) Une fragmentation amont-aval des cours d'eau liée à la présence d'ouvrages hydrauliques, perturbant le déplacement d'espèces animales inféodées aux milieux aquatiques (enjeu B4) Un flux sédimentaire fortement fragmenté impactant les continuités amont-aval mais aussi latérales des cours d'eau (enjeu B5)		Permettre le franchissement des infrastructures et des agglomérations par les animaux, sans danger pour les usagers	
	Favoriser une organisation intelligente et économe de l'espace, lutter contre l'étalement urbain et la consommation d'espace	Des milieux herbacés, en mosaïque paysagères et forestiers, potentiellement menacés par l'accroissement des aires urbaines d'ici 2040 (enjeu A6) Faire de la TVB un outil d'aménagement fonctionnel, et cohérent avec les autres politiques publiques (enjeu C1) Faire de la TVB un outil permettant une appropriation par le plus grand nombre (enjeu C2) Actualiser les connaissances sur l'état des continuités écologiques régionales à actualiser et compléter régulièrement (enjeu C3)	Renforcer la vocation d'aménités et la gestion durable des massifs péri-urbains et éviter leur fragmentation progressive Maîtriser l'étalement urbain et le cloisonnement par les infrastructures, notamment dans les secteurs les plus sensibles, pour préserver les continuités écologiques favorables à la fonctionnalité des écosystèmes et à la richesse paysagère		

 Cohérence forte

 Cohérence modérée ou soumise à conditions

 Cohérence faible

Objectifs des orientations nationales	Sous-objets	Enjeux identifiés dans le SRCE de Franche-Comté	Orientations Régionales Forestières (ORF)	Schéma Régional d'Aménagement (forêts publiques)	Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)	Programme Régional Agriculture Durable (PRAD)
Conservation et amélioration de la qualité écologique des milieux et garantie de la libre circulation des espèces sauvages	Identifier, préserver et restaurer les réservoirs de biodiversité et les relier via des corridors écologiques	Milieux herbacés et forestiers étendus et peu fragmentés, réservoirs et/ou corridors écologiques potentiels (enjeu A1) Des espaces agricoles organisés en mosaïque paysagère, jouant un rôle d'interface entre espaces agricoles et espaces forestiers (enjeu A4) Des continuités aquatiques et humides fonctionnelles (enjeu B1) Des milieux tourbeux et milieux humides d'importance régionale, qui sont de véritables réservoirs de biodiversité pour la nature ordinaire et remarquable (enjeu B5) Actualiser les connaissances sur l'état des continuités écologiques régionales (enjeu C3)	Constituer un réseau d'espaces forestiers protégés Conservier les éléments rares ou remarquables: espèces rares d'arbres ou arbustes, localisations atypiques, individus exceptionnels par leur âge ou leur dimension, arbres morts ou sénescents Protection (volontaire) des milieux originaux souvent sensibles : ripisylvies, formations de corniches ou d'éboulis ; tourbières semi-boisées, forêts xérophiles des reculées, pessières de crête des hautes chaînes, etc.	Gérer la ressource sur le long terme en garantissant la protection du patrimoine naturel Développer un réseau de réserves représentatif de la diversité des milieux forestiers	Gestion forestière compatible avec la protection des sols, de l'eau, des risques naturels, du patrimoine naturel et biologique	Contribuer à atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et de la Directive Habitat, Faune et Flore (DHFF)
	Préserver et restaurer les continuités aquatiques et contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le SDAGE	Des continuités aquatiques et humides fonctionnelles (B1) Une fragmentation amont-aval des cours d'eau liée à la présence d'ouvrages hydrauliques, perturbant le déplacement d'espèces animales inféodées aux milieux aquatiques (enjeu B4) Un flux sédimentaire fortement fragmenté impactant les continuités amont-aval mais aussi latérales des cours d'eau (enjeu B5) Des cours d'eau avec une continuité latérale perturbée au niveau des annexes fluviales (enjeu B6)		Attention particulière sur les têtes de bassins versant (activités forestières encadrées)		Contribuer à atteindre les objectifs de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et de la Directive Habitat, Faune et Flore (DHFF)
	Préserver et restaurer les zones humides	Des continuités aquatiques et humides fonctionnelles (enjeu B1) Des milieux tourbeux et milieux humides d'importance régionale, véritables réservoirs de biodiversité pour la nature ordinaire et remarquable (enjeu B2) Des dynamiques de fragilisation des milieux tourbeux et milieux humides, liées à diverses pratiques en cours ou passées (B3) Actualiser les connaissances sur l'état des continuités écologiques régionales (C3)		Maintenir une ripisylve diversifiée et adaptée en appliquant une gestion conservatoire Les milieux les plus sensibles (tourbières, forêts alluviales, ripisylvies, zones de captages, mares forestières) doivent être portés à connaissance lors des révisions d'aménagements forestiers et les décisions de l'aménagement doivent permettre leur préservation ou préconiser leur restauration Les zones humides sont à épargner par les engins forestiers		
	Conservier et améliorer la qualité et la diversité des paysages	Milieux herbacés et forestiers étendus et peu fragmentés, réservoirs et/ou corridors écologiques potentiels (enjeu A1) Des espaces agricoles organisés en mosaïque paysagère, jouant un rôle d'interface entre espaces agricoles et espaces forestiers (enjeu A4) Des milieux rupestres et milieux rocheux souterrains potentiellement fragilisés par des usages récréatifs (enjeu A7) Des continuités aquatiques et humides fonctionnelles (enjeu B1)		Protection de la valeur esthétique de l'espace agricole et forestier (exclusion de certaines pratiques motorisées, limitation des réseaux de pénétration, signalisation d'itinéraires, ...).		Utiliser les pratiques agricoles pour entretenir les paysages et mettre en valeur des sites : préserver le pastoralisme pour conserver l'ouverture des paysages, mettre en place des contrats de pâture...
	Conservier et améliorer la qualité et la diversité des sols			L'impact des projets éoliens sur le milieu (dont une partie soumis au régime forestier), en particulier sur les populations de chauve-souris, fait actuellement l'objet d'études Promouvoir une signalétique originale et efficace pour la protection des milieux fragiles et fortement fréquentés (zones en APB, tourbières...), utiliser des solutions passives : obstruction de chemins, abandon des nettoyeurs de limites de parcelles, ...conservier les arbres d'intérêt biologique	Préconisation de gestion pour la protection des sols (démarches obligatoires et facultatives)	Réduire l'érosion des sols (surtout pour les vignobles et les grandes cultures) Préserver la fertilité des sols

 Cohérence forte

 Cohérence modérée ou soumise à conditions
SRCE Franche-Comté – Septembre 2015

 Cohérence faible

Objectifs des orientations nationales	Sous-objectifs	Enjeux identifiés dans le SRCE de Franche-Comté	Orientations Régionales Forestières (ORF)	Schéma Régional d'Aménagement (forêts publiques)	Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)	Programme Régional Agriculture Durable (PRAD)
Favoriser les activités durables, notamment agricoles et forestières	Conservier et améliorer les activités et les types de gestion qui ont permis de qualifier une zone en réservoir de biodiversité	Milieux herbacés et forestiers étendus et peu fragmentés, réservoirs et/ou corridors écologiques potentiels (enjeu A1) La propagation du hêtre en altitude et le déclin du pâturage d'altitude perturbent certains écosystèmes montagnards (enjeu A3) Des espaces agricoles organisés en mosaïque paysagère, jouant un rôle d'interface entre espaces agricoles et espaces forestiers (enjeu A4) Des continuités aquatiques et humides fonctionnelles (enjeu B1) Des milieux rupestres et des milieux rocheux souterrains fragilisés par des usages non réglementés (A7)	Maîtrise nécessaire des dynamiques d'extension forestière (pour éviter la fermeture des paysages à des endroits clés) Préservation des paysages de coexistence des pâturages et de la forêt : les combes typiques des paysages de la montagne jurassienne sont les plus menacées par les boisements galopants	Maîtriser l'équilibre forêt/agriculture pour éviter le mitage, préserver tous les "interstices" (pâturages, cultures, prairies...) et limiter l'exode rural. Préserver les grands espaces sylvo-pastoraux (pré-bois) menacés d'une évolution dichotomique : fermeture forestière dans les zones les moins productives et disparition des espaces boisés dans les zones exploitées intensivement.		Organiser et développer les filières en accord avec leur milieu naturel (filiale qualité,...) Favoriser la diffusion et l'appropriation de techniques agricoles plus respectueuses de l'environnement : plan EcoPhyto, lutte biologique, agriculture biologique, etc. Mettre en œuvre des mesures agro-environnementales permettant de favoriser la biodiversité y compris hors zone Natura 2000. Poursuivre l'accompagnement des investissements de modernisation dans l'objectif de limiter l'impact sur l'environnement et d'améliorer les conditions de travail (PMSE, PVE et PPE)
	Eviter l'abandon des terres agricoles et la spécialisation des territoires conduisant à une homogénéisation des paysages	Milieux herbacés et forestiers étendus et peu fragmentés, réservoirs et/ou corridors écologiques potentiels (enjeu A1) La propagation du hêtre en altitude et le déclin du pâturage d'altitude perturbent certains écosystèmes montagnards (enjeu A3) Des espaces agricoles organisés en mosaïque paysagère, jouant un rôle d'interface entre espaces agricoles et espaces forestiers (enjeu A4)				Maintenir un tissu d'actifs en milieu rural en apportant un appui aux installations des exploitants agricoles (favoriser l'installation ou la transmission, s'engager dans des actions de diversification économique des territoires...) Valoriser le patrimoine agricole Soutenir les actions de protection et d'ouverture des paysages (massifs du Jura et des Vosges)
	Favoriser le maintien et le développement d'une agriculture organisée spatialement, contribuant à l'hétérogénéité des paysages, active au maintien ou au rétablissement de mosaïques de milieux ouverts (notamment prairies naturelles). Favoriser une gestion des forêts garantissant un bon état de conservation pour les habitats et les espèces diversifiées des essences, des types de peuplements, maintien de milieux ouverts au sein des massifs forestiers, gestion des milieux humides permettant leur préservation, maintien et création de continuités entre les espaces boisés.	Milieux herbacés et forestiers étendus et peu fragmentés, réservoirs et/ou corridors écologiques potentiels (enjeu A1) La propagation du hêtre en altitude et le déclin du pâturage d'altitude perturbent certains écosystèmes montagnards (enjeu A3) Des espaces agricoles organisés en mosaïque paysagère, jouant un rôle d'interface entre espaces agricoles et espaces forestiers (enjeu A4)				Avoir des pratiques agricoles compatibles avec les potentiels du milieu naturels et les services rendus par le milieu, notamment avec la production d'eau potable dans les bassins d'alimentation de captages.
		Milieux herbacés et forestiers étendus et peu fragmentés, réservoirs et/ou corridors écologiques potentiels (enjeu A1) La propagation du hêtre en altitude et le déclin du pâturage d'altitude perturbent certains écosystèmes montagnards (enjeu A3)	Les surfaces forestières soumises à une gestion planifiée sont à augmenter et la restauration des équilibres flore-faune est à privilégier Valoriser les pratiques sylvicoles respectueuses de la nature : "certification d'une gestion forestière durable" Préserver ou instaurer les mélanges d'essences, et inclure d'autres pratiques peu coûteuses de nature à enrichir la diversité de la flore et de la faune forestière Intensifier la sylviculture et la gestion des forêts Rajeunir les forêts vieilles Optimiser la desserte forestière Favoriser l'essor de la filière bois-énergie	Gérer la ressource sur le long terme en garantissant la protection du patrimoine naturel	Améliorer la capacité et la qualité de production des forêts Accroître la production de bois d'œuvre par la promotion des traitements en futaie Améliorer la connaissance des populations d'ongulés et des dégâts occasionnés et en tenir compte dans l'élaboration des plans de chasse Promouvoir l'adhésion des propriétaires à la démarche régionale de certification Gestion Durable (PEFC) Promouvoir une meilleure prise en compte des aspects environnementaux	

 Cohérence forte

 Cohérence modérée ou soumise à conditions

 Cohérence faible

Objectifs des orientations nationales	Sous-objets	Enjeux identifiés dans le SRCE de Franche-Comté	Orientations Régionales Forestières (ORF)	Schéma Régional d'Aménagement (forêts publiques)	Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS)	Programme Régional Agriculture Durable (PRAD)	
Maitriser l'urbanisation et l'implantation des infrastructures et d'améliorer la perméabilité des infrastructures existantes	Eviter que l'aménagement du territoire, les projets d'infrastructures et l'urbanisation conduisent à la destruction, la dégradation et la fragmentation des milieux naturels, ou à la banalisation des espèces	<p>Des infrastructures de transport fragmentent certains milieux forestiers, herbacés et en mosaïque paysagère (enjeux A2 et A5)</p> <p>Des milieux herbacés, en mosaïque et forestiers, potentiellement menacés par l'accroissement des aires urbaines d'ici 2040 (enjeu A6)</p> <p>Une fragmentation amont-aval des cours d'eau liée à la présence d'ouvrages hydrauliques, perturbant le déplacement d'espèces animales inféodées aux milieux aquatiques (enjeu B4)</p> <p>Un flux sédimentaire fortement fragmenté impactant les continuités amont-aval mais aussi latérales des cours d'eau (enjeu B5)</p> <p>Des cours d'eau avec une continuité latérale perturbée au niveau des annexes fluviales (enjeu B6)</p>	<p>Limitier le morcellement forestier (favoriser le regroupement)</p> <p>Protéger les forêts les plus utiles, notamment celles à proximité des agglomérations et les forêts anciennes</p>	Préserver les forêts dans les secteurs de pressions foncières fortes		<p>Améliorer la prise en compte de l'activité agricole dans la planification et l'aménagement du territoire</p> <p>Sensibiliser les résidents et les acteurs économiques à la problématique de la consommation de l'espace</p> <p>Concilier les usages agricoles, touristiques et d'urbanisation de l'espace et préserver les ressources naturelles des Massifs</p> <p>Rationaliser les aménagements et densifier l'urbanisation pour éviter le mitage des terres agricoles</p> <p>Développer le lien agricole-urbain : développer les circuits de proximité, l'accueil, etc.</p>	
	Améliorer la perméabilité des infrastructures existantes, éviter de porter atteinte à des continuités écologiques lors de l'élargissement de voies de communications existantes et lors de la densification du réseau de transports (nouveaux tronçons)	<p>Des infrastructures de transport fragmentent certains milieux forestiers, herbacés et en mosaïque paysagère (enjeux A2 et A5)</p> <p>Une fragmentation amont-aval des cours d'eau liée à la présence d'ouvrages hydrauliques, perturbant le déplacement d'espèces animales inféodées aux milieux aquatiques (enjeu B4)</p> <p>Un flux sédimentaire fortement fragmenté impactant les continuités amont-aval mais aussi latérales des cours d'eau (enjeu B5)</p>					
	Favoriser une organisation intelligente et économe de l'espace, lutter contre l'étalement urbain et la consommation d'espace	<p>Des milieux herbacés, en mosaïque paysagère et forestiers, potentiellement menacés par l'accroissement des aires urbaines d'ici 2040 (enjeu A6)</p> <p>Faire de la TVB un outil d'aménagement fonctionnel, et cohérent avec les autres politiques publiques (enjeu C1)</p> <p>Faire de la TVB un outil permettant une appropriation par le plus grand nombre (enjeu C2)</p> <p>Actualiser les connaissances sur l'état des continuités écologiques régionales à actualiser et compléter régulièrement (enjeu C3)</p>			Sensibilisation du public et limitation d'accès à certaines zones refuges dans les massifs montagneux		<p>Améliorer la prise en compte de l'activité agricole dans la planification et l'aménagement du territoire</p> <p>Sensibiliser les résidents et les acteurs économiques à la problématique de la consommation de l'espace</p> <p>Concilier les usages agricoles, touristiques et d'urbanisation de l'espace et préserver les ressources naturelles des Massifs</p> <p>Rationaliser les aménagements et densifier l'urbanisation pour éviter le mitage des terres agricoles</p> <p>Développer le lien agricole-urbain : développer les circuits de proximité, l'accueil, etc.</p>



Cohérence forte



Cohérence modérée ou soumise à conditions



Cohérence faible

Objectifs des orientations nationales	Sous-objectifs	Enjeux identifiés dans le SRCE de Franche-Comté	Schéma Régional d'Aménagement et Développement Durable du Territoire (SRADDT)	Schéma Régional des Infrastructures et Transport (SRIT)	Schéma Régional de Développement et de promotion du Tourisme et des loisirs (SRDT)	Schéma Régional de Développement Economique (SRDE)
Conserver et améliorer la qualité écologique des milieux et garantir la libre circulation des espèces sauvages	Identifier, préserver et restaurer les réservoirs de biodiversité et les relier via des corridors écologiques	<p>Milieux herbacés et forestiers étendus et peu fragmentés, réservoirs et/ou corridors écologiques potentiels (enjeu A1)</p> <p>Des espaces agricoles organisés en mosaïque paysagère, jouant un rôle d'interface entre espaces agricoles et espaces forestiers (enjeu A4)</p> <p>Des continuités aquatiques et humides fonctionnelles (enjeu B1)</p> <p>Des milieux tourbeux et milieux humides d'importance régionale, qui sont de véritables réservoirs de biodiversité pour la nature ordinaire et remarquable (enjeu B5)</p> <p>Actualiser les connaissances sur l'état des continuités écologiques régionales (enjeu C3)</p>	<p>Faire des innovations et des technologies environnementales un facteur d'excellence et de développement économique</p> <p>Renforcer la qualité de notre cadre de vie</p> <p>Assurer la durabilité de nos politiques</p>		<p>Encourager le développement de sites d'activités de pleine nature</p> <p>Aider les itinéraires structurants à devenir des destinations ou des produits d'appel</p>	
	Conserver et améliorer la qualité et la diversité des paysages	<p>Milieux herbacés et forestiers étendus et peu fragmentés, réservoirs et/ou corridors écologiques potentiels (enjeu A1)</p> <p>Des espaces agricoles organisés en mosaïque paysagère, jouant un rôle d'interface entre espaces agricoles et espaces forestiers (enjeu A4)</p> <p>Des milieux rupestres et milieux rocheux souterrains potentiellement fragilisés par des usages récréatifs (enjeu A7)</p> <p>Des continuités aquatiques et humides fonctionnelles (enjeu B1)</p>	<p>Favoriser les espaces de développement et la préservation des espaces remarquables</p>		<p>Valoriser la diversité des paysages (montagne, paysage, nature) et les activités dans la nature</p>	
	Conserver et améliorer la qualité et la diversité des sols					

 Cohérence forte

 Cohérence modérée ou soumise à conditions

 Cohérence faible

Objectifs des orientations nationales	Sous-objectifs	Enjeux identifiés dans le SRCE de Franche-Comté	Schéma Régional d'Aménagement et Développement Durable du Territoire (SRADDT)	Schéma Régional des Infrastructures et Transport (SRIT)	Schéma Régional de Développement et de promotion du Tourisme et des loisirs (SRDT)	Schéma Régional de Développement Economique (SRDE)
Favoriser les activités durables, notamment agricoles et forestières	Conservier et améliorer les activités et les types de gestion qui ont permis de qualifier une zone en réservoir de biodiversité	<p>Milieux herbacés et forestiers étendus et peu fragmentés, réservoirs et/ou corridors écologiques potentiels (enjeu A1)</p> <p>La propagation du hêtre en altitude et le déclin du pâturage d'altitude perturbent certains écosystèmes montagnards (enjeu A3)</p> <p>Des espaces agricoles organisés en mosaïque paysagère, jouant un rôle d'interface entre espaces agricoles et espaces forestiers (enjeu A4)</p> <p>Des continuités aquatiques et humides fonctionnelles (enjeu B1)</p> <p>Des milieux rupestres et des milieux rocheux souterrains fragilisés par des usages non réglementés (A7)</p>	Valoriser les ressources du territoire dans une vision de développement économique durable			<p>Favoriser l'installation et la transmission des exploitations, la structuration de filières créant de la valeur ajoutée (AOC,...), la production d'énergie renouvelables (méthanisation, chauffage biomasse, biocarburants à la ferme, culture du chanvre...)</p> <p>Réalisation d'études prospectives sur les différentes filières agricoles</p>
	Favoriser une gestion des forêts garantissant un bon état de conservation pour les habitats et les espèces diversité des essences, des types de peuplements, maintien de milieux ouverts au sein des massifs forestiers, gestion des milieux humides permettant leur préservation, maintien et création de continuités entre les espaces boisés	<p>Milieux herbacés et forestiers étendus et peu fragmentés, réservoirs et/ou corridors écologiques potentiels (enjeu A1)</p> <p>La propagation du hêtre en altitude et le déclin du pâturage d'altitude perturbent certains écosystèmes montagnards (enjeu A3)</p>				<p>Production d'énergies renouvelables: filière bois-énergie (favorise l'activité des entreprises de travaux forestiers en donnant une valeur marchande positive aux déchets forestiers et création d'emplois)</p>



Cohérence forte



Cohérence modérée ou soumise à conditions



Cohérence faible

Objectifs des orientations nationales	Sous-objectifs	Enjeux identifiés dans le SRCE de Franche-Comté	Schéma Régional d'Aménagement et Développement Durable du Territoire (SRADDT)	Schéma Régional des Infrastructures et Transport (SRIT)	Schéma Régional de Développement et de promotion du Tourisme et des loisirs (SRDT)	Schéma Régional de Développement Economique (SRDE)
Maitriser l'urbanisation et l'implantation des infrastructures et d'améliorer la perméabilité des infrastructures existantes	Eviter que l'aménagement du territoire, les projets d'infrastructures et l'urbanisation conduisent à la destruction, la dégradation et la fragmentation des milieux naturels, ou à la banalisation des espaces	<p>Des infrastructures de transport fragmentent certains milieux forestiers, herbacés et en mosaïque paysagère (enjeux A2 et A5)</p> <p>Des milieux herbacés, en mosaïque et forestiers, potentiellement menacés par l'accroissement des aires urbaines d'ici 2040 (enjeu A6)</p> <p>Une fragmentation amont-aval des cours d'eau liée à la présence d'ouvrages hydrauliques, perturbant le déplacement d'espèces animales inféodées aux milieux aquatiques (enjeu B4)</p> <p>Un flux sédimentaire fortement fragmenté impactant les continuités amont-aval mais aussi latérales des cours d'eau (enjeu B5)</p> <p>Des cours d'eau avec une continuité latérale perturbée au niveau des annexes fluviales (enjeu B6)</p>	Favoriser les espaces de développement et la préservation des espaces remarquables	Promouvoir les modes doux (véloroutes et voies vertes), favoriser le transport durable de marchandises (alternatifs au transport routier) ex: Organiser la desserte ferroviaire de la filière bois	Renforcer les hébergements pour le tourisme, tout en respectant les principes du Développement durable	
	Améliorer la perméabilité des infrastructures existantes, éviter de porter atteinte à des continuités écologiques lors de l'élargissement de voies de communications existantes et lors de la densification du réseau de transports (nouveaux tronçons)	<p>Des infrastructures de transport fragmentent certains milieux forestiers, herbacés et en mosaïque paysagère (enjeux A2 et A5)</p> <p>Une fragmentation amont-aval des cours d'eau liée à la présence d'ouvrages hydrauliques, perturbant le déplacement d'espèces animales inféodées aux milieux aquatiques (enjeu B4)</p> <p>Un flux sédimentaire fortement fragmenté impactant les continuités amont-aval mais aussi latérales des cours d'eau (enjeu B5)</p>		<p>Réouverture de lignes de trains</p> <p>Création de nouvelles lignes de train</p> <p>Création de nouvelles routes</p>		
	Favoriser une organisation intelligente et économe de l'espace, lutter contre l'étalement urbain et la consommation d'espace	<p>Des milieux herbacés, en mosaïque paysagères et forestiers, potentiellement menacés par l'accroissement des aires urbaines d'ici 2040 (enjeu A6)</p> <p>Faire de la TVB un outil d'aménagement fonctionnel, et cohérent avec les autres politiques publiques (enjeu C1)</p> <p>Faire de la TVB un outil permettant une appropriation par le plus grand nombre (enjeu C2)</p> <p>Actualiser les connaissances sur l'état des continuités écologiques régionales à actualiser et compléter régulièrement (enjeu C3)</p>	<p>Favoriser un développement urbain durable, économe en espace, qui conforte la structure territoriale peu dense</p> <p>Approfondir les choix en matière d'accessibilité et desserte fine des territoires</p>			

 Cohérence forte

 Cohérence modérée ou soumise à conditions

 Cohérence faible

Objectifs des orientations nationales	Sous-objets	Enjeux identifiés dans le SRCE de Franche-Comté	Schéma Régional Climat Air-Energie (SRCAE)	Schéma Régional Eolien (SRE)	Document Régional de Développement Rural (DRDR)	Contrat de Projet Etat-Région (CPER)
Conservier et améliorer la qualité écologique des milieux et garantir la libre circulation des espèces sauvages	Identifier, préserver et restaurer les réservoirs de biodiversité et les relier via des corridors écologiques	Milieux herbacés et forestiers étendus et peu fragmentés, réservoirs et/ou corridors écologiques potentiels (enjeu A1) Des espaces agricoles organisés en mosaïque paysagère, jouant un rôle d'interface entre espaces agricoles et espaces forestiers (enjeu A4) Des continuités aquatiques et humides fonctionnelles (enjeu B1) Des milieux tourbeux et milieux humides d'importance régionale, qui sont de véritables réservoirs de biodiversité pour la nature ordinaire et remarquable (enjeu B5) Actualiser les connaissances sur l'état des continuités écologiques régionales (enjeu C3)	Renforcer la connaissance sur la biodiversité Poursuivre la mise en œuvre des trames vertes et bleues pour permettre les migrations	Les APPB, RNR, RB, RNR sont classés comme "zone d'exclusion" du SRE contrairement aux sites N2000, ZNIEFF, ENS, Ramsar et zones humides retenus au stade du RSE pour la mise en place des parcs éoliens	Mettre en place les contrats de gestion Natura 2000 en zones agricoles et forestières	Protection de l'environnement dans les domaines des paysages, des milieux et des sites naturels remarquables, de la biodiversité et de la qualité de l'eau Soutien à l'élaboration et à la mise en œuvre des plans d'observation et de restauration d'espèces et d'espaces remarquables (chiroptères, têtards, tourbières, mares, ...) ou de lutte contre les espèces envahissantes de flore ou de faune
	Préserver et restaurer les continuités aquatiques et contribuer à l'atteinte des objectifs fixés par le SDAGE	Des continuités aquatiques et humides fonctionnelles (B1) Une fragmentation amont-aval des cours d'eau liée à la présence d'ouvrages hydrauliques, perturbant le déplacement d'espèces animales inféodées aux milieux aquatiques (enjeu B4) Un flux sédimentaire fortement fragmenté impactant les continuités amont-aval mais aussi latérales des cours d'eau (enjeu B5) Des cours d'eau avec une continuité latérale perturbée au niveau des annexes fluviales (enjeu B6)	Favoriser le développement de l'hydroélectricité Permettre un soutien des étiages et une atténuation des crues, via une bonne gestion des microcentrales existantes (clapet automatique...) Limiter les projets de canons à neige en station		Participer à l'atteinte des objectifs de qualité de l'eau fixés dans le cadre de la DCE par les mesures agroenvironnementales Réduire les pollutions diffuses (actions concentrées sur les zones agricoles à travers des mesures agroenvironnementales, avec une priorité d'intervention sur les aires d'alimentation de captage d'eau potable)	Restauration physique des cours d'eau et des milieux aquatiques remarquables Sécurisation de l'alimentation en eau potable Limitation des risques d'inondations Réduction des pollutions d'origine agricole, réduction des pollutions toxiques d'origine industrielle
	Conservier et améliorer la qualité et la diversité des paysages	Milieux herbacés et forestiers étendus et peu fragmentés, réservoirs et/ou corridors écologiques potentiels (enjeu A1) Des espaces agricoles organisés en mosaïque paysagère, jouant un rôle d'interface entre espaces agricoles et espaces forestiers (enjeu A4) Des milieux rupestres et milieux rocheux souterrains potentiellement fragilisés par des usages récréatifs (enjeu A7) Des continuités aquatiques et humides fonctionnelles (enjeu B1)		Les sites classés et inscrits, des ZPFAUP-AVAp et des sites listés patrimoine mondial de l'humanité sont classés "zones d'exclusion" du SRE	Protéger les sols (MAE)	Préservation et mise en valeur des paysages remarquables Assurer la protection de l'environnement dans les domaines des paysages (entretien des paysages ouverts)
	Conservier et améliorer la qualité et la diversité des sols		Préserver les sols en limitant le tassement par les engins forestiers et en préservant la fertilité Poursuivre les actions visant à préserver la qualité des sols en agriculture		Plan de modernisation des bâtiments d'élevage, PVE Efforts sur la mise en place du réseau des sites Natura 2000.	

 Cohérence forte

 Cohérence modérée ou soumise à conditions

 Cohérence faible

Objectifs des orientations nationales	Sous-objectifs	Enjeux identifiés dans le SRCE de Franche-Comté	Schéma Régional Climat Air-Energie (SRCAE)	Schéma Régional Eolien (SRE)	Document Régional de Développement Rural (DRDR)	Contrat de Projet Etat-Région (CPER)
Favoriser les activités durables, notamment agricoles et forestières	Conserver et améliorer les activités et les types de gestion qui ont permis de qualifier une zone en réservoir de biodiversité	<p>Milieux herbacés et forestiers étendus et peu fragmentés, réservoirs et/ou corridors écologiques potentiels (enjeu A1)</p> <p>Le propagation du hêtre en altitude et le déclin du pâturage d'altitude perturbent certains écosystèmes montagnards (enjeu A3)</p> <p>Des espaces agricoles organisés en mosaïque paysagère, jouant un rôle d'interface entre espaces agricoles et espaces forestiers (enjeu A4)</p> <p>Des continuités aquatiques et humides fonctionnelles (enjeu B1)</p> <p>Des milieux rupestres et des milieux rocheux souterrains fragilisés par des usages non réglementés (A7)</p>	<p>Réaliser des plantations en interculture (hausse du stockage de carbone dans le sol, économie de fertilisants)</p> <p>Favoriser la mise en place de complémentarité des productions pour la fourniture d'alimentation pour le bétail (par exemple entre les plateaux et la plaine ou, à l'échelle de l'exploitation, avec les systèmes polyculture-élevage)</p> <p>Renforcer l'usage des outils météorologiques pour l'aide à la décision dans les pratiques agricoles, la conduite des exploitations, la prévention des maladies et des champignons</p>			<p>Accroître la compétitivité des filières agricole, aquacoles et agroalimentaires</p> <p>Renforcer la politique de qualité et de différenciation des produits autour des savoir-faire régionaux</p> <p>Soutenir pour la production d'énergie renouvelable (méthanisation,...)</p>
	Eviter l'abandon des terres agricoles et la spécialisation des territoires conduisant à une homogénéisation des paysages	<p>Milieux herbacés et forestiers étendus et peu fragmentés, réservoirs et/ou corridors écologiques potentiels (enjeu A1)</p> <p>Le propagation du hêtre en altitude et le déclin du pâturage d'altitude perturbent certains écosystèmes montagnards (enjeu A3)</p> <p>Des espaces agricoles organisés en mosaïque paysagère, jouant un rôle d'interface entre espaces agricoles et espaces forestiers (enjeu A4)</p>	<p>Favoriser une agriculture de proximité et les circuits courts</p> <p>Réfléchir sur l'évolution des cahiers des charges des AOC, AOP et autres labels ainsi que des zonages des périmètres de ces cultures</p> <p>Développer la filière énergie renouvelable (agro carburant, méthanisation, etc.)</p>		<p>Cibler les territoires les plus menacés et les exploitations à pérenniser</p> <p>Créer ou développer de nouveaux ateliers</p> <p>Diversifier l'économie agricole régionale</p> <p>Assurer la poursuite de l'activité agricole dans les zones difficiles menacées de déprise (ICHN)</p>	
	Favoriser une gestion des forêts garantissant un bon état de conservation pour les habitats et les espèces diversifiées, des types de peuplements, maintien de milieux ouverts au sein des massifs forestiers, gestion des milieux humides permettant leur préservation, maintien et création de continuités entre les espaces boisés	<p>Milieux herbacés et forestiers étendus et peu fragmentés, réservoirs et/ou corridors écologiques potentiels (enjeu A1)</p> <p>Le propagation du hêtre en altitude et le déclin du pâturage d'altitude perturbent certains écosystèmes montagnards (enjeu A3)</p>	<p>Adapter les gestes techniques de récolte et d'exploitation sylvicole</p> <p>Réduire la densité de peuplement par le développement de la futaie claire (limite la compétition pour l'eau)</p> <p>Diversifier et mélanger les essences</p> <p>Promouvoir une gestion correcte des fronts et bordures de forêts favorisant la protection contre le vent</p> <p>Etudier le choix de nouvelles espèces au niveau de la station forestière. Impulsion de la filière énergie renouvelable (bois énergie, ..)</p> <p>Renforcer les différents maillons de la filière bois</p>		<p>Promouvoir la forêt comme instrument d'aménagement durable de l'espace</p> <p>Adapter les peuplements aux conditions du réchauffement général</p> <p>Participer à la réduction de l'effet de serre et au développement de la filière bois locale</p> <p>Mettre en place les contrats de gestion Natura 2000 en zones agricoles et forestières</p> <p>Augmenter la récolte de bois dans le respect de la qualité environnementale</p> <p>Pérenniser la ressource forestière</p>	<p>Contrat d'aide à la compétitivité pour la filière bois</p> <p>Organiser la filière bois pour assurer une meilleure valorisation des forêts de résineux</p> <p>Projets de chartes forestières de territoire (favoriser les circuits courts)</p>

 Cohérence forte

 Cohérence modérée ou soumise à conditions

 Cohérence faible

Objectifs des orientations nationales	Sous-objets	Enjeux identifiés dans le SRCE de Franche-Comté	Schéma Régional Climat Air-Energie (SRCAE)	Schéma Régional Eolien (SRE)	Document Régional de Développement Rural (DRDR)	Contrat de Projet Etat-Région (CPER)
Maitriser l'urbanisation et l'implantation des infrastructures et d'améliorer la perméabilité des infrastructures existantes	Eviter que l'aménagement du territoire, les projets d'infrastructures et l'urbanisation conduisent à la destruction, la dégradation et la fragmentation des milieux naturels, ou à la banalisation des espaces	Des infrastructures de transport fragmentent certains milieux forestiers, herbacés et en mosaïque paysagère (enjeux A2 et A5) Des milieux herbacés, en mosaïque et forestiers, potentiellement menacés par l'accroissement des aires urbaines d'ici 2040 (enjeu A6) Une fragmentation amont-aval des cours d'eau liée à la présence d'ouvrages hydrauliques, perturbant le déplacement d'espèces animales inféodées aux milieux aquatiques (enjeu B4) Un flux sédimentaire fortement fragmenté impactant les continuités amont-aval mais aussi latérales des cours d'eau (enjeu B5) Des cours d'eau avec une continuité latérale perturbée au niveau des annexes fluviales (enjeu B6)	Prendre en compte la biodiversité dans les documents d'urbanisme Mobiliser, éduquer et sensibiliser l'ensemble des acteurs.			
	Améliorer la perméabilité des infrastructures existantes, éviter de porter atteinte à des continuités écologiques lors de l'élargissement de voies de communications existantes et lors de la densification du réseau de transports (nouveaux tronçons)	Des infrastructures de transport fragmentent certains milieux forestiers, herbacés et en mosaïque paysagère (enjeux A2 et A5) Une fragmentation amont-aval des cours d'eau liée à la présence d'ouvrages hydrauliques, perturbant le déplacement d'espèces animales inféodées aux milieux aquatiques (enjeu B4) Un flux sédimentaire fortement fragmenté impactant les continuités amont-aval mais aussi latérales des cours d'eau (enjeu B5)		Enjeux "Chiroptère et avifaune" pris en compte dans le SRE		
	Favoriser une organisation intelligente et économe de l'espace, lutter contre l'étalement urbain et la consommation d'espace	Des milieux herbacés, en mosaïque paysagère et forestiers, potentiellement menacés par l'accroissement des aires urbaines d'ici 2040 (enjeu A5) Faire de la TVB un outil d'aménagement fonctionnel, et cohérent avec les autres politiques publiques (enjeu C1) Faire de la TVB un outil permettant une appropriation par le plus grand nombre (enjeu C2) Actualiser les connaissances sur l'état des continuités écologiques régionales à actualiser et compléter régulièrement (enjeu C3)	Réduire la dépendance au véhicule personnel, favoriser les déplacements collectifs Stabiliser et optimiser les émissions du transport de marchandises Limiter l'étalement urbain: utiliser les outils opérationnels permettant une approche durable de l'urbanisme, soutenir la densification des espaces déjà urbanisés, densifier l'urbanisation à proximité des nœuds multimodaux...			



Cohérence forte



Cohérence modérée ou soumise à conditions



Cohérence faible

Annexe 3 – Nom complet des indicateurs et appréciation de la faisabilité (IRSTEA, 2012)

Libellé thème	Libellé sous-thème	Code	Nom de l'indicateur	Accessibilité données	Qualité données	Pérennité données	Echelle précision données	Facilité mise en oeuvre	Ressources humaines	Coûts	Facilité interprétation	Fiabilité	Valeur faisabilité	Valeur pertinence	Libellé catégorie
Éléments constitutifs de la Trame Verte et Bleue	Réservoir de biodiversité	RB1	Rapport Surface-Compacité des réservoirs	++ Dans le SRCE	++ Dans le SRCE	++ Dans le SRCE	++ Dans le SRCE : 1/100 000 voir 1/50 000 Adapté à l'échelle régionale	++ Facile à calculer	Faibles	Faibles	+ Donner une note entre 0 et 1 Regarder une valeur relative de changement, pas une valeur absolue de compacité	+	++	+	Fortement recommandé
		RB2	Surface et connectivité par habitat ou par type de milieu dans chaque réservoir	- A collecter suivant les régions (encore peu de régions disposent d'une cartographie fine des habitats naturels et semi-naturels)	Absence de données	Absence de données	Absence de données	-	Elevés	Elevés	+	-	-	+	Complémentaire
		RB3	Abondance relative en espèce dans chaque réservoir	-- A collecter	Absence de données	Absence de données	Absence de données	-	Elevés	Elevés	-	+	-	--	Non retenu
		RB4	Surface couverte par une mesure de protection réglementaire ou un dispositif de gestion d'espace naturel	++	++	+		++	Faibles	Faibles	++	+	++	++	Fortement recommandé
		RB5	Distance entre les réservoirs	++ Dans le SRCE	++ Dans le SRCE	++ Dans le SRCE	++ Dans le SRCE : 1/100 000 voir 1/50 000 Adapté à l'échelle régionale	+	Faibles	Faibles	- Ne tient pas compte de la fragmentation et de la perméabilité de la matrice Ne tient pas compte de la différence d'enjeux entre les réservoirs	-	+	--	Non retenu
	Corridors écologiques	COR1	Carte de la fonctionnalité des corridors sur dire d'experts	+	- Subjectivité du dire d'expert	-	++	+	Elevés	Elevés	++	+	++	+	Fortement recommandé
	Cours d'eau, canaux et partie de cours d'eau	CDE1	Etat écologique et chimique des cours d'eau selon la DCE	++	++	++	+	++	Faibles	Faibles	--	+	++	-	Non retenu
Contribution de la trame régionale aux enjeux de cohérence nationale	Espèces de cohérence nationale	ESP1	Suivi génétique des populations régionales	-- A collecter	Absence de données	Absence de données	Absence de données	-	Elevés	Elevés	+	++	-	++	A développer
Fragmentation du territoire et son évolution	Occupation du sol	OS1	Part de territoire régional occupée par chaque type d'occupation du sol	- Manque d'homogénéité entre les régions	+	+	-- CLC manque de précision Données plus précises hétérogènes suivant les régions	++	Faibles	Elevés	++	++	+	++	Fortement recommandé

		OS2	Part d'espaces des différents types de milieu au détriment desquels l'urbanisation se développe	- Manque d'homogénéité entre les régions	+	+	- CLC manque de précision (bien que la base d'échange soit plus précise que les données simples) Données plus précises hétérogènes suivant les régions	++	Faibles	Elevés	++	-	+	++	Fortement recommandé	
		OS3	Hétérogénéité des milieux	- Si occupation du sol : OK sur CLC Si milieux naturels : hétérogène suivant les régions	+	+	- CLC manque de précision Données plus précises hétérogènes suivant les régions	- Outils manquent encore de précision	Faibles	Elevés	-	-	-	-	Non généralisable	
		OS4	Présence de plans de gestion durable des forêts	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évaluée	--	Complémentaire	
		OS5	Indice de biodiversité potentielle (IBP) des forêts	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évaluée	--	Complémentaire	
		OS6	Haute Valeur Naturelle des espaces agricoles	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évaluée	--	Complémentaire	
	Obstacles	OB1	Nombre d'obstacles	- Variable suivant les régions Pas de données pour tous les obstacles	- Variable suivant les sources	++	++	+	Faibles	Faibles	+	-	+	+	Fortement recommandé	
		OB2	Niveau de fragmentation des infrastructures	- Variable suivant les régions Pas de données pour tous les obstacles	- Variable suivant les sources	+	++	+	Variables	Variables	++	-	-	+	Fortement recommandé	
		OB3	Points de conflits/Relevé des collisions	- Différents organismes gestionnaires, donc synchronisation des données difficile Variable suivant les régions	- Variable suivant les régions Limité aux grands ongués en général	++	++	+	Elevés	Variables	++	+	+	++	Fortement recommandé	
		OB4	Pollution lumineuse	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évaluée	--	Complémentaire
		OB5	Utilisation de produits phytosanitaires	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évaluée	--	Complémentaire
		OB6	Points noirs de pollution des eaux	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évaluée	--	Complémentaire
		Fragmentation	F1	Fragmentation des espaces naturels et semi-naturels	- Si occupation du sol : OK sur CLC Si milieux naturels : hétérogène suivant les régions	+	+	- CLC manque de précision Données plus précises hétérogènes suivant les régions	- Méthode à revoir	Faibles	Elevés	+	+	-	+	Fortement recommandé

		F2	Taille effective de maille Meff (indice de Jaeger)	+ Déjà calculé par IRSTEA à l'échelle nationale	+	+	-	++	Faibles	Faibles	-- Communication difficile	++	+	++	Fortement recommandé		
		F3	Fragmentation théorique des milieux aquatiques	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	++	++	Fortement recommandé		
	Connectivité	C1	Connectivité structurelle des milieux	- Si occupation du sol : OK sur CLC Si milieux naturels : hétérogène suivant les régions	+	+	-	-	Faibles	Faibles	- A revoir suivant méthode	-	+	-	Non généralisable		
		C2	Contribution des réservoirs à la connectivité globale du territoire	++ Dans SRCE	++ Dans SRCE	++ Dans SRCE	++ Dans SRCE	++ A préciser	Faibles	Faibles	++	+	++	++	Fortement recommandé		
Mise en œuvre de la politique	Mise en œuvre	ACT1	Nombre d'actions mises en œuvre, volumes financiers accordés et surface couverte par les actions	++ Dans SRCE	++ Dans SRCE	++ Dans SRCE	++ Dans SRCE	++	Faibles	Faibles	++		++	++	Fortement recommandé		
		ACT2	Volumes financiers totaux accordés	++ Dans SRCE	++ Dans SRCE	++ Dans SRCE	++ Dans SRCE	++	Faibles	Faibles	++		++	++	Fortement recommandé		
		ACT3	Surface régionale couverte par les actions	++ Dans SRCE	++ Dans SRCE	++ Dans SRCE	++ Dans SRCE	++	Faibles	Faibles	++		++	++	Fortement recommandé		
		ACT4	Efficacité des mesures	- Besoin de mettre en place des suivis des mesures	- Dépendra du suivi mis en place	- Dépendra du suivi mis en place	++ Adapté chaque action	--	Elevés	Elevés	- Variable suivant les actions	- Variable suivant les actions	-		++	A développer	
		COM1	Nombre d'actions de sensibilisation, de communication et de formation en lien avec les continuités écologiques	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	--	+	Complémentaire	
		COM2	Perception de la TVB par les acteurs concernés	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	--	+	Complémentaire
		CR1	Nombre d'échange réunissant le comité régional TVB	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évaluée	--	Complémentaire
		CR2	Proportion de personnes et d'organismes présents par rapport à celles et ceux invités	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évaluée	--	Complémentaire
		EMP1	Nombre d'emplois créés en lien avec la TVB	- A collecter	- Variable suivant les sources	++	++	--	Faibles	Faibles	-	-	-	--	++	A développer	
			EI1	Avis de l'autorité environnementale concernant la prise en compte des continuités écologiques dans les études d'impacts	-- Les données devraient à priori toutes être publiques mais ce n'est pas le cas	--	-	-	--	Elevés	Elevés	-- Les EI vont toutes +/- prendre en compte le SRCE	--	--	+	A développer	
			PO1	Prise en compte du SRCE dans les autres politiques nationales	+	+	+	-	--	Elevés	Elevés	--	-	-	+	A développer	
			SDA1	Nombre d'action du SDAGE répondant aux objectifs du SRCE	--	+	++	-	--	Faibles	Faibles	--	-	--	-	Non retenu	
			SDA2	Nombre d'action du SRCE participant à l'atteinte des objectifs du SDAGE	--	+	++	-	--	Faibles	Faibles	--	-	--	-	Non retenu	
			URB1	Avis de l'autorité environnementale concernant la prise en compte des continuités écologiques dans les documents d'urbanisme (SCoT, PLU, ...)	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	Non évalué	--	++	Non retenu

Annexe 4 – Ressources documentaires disponibles sur la déclinaison de la TVB dans les documents d'urbanisme

(Source : Centre de ressources pour la mise en œuvre de la Trame verte et bleue, <http://www.trameverteetbleue.fr>)

- Agence d'Urbanisme de l'Arrondissement de Béthune (AULAB), 2011.** [Atlas cartographique de la Trame verte et bleue du territoire du SCoT de l'Artois](#) , Document de synthèse « la trame verte et bleue, un atout à préserver pour notre territoire », Mission Bassin Minier , 08/2011
- Arehn Haute-Normandie, 2014.** [La Trame verte & bleue, en quelques mots](#) , 12/2014.
- ATEN, 2014.** [SRCE, où en est-on ?](#) , Daloz A. , Espaces naturels n°47 , p. 49-50 , 07/2014.
- Cormier L., Kenderesy M., 2013.** [Gouvernance des Trames vertes et bleues urbaines](#) , Analyse des modalités initiées lors de la mise en place d'une politique par des collectivités , p. 40 , 12/2013 , CNRS Ladyss
- DDTM de la Seine-Maritime, 2013.** [Les continuités écologiques dans les documents d'urbanisme](#) , p. 15 , 03/2013.
- DEAL Réunion, 2014.** [Etude préalable d'identification et de cartographie des réseaux écologiques à la Réunion](#) , Tome 1 : Méthodologie - Tome 2 : Cartographie , 06/2014
- Département de l'Isère, 2015.** [Concilier urbanisme et continuités écologiques dans vos PLU et PLUi](#) , Conseils pour une mise en pratique , Agence d'urbanisme de la région grenobloise , p. 72 , 04/2015.
- DIREN Rhône-Alpes, 2008.** [Retour d'expérience concernant l'intégration des corridors biologiques dans le zonage et le règlement d'un PLU](#) , Exemple de Saint-Martin-d'Uriage (Isère) , DIREN Rhône-Alpes , p. 73 , 06/2008.
- DREAL Franche-Comté, 2012.** [Fiche pratique - De la TVB... à sa traduction dans les PLU](#) , p. 20 , 03/2012.
- DREAL Franche-Comté, 2012.** [Fiche pratique - De la TVB... à sa traduction dans les SCoT](#) , p. 22 , 03/2012
- DREAL Lorraine, 2012.** [De la Trame verte et bleue... à sa traduction dans les Schémas de COhérence Territoriale et Plans Locaux d'Urbanisme](#) , Noiret S. , p. 40 , 12/2012.
- DREAL Midi-Pyrénées, 2010.** [Guide méthodologique de prise en compte de la Trame verte et bleue](#) , SCoT et Biodiversité en Midi-Pyrénées , Belmont L., Etienne R., Bordas C., p. 356 , 06/2010.
- DREAL Midi-Pyrénées, 2012.** [La Trame verte et bleue dans les Plans locaux d'urbanisme](#) , Guide méthodologique, Bertaina J., Riou J., Belmont L., Lemaire A., Carre G., p. 150 , 05/2012.
- DREAL Poitou-Charentes, 2014.** [Trame verte et bleue dans les Plans Locaux d'Urbanisme](#) , Méthode et outils en Poitou-Charentes , p. 8 , 03/2014.
- Espaces Naturels Régionaux (ENRx), 2012.** [Mettre en œuvre la Trame verte et bleue à l'échelle des territoires - Tome 3](#) , Comment intégrer la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme ? , p. 60 , 12/2012.
- Espaces Naturels Régionaux (ENRx), 2012.** [Outils et dispositifs pour mettre en œuvre la Trame verte et bleue dans les territoires](#) , Landas M., Brimont F. , 02/2012 , ENRx
- Fédération des Parcs naturels régionaux, 2014.** [Trame verte et bleue et outils du Code de l'urbanisme](#) , Réflexions et expériences des Parcs naturels régionaux, 11/2014.
- Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme, 2013.** [La Trame verte et bleue et les agences d'urbanisme](#) , 11/2013
- FNAU, 2014.** [Les enjeux de l'aménagement en outre mer](#) , Les dossiers FNAU n°32 , p. 31 pages 09/2014.

FPNRF-IPAMAC, 2015. [Accompagnement des communes pour la prise en compte de la Trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme](#) , Méthodes et outils développés par les Parcs naturels régionaux, p. 39 , 06/2015

François E., Juvenal T., Amsallem J., Deshayes M., Brouard-Masson J., 2010. [Étude de l'intégration des continuités écologiques dans les SCoT en 2009, avant l'approbation de la loi Grenelle 2](#) , p. 154 , 03/2010, UMR TETIS Cemagref

Leger-Smith F-A., 2014. [Évolution des pratiques des paysagistes face aux enjeux écologiques de la conception urbaine](#) , p. 288 , 06/2014.

MEDDE, 2013. [Trame verte et bleue et documents d'urbanisme - Guide méthodologique](#) , 07/2013.

MEDDTL - Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, 2011. [Diagonal n° 183 - Dossier Trame verte et bleue : des lignes de vie](#) , MEDDTL - Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature , p. 60 , 10/2011.

MEDDTL, 2011. [Trame verte et bleue et documents locaux d'urbanisme](#) , Première synthèse suite à l'analyse de 12 PLU , DGALN, Réseau Scientifique et Technique , p. 36 , 01/2011

Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, 2014. [Guide pour la prise en compte des continuités écologiques et du paysage dans les projets d'urbanisme](#) , 03/2014.

Pezet-Kuhn M, 2011. [Prise en compte des corridors dans les Plans locaux d'urbanisme](#) , p. 20 , 10/2011.

Région Haute-Normandie, 2014. [Ensemble, valorisons la trame verte et bleue en Haute-Normandie](#) , Guide pratique à l'usage des collectivités, pour la déclinaison des continuités écologiques à l'échelle locale, en application du schéma régional de cohérence écologique , p. 154 , 10/2014.

Regnery B., 2013. [Les mesures compensatoires pour la biodiversité](#) , Conception et perspectives d'application, p. 244 , 09/2013 , École doctorale Diversité du vivant. Spécialité : Écologie.

Renault P., 2013. [La planification territoriale à l'épreuve de l'écologie : une opportunité pour requalifier l'urbanisme intercommunal](#) , 09/2013.

Syndicat Mixte pour le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Lorient, 2014. [Comment intégrer la Trame Verte et Bleue dans les documents d'urbanisme et les opérations d'aménagement ?](#) , Guide pratique - SCoT Pays de Lorient, p. 48 , 09/2014.

Vanpeene S., Pisonneau M., 2013. [Analyse de la prise en compte de la trame verte et bleue dans les SCoT en région PACA](#) , 05/2013.

Étude réalisée par :



Asconit Consultants

Siège social

6-8 Espace Henry vallée
Parc scientifique Tony Garnier
69 366 Lyon cedex 07

Tel : +33 (0)4.78.93.68.90 – Email: lyon@asconit.com

Coordination

Claire SERES

Rédaction

Claire SERES - Véronique PASCAL - Mélanie DUCHAMPS

Cartographie

Céline THYRIOT – Florence BARANGE – Pascal PLUVINET

En partenariat avec :



RCT – Initiatives Durables

1 rue Lénine
94200 Ivry-sur-Seine

Tél. : +33(0)1 45 15 89 26 – Email : info@rct-territoires.com

Animation et concertation

Caroline BATAILLON

Services à contacter pour toutes demandes

Pour la Région Franche-Comté

Service en charge de l'environnement

Email : environnement@franche-comte.fr - Tel : 03 81 61 64 82

Pour la DREAL Franche-Comté

Service Biodiversité Eau Paysage

Email : sbep.dreal-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr – Tel : 03 81 21 67 89

Service Évaluation, Développement et Aménagement Durables

Email : sedad.dreal-franche-comte@developpement-durable.gouv.fr – Tel : 03 81 21 67 69

Pour les DDT

Services aménagement et urbanisme

DDT Doubs - Tel : 03 81 65 62 62

DDT Jura – Tel : 03 84 86 80 00

DDT Haute-Saône - Tel : 03 63 37 93 81

DDT Territoire de Belfort – Tel : 03 84 58 86 36

Région Franche-Comté 4, square Castan CS 51857 25031 Besançon Cedex
DREAL Franche-Comté 17E, rue Alain Savary BP 1269 25005 Besançon Cedex

